Bretagne DIMANCHE

HEBDOMADAIRE — Dimanche 21 décembre 1969 — 0,50 F

Seize cantons, de trois départements du Centre-Ouest de la Bretagne, préparent ensemble, leur expansion

— p. 3 —

nouël nouël

Regards sur BETHLÉEM 1969

p. 10 —

Noëls traditionnels de Bretagne...

— p. 10 —

... et Noël A TÉLÉ-BRETAGNE ACTUALITÉS

— p. 11 —

Couverture de la pochette du disque — troisième d'une série consacrée à « nedeleg » — « Nouël Nouël ».

LES GROUPEMENTS DE PRODUCTEURS, EN BRETAGNE

— p. 16 —

NOUVELLES RÉGIONALES

— P. 5 et 11 —

France

SOCIAL : la trêve des confiseurs

C'est une tradition : tout indique que la trêve des confiseurs sera respectée, durant une dizaine de jours au moins, par les partenaires sociaux, tant sur le plan des conflits que sur celui des négociations.

Du reste, il n'y a plus guère de conflit important « ouvert ». Le mouvement revendicatif des hôtesses et stewards des compagnies aériennes est précisément suspendu pour quinze jours.

A la SNCF, les discussions sur la durée du travail sont reportées au 3 janvier. A l'EDF, la CGT attendra la mi-janvier pour donner une réponse (qui sera sans doute la demande de nouvelles négociations) à la convention salariale signée par les autres syndicats. Au CNPF, ce n'est que le 14 janvier que les syndicats viendront rediscuter de la formation professionnelle.

Ainsi, le début de l'année devrait être fertile en négociations. Peut-être sera-t-il aussi plus calme que ne l'a été la rentrée d'octobre ?

75 000 SALAIRES TOUCHES PAR LA REFORME DU SMIG

L'Assemblée nationale a approuvé le remplacement du SMIG par le SMIC par 385 voix contre 91 (communistes et socialistes). Dès le début de l'année 1970, le salaire minimum de croissance touchera 750 000 salariés (500 000 dans l'industrie et 250 000 dans l'agriculture). La meilleur explication de ce SMIC a été donnée par le ministre du Travail, M. Joseph Fontanet, sous la forme d'un exemple : « Si, dans une année donnée, les prix ont augmenté de 3 %, les salaires moyens de 6 %, le salaire minimum sera relevé de 5 % ; même si la situation conjoncturelle est grave, le gouvernement ne pourra accorder moins de 4,5 % de hausse, et devra, dès les années suivantes, rattraper le 1,5 % manquant. L'ancien système n'obligeait, dans tous les cas, qu'à accorder 3 % ».

LES CENTRISTES DE LA MAJORITE ET LES AUTRES...

982 personnes au « dîner des 1 000 », c'est un assez beau résultat pour la première manifestation parisienne du Centre démocratie et progrès de MM. Duhamel et Fontanet. Ce dîner fut surtout l'occasion pour M. Duhamel de lancer un appel aux centristes qui n'ont pas encore rallié la majorité.

Un ralliement collectif semble actuellement peu concevable ; par contre, des ralliements individuels semblent se manifester. M. Sudreau, ex-futur premier ministre de M. Poher, n'a-t-il pas jugé le bilan de M. Pompidou « positif ».

RENCONTRE PC-PARTI SOCIALISTE AVANT LA FIN DE L'ANNEE ?

La gauche à la recherche de son unité. Rien là de très nouveau, il faut le reconnaître. Par contre, une rencontre au sommet parti socialiste-parti communiste... M. Claude Fuzier a, en effet, annoncé à l'issue de la réunion du Comité directeur du parti socialiste qu'il y avait de sérieuses chances que cette rencontre ait lieu avant la fin de l'année.

M. Georges Marchais, dont on fait déjà le remplacant de M. Waldeck Rochet, annonçait, pour sa part, qu'un accord interviendrait entre les deux partis « pour entreprendre des discussions ». Cette publicité suffit à indiquer que la tentative de M. Mitterrand de réunir d'abord la gauche non communiste a échoué.

« LE TERRIBLE », DEUXIEME SOUS-MARIN NUCLEAIRE FRANÇAIS

Après le **Redoutable**, la France se trouve dotée d'un nouveau sous-marin nucléaire lance-missiles, le **Terrible**. C'est M. Michel Debré qui a procédé à son lancement à Cherbourg. Pendant la cérémonie, des manifestations ont eu lieu de la part des travailleurs de l'arsenal qui couvrirent par trois fois la voix de M. Debré.

Le troisième sous-marin de ce type, **le Foudroyant**, sera mis sur cale dans quelques semaines.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : DU NOUVEAU POUR FOS ET LE HAVRE

Deux décisions importantes en ce qui concerne l'aménagement du territoire : un feu vert a été donné en ce qui concerne l'implantation d'un complexe sidérurgique à Fos-sur-Mer et le gouvernement a adopté simultanément le schéma d'aménagement de la métropole « Aix-Marseille-Fos ». D'autre part, un Conseil interministériel a pris une décision de principe en faveur du Havre comme port de réception des pétroliers de très grande taille (plus de 300 000 t.), ce qui ne va pas sans provoquer des remous à Cherbourg et à Brest.

L'usine sidérurgique de Fos, qui sera réalisée par une Société appartenant au groupe de Wendel-Sacilor, aura une capacité de 7,5 millions de tonnes. Ce projet apportera 11 500 emplois nouveaux à partir de 1973, date de fonctionnement de l'usine.

UN MUSEE D'ART CONTEMPORAIN AUX HALLES ? — S'il est un domaine réservé dans les prérogatives du nouveau président de la République, il semble bien que ce soient les arts. M. Pompidou a « souhaité » (on avait dit un moment a « décidé ») voir s'implanter à Paris, à la place des anciennes Halles, un grand musée d'art contemporain qui « marquera notre époque ».

Affaire à suivre...

RENAULT : L'actionnariat prend le départ

Le Parlement a donné le feu vert : l'actionnariat des salariés de la Régie Renault va démarrer. L'idée avait été lancée, non sans quelque surprise, par M. Pompidou, dans sa conférence de presse du 22 septembre. Le chef de l'Etat annonçait alors sa décision d'inviter le gouvernement à préparer un texte pour distribuer aux travailleurs de Renault, par actions, une partie du capital. **Moins de trois mois après, le projet a vu le jour.**

C'est une expérience. Mais en choisissant la Régie Renault, avec ses 80 000 salariés, le gouvernement a voulu lui donner la dimension nécessaire. Une telle expérience, a souligné devant les députés, M. Oriol, ministre du Développement industriel et scientifique, dépend d'abord des salariés eux-mêmes. Compte tenu des résultats, il sera possible, dans quelques années, de juger si l'actionnariat peut être étendu à d'autres entreprises, y compris du secteur privé.

Pour les adversaires du projet, celui-ci œuvre une brèche dans la nationalisation de la Régie. M. Oriol consiste une telle interprétation, précisant que l'Etat conservera la majorité du capital (75 %) et que ses représentants **devront toujours être majoritaires au Conseil d'administration.**

Au départ, les actions (5 %), seront attribuées aux salariés remplissant certaines conditions d'ancienneté et de responsabilité.

Monde

VIETNAM : le cadeau de Noël du président Nixon à 50 000 GI's

Le président Nixon a annoncé cette semaine, au cours d'une conférence de presse, le retrait d'un nouveau contingent de 50 000 GI's du Vietnam. Ce « cadeau de Noël » du président américain pourrait être pour certains bénéficiaires un « cadeau de Pâques » car le retrait s'échelonnera jusqu'au 15 avril. A ce moment, 110 000 hommes auront été rapatrié par M. Nixon.

Le chef de la Maison-Blanche poursuit ainsi la mise en application de son « calendrier souple et secret » de rapatriement en même temps qu'il accélère la « vietnamisation » de la guerre.

A la Conférence de Paris, l'impasse reste totale.

PANAMA : UN COUP (D'ETAT) POUR RIEN

C'est une comédie (politique) à la (sud) américaine qui vient de se dérouler dans la République de Panama (surtout connue pour son canal). Profitant du week-end que le président, le général Torrijos, était allé passer impunément au Mexique voisin, un autre militaire, le colonel Sanjur, s'installe à sa place au palais présidentiel.

C'est le troisième coup d'Etat dans ce pays en quatorze mois, mais le général Torrijos rentre précipitamment, rassemble l'armée — qui était restée fidèle — et chasse l'usurpateur.

NORMALISATION DES RELATIONS FRANCO-MAROCAINES

Après une trop longue brouille — près de quatre ans, — les gouvernements français et marocain ont décidé de reprendre leurs relations diplomatiques normales et d'échanger des ambassadeurs. C'est M. Claude Lebel qui représentera la France à Rabat.

Les relations diplomatiques avaient été interrompues à l'initiative de Paris qui avait rappelé notre représentant au Maroc en janvier 1966, en raison du meurtre en France du leader marocain d'opposition Ben Barka, et du rôle qu'aurait pu jouer dans cette affaire l'un des ministres de Rabat, le général Oufkir.

PRAGUE : DUBCEK, AMBASSADEUR A ANKARA

L'ancien premier secrétaire du parti communiste tchécoslovaque, Alexandre Dubcek, qui fut le héros du « printemps de Prague », puis démis de son poste au profit de M. Husak, au mois d'avril 1969, et a été nommé ambassadeur à Ankara.

Cette désignation semble condamner les rumeurs qui circulaient à Prague sur l'éventualité d'un procès politique entre le promoteur du « socialisme à visage humain », maintenant dénoncé par les dirigeants tchécoslovaques.

Il reste surprenant que M. Dubcek soit envoyé dans un pays occidental, membre de l'OTAN, ce qui est le cas de la Turquie.

LIBYE : EVACUATION ANNONCEE DES BRITANNIQUES

Aux termes de l'accord conclu entre la Grande-Bretagne et le nouveau régime de Tripoli, les soldats britanniques seront retirés de Libye avant le 31 mars 1970. Ce retrait semble remettre en question le traité d'alliance conclu par l'ancien souverain avec Londres.

Signalons qu'à la veille de cette négociation, le gouvernement de Tripoli a annoncé avoir déjoué un complot dans lequel seraient impliqués deux ministres alors en exercice.

DAHOMEY : Le calme règne dans le pays après la prise du pouvoir (à la faveur d'un putsch militaire) par le colonel Kouandete.

Le président Zinsou, qui avait été arrêté, a été remis en liberté.

RABAT : SOMMET ARABE

Le Sommet arabe du 20 décembre, à Rabat, était considéré avant son ouverture comme devant être « dur » et amener les participants à fournir à la cause des Palestiniens un appui total dans la lutte contre Israël. Pour la première fois, une délégation des résistants palestiniens avait été reçue officiellement à Moscou qui a, lui aussi, promis son aide.

Les deux militaires grecs qui ont claqué la porte au Conseil de l'Europe

Le général Pattakos et le colonel Papadopoulos.

« Le dieu Janus était représenté dans la Grèce antique avec deux faces. Présentement, ces deux faces sont celles de deux militaires, Papadopoulos et Pattakos. A eux deux, ils gouvernent la Grèce depuis trente mois.

Papadopoulos, qui semble avoir trouvé la « classique » « fausse barbe » des agents secrets entre une petite moustache bien à lui, est peu discrt sur son passé. On sait seulement qu'il est sorti « major » (premier) de sa promotion à l'Ecole des Cadets. Au moment du coup d'Etat dont il fut, sans doute, l'instigateur, et qu'il exécuta avec le ministre d'un officier d'état-major, il commandait un régiment d'artillerie. Mais il a fait l'essentiel de sa carrière dans les services de renseignements (politiques) de l'armée. C'est de l'époque où il surveillait le parti communiste que fut sans doute le goût de la politique et du pouvoir.

Il est l'homme « orchestre du gouvernement. A la fois premier ministre, chef de la chancellerie d'Etat, ministre de la Défense, de l'Education, demain, peut-être, des Affaires étrangères, à nouveau.

Pattakos était, lui, général au moment du putsch. Rien à dire d'une carrière où il semble s'être plus intéressé à ses chevaux qu'à ses hommes. Il raconte maintenant à plaisir qu'il s'est battu contre les Allemands lors de l'occupation de la Grèce, et que fait prisonnier par eux, il a été torturé. C'est une révélation.

Ce homme intègre, en regard vide, a été fait par Papadopoulos, « le cerveau », vice premier ministre et ministre de l'Intérieur.

En apprenant que son pays nie en annexion devant le Conseil de l'Europe avait préféré s'en retirer qu'encourir la honte d'une condamnation pour le caractère antidémocratique du régime instauré en 1967, il s'est écrié : « Vive la liberté ! Enfin, nous allons pouvoir gouverner comme nous l'entendons ». Car il a pris le goût du pouvoir, dans la mesure où il s'exerce et aime à se faire appeler « Excellence ».

Où va la Grèce sous la houlette des deux compères quinquagénaires ? Selon Pattakos, elle va pouvoir revivre à son histoire « millénaire, olympique, delphien et chrétien ». Il a oublié un qualificatif : démocratique. Les colonels n'en ont cure !

Ont participé à la rédaction de cette page : P. Meunier, C. Sauvage, B. Courtabessis, A. Paul-Grégoire.

Dans l'Ouest du Centre Bretagne

SEIZE CANTONS DE TROIS DÉPARTEMENTS PRÉPARENT ENSEMBLE LEUR EXPANSION

Le Centre-Bretagne ou Bretagne de l'intérieur s'étend en gros de Châteauneuf-du-Faou à Mourcou et comprend en pratique toutes les communes hors de l'influence de la mer et des côtes ; ce mont l'Argoat, pays du bois, par opposition à l'Armor, pays de la mer. Callacs, incontestablement, a joué un rôle primordial dans l'aménagement spontané du territoire, la densité de population est plus grande le long du littoral et la vie économique fut intense.

De plus en plus cependant, l'aménagement du territoire devient concerté et le développement d'une région doit se faire de façon globale, c'est-à-dire qu'aucun secteur économique ne peut ignorer les autres qui lui sont liés, aucun petit secteur géographique ne peut non plus ignorer les autres qui lui sont liés.

Déjà, dans la Bretagne centrale, des Comités d'expansion travaillent dans ce sens depuis quelques années. Nous avons plusieurs fois parlé de l'exemple du Mené, aussi de la concertation du triangle interdépartemental Loudéac-Pontivy-Mur-de-Bretagne. Aujourd'hui, c'est une zone sur trois départements qui est à l'ordre du jour, autour de Rostrenen (Côtes-du-Nord) ; Carhaix (Finistère) ; Gourin (Morbihan).

De nombreux acteurs

Depuis quelques années, bien des personnes se préoccupent de l'avenir de cet ancien du Centre-Bretagne. Les élus, d'abord, dont le rôle est capital, surtout en vue de la mise en application de schémas de développement auxquels peuvent conduire les études sur la région. De nombreuses études et des documents importants ont aussi été élaborés par des responsables de services administratifs.

Le Comité d'expansion de Cornouaille (CECOR) est partie prenante dans la définition d'un schéma de développement pour la région de Carhaix, tandis que le Comité d'expansion des Côtes-du-Nord a été la cheville ouvrière du travail de mise en place du Comité pour l'expansion de neuf cantons du sud-ouest de ce département.

Les membres actifs d'organisations socio-professionnelles ont aussi conscience de la gravité de la situation ; des réunions récentes en témoignent tant chez les agriculteurs que chez les artisans et les commerçants. Des partenaires très intéressés se sont aussi révélés chez les étudiants. Mais d'une façon générale, c'est l'opinion publique qui s'est trouvée saisie des problèmes, et des personnes, jusqu'à non engagées, ont été comme mobilisées pour travailler au renouveau du pays qui est le leur.

Tels sont donc les nombreux acteurs du mouvement qui se dessine, depuis plusieurs années, depuis plusieurs mois surtout, dans la région ouest de Centre-Bretagne. L'esquisse remaniant a pu, d'autre part, trouvé pâture dans la politique de rénovation rurale, dont les grandes lignes ont été définies par décret d'octobre 1967. Elle est, rappelons-le, un des axes fondamentaux de la politique d'aménagement du territoire dans certaines régions à économie rurale dominante, dont la Bretagne.

Politique d'aménagement global, la politique de rénovation rurale est aussi sélective : elle est commandée par la nécessité d'agir vite, de concentrer les efforts sur les facteurs les plus déterminants, et ne saurait donc porter que sur un nombre limité d'actions à effet rapide.

A Callac pour constituer la Commission du sud-ouest des Côtes-du-Nord.

Un appel à la population

Fort de cet appel, le mouvement d'opinion a pris plus de relief dans le courant du mois de novembre 1969, et cela de deux façons complémentaires.

Le 8 novembre, à Callac, une réunion officielle d'élus, de responsables administratifs et de socio-professionnels aboutissait à l'organisation du Comité d'expansion du sud-ouest des Côtes-du-Nord. Entre autres choses, étaient évoqués à cette réunion deux problèmes de grande importance : celui des modalités de participation de la population à une action de renouveau de son pays, participation dont la nécessité a été maintes fois affirmée à la tribune durant la réunion ; celui des limites géographiques des zones intéressées par ces actions de rénovation économique et sociale.

Cette « balle au vol » ne manque pas d'être reprise. Le 28 novembre, nouvelle réunion, à Rostrenen, cette fois ; réunion qui complète clairement la précédente. A Callac, c'est donc fait entendre l'appel à la population. Pour Rostrenen, ce sont les gens du « tout-venant » et non organisés qui ont pris l'initiative de la réunion d'information ; ils ont senti que cette réunion n'était sans doute qu'un premier pas, mais qu'il fallait le faire. Au fond, la « balle au vol » du 8 novembre, ils l'ont saisie et relancée, en espérant que par la délégation une concertation soulaire par tout le monde.

A la réunion officielle de Callac, par la force des choses, on s'en est tenu strictement au découpage départemental, tout en souhaitant qu'un jour une coordination interdépartementale — voire un dépassement de frontières administratives — puisse se réaliser (en décembre, d'ailleurs, doit avoir lieu une réunion interdépartementale officielle). A Rostrenen, les limites administratives avaient disparu : 124 communes de trois départements étaient représentées ; les neuf cantons des Côtes-du-Nord qui constituent le Comité d'expansion du Sud-Ouest, trois cantons du Finistère et quatre du Morbihan. (Voir la carte ci-jointe.)

D'abord connaître et s'unir

Dix jours après ces réunions, un document d'information n° 1 a vu le jour. Des bénévoles ont cherché à mettre ensemble ce qu'ils savaient des régions concernées. Au moment où l'on commence à parler de façon plus précise de projet ou de schéma de développement, ce dossier rappelle que la première démarche à réaliser en vue d'un renouveau est de connaître.

En une centaine de pages, un premier tour d'horizon rassemble des données immédiatement disponibles. Les lacunes, conscientes de la part des auteurs, montrent simplement les limites de leur information précipitée ; elles appellent donc d'autres documents plus complets.

Le premier chapitre analyse la population concernée qui atteint les 160 000 pour les seize cantons. Puis vient la vie économique ; enfin la troisième partie présente d'importants éléments sur l'habitat et les équipements collectifs. Chaque thème devra être approfondi. Six commissions ont d'ailleurs été prévues à Callac autour d'un groupe de coordination. Elles sont spécialisées sur les problèmes agricoles, l'artisanat-industrie, commerce, les équipements, tourisme-culture-loisir, formation et enseignement, finances communales.

Le dossier n° 1 s'achève sur un souhait : constituer un centre de documentation, un groupe d'étude et de recherche pour le Centre-Bretagne. Il serait un lieu de rencontre, souple, de responsables, de spécialistes d'économie, de sociologie, d'urbanisme, universitaires ou non, originaires de la Bretagne centrale.

Le mouvement est donc lancé ; terminons-en en soulignant encore deux caractéristiques favorables : il est un appel à toute la population et fait éclater les vieux cadres départementaux.

Georges LANGLADE

Lettres des lecteurs

● **L'article sur le Centre de Trébeurden est arrivé au bon moment, juste un peu avant l'assemblée générale de l'Association. Il a été lu au micro des passages de l'article et le journal a circulé dans la salle ; ainsi quelques uns ont découvert** Bretagne-Dimanche.

R. L., 22-Lannion.

— Souhaitons que cette découverte ait des suites heureuses...

Vous hésitez encore POUR LES ETRENNES : un abonnement à BRETAGNE DIMANCHE fera 52 fois plaisir, vous le savez bien.

● **En lisant l'article sur les petites harpes populaires de Bretagne, j'ai beaucoup apprécié les réflexions qui y sont faites. Que « nos matériaux de base ne sont pas autre chose que tout extraits mis par notre peuple de marins et de paysans » me paraît très important. Une phrase mélodique peut être tout simplement donnée par une phrase parlée. Mais, si la phrase parlée est inspiratrice de mélodie, alors la musique bretonne verra tarir sa source si la langue bretonne disparaît. Il y a là un point de vue fort important et un argument majeur pour la pratique du breton.**

L. R..., 56-Lorient.

— Vous exprimez là tout à fait des arguments de Madalen Buffandeau. Dans ses recherches, elle a pu constater que dans certains cantons, ce sont, dans l'étude du grégorien ou l'étude de la musique celtique. Bien des thèmes de harpe, dit-elle, lui ont été donnés par des phrases entendues dans telle ou telle commune bretonne.

● **Votre journal étant ouvert aux lecteurs, je vous propose quelques réflexions d'un ancien de l'émigration. En ce temps de contestation, toutes les structures, toutes les organisations semblent être mises en accusation. Les Cercles bretons, les Amicales regroupant nos compatriotes émigrés donnent des signes évidents de sclérose. On peut lire, avec déception, amertume ou peut-être même colère, l'analyse qu'en faire avec courage C. Le Quintrec, dans la Bretagne à Paris : « Il me faut revenir sur la survie de nos Amicales. Elles se trouvent actuellement très menacées. Pas d'argent... manque d'imagination... Ce besoin de refaire chaque année la même chose... Les Amicales se traînent ; un bal, un vin d'honneur, un banquet, une sortie printanière, un tout tour... Il y a, Dieu merci, des exceptions. Certains animateurs vieux plus haut. Ils doivent mettre dans le plateau une forte dose de dévouement, de foi dans l'œuvre entreprise, d'enthousiasme... » Voilà lâchés les trois mots qui révèlent les catalyseurs de toute action constructive. L'action bretonne chez les émigrés, comme chez les compatriotes restés au pays, doit être un besoin de militer, et non une servitude. Si les animateurs de nos organisations travaillent par besoin de se consacrer à une cause et à une communauté, ils sauront être les témoins, les entraîneurs nécessaires. Si ces responsables ne font que de l'administration, compatissant leur peuvent déboîtes, leurs échecs, en face de leurs satisfactions personnelles, alors leurs activités ne seront qu'une survie artificielle, provisoire et peut-être insidieusement maléfique.**

A. L..., 29-S-Cleden.

— C'était à dire. Les multiples organismes créés au cours des années ne peuvent pas tous se renouveler ; peut-être doivent-ils savoir fusionner ou même disparaître, alors que d'autres, plus dynamiques, tout davantage de possibilités. Ils auront sûrement en le mérite d'exister et de promouvoir de nouvelles initiatives.

● **Le numéro du 2 novembre m'a particulièrement intéressé, et je vous serais obligé à me faire parvenir deux exemplaires.**

O. C..., 53-Jurvigné.

— Nous avons toujours quelques réserves des récents numéros et pouvons toujours satisfaire de telles demandes.

Avez-vous bien noté notre nouveau numéro de téléphone à Rennes ? (99) - 30-35-09. Merci.

N° 406

Bretagne-Dimanche

Direction-Rédaction Administration
22, cours Albert-1er, Paris-8e
Tél. 225-53-50

Abonnements (C. C. P. Bretagne-Presse, Paris 19-603).
Un an : 25 F
6 mois : 13 F
Etranger : un an : 30 F
6 mois : 16 F

Rédaction régionale : M. Raymond Guerrin, 22, rue St-Lucas, B. P. 148, 35-Rennes. Tél. (99) 30-35-09.

Publicité :
Locale et régionale : B. P. 148 35 - Rennes. Tél. (99) 30-35-09.
Extra-locale : Hagès Promotion, 90, rue Pierre-Charron, Paris-8e. Tél. 225-61-20.

Le directeur : Jean Gélamur.

Imprimerie Bouard-Presse, 8, rue Bayard, Paris-8e.

politique

Ce chaos qui menace l'Italie

QUATORZE morts 90 blessés à Milan, 16 à Rome L'Italie, stupéfaite, et, pour un temps, atterrée découvre qu'au-delà des mouvements sociaux qui paralysent son économie, de l'agitation permanente en milieu étudiant, au-delà des jeux stériles des partis politiques « responsables » — jeux qui ne manquent pas de rappeler la IVe République en France — des forces m a u v a i s e s, criminelles, sont à l'œuvre. Au-delà d'innocentes victimes, c'est peut-être la liberté qui est visée.

Les Italiens en prendront-ils conscience ou faudra-t-il d'autres crimes, faudra-t-il que la menace se concrétise encore, attendra-t-on qu'il soit trop tard ?

Dans la cathédrale de Milan, 14 cercueils, une foule nombreuse et éplorée. Plusieurs centaines de milliers de personnes stationnaient dehors, dans le froid. Cétait l'hommage de toute une ville à d'innocentes victimes.

Terroristes à l'œuvre

Vendredi 12 décembre, une explosion se produit dans le grand hall de la Banque nationale de l'agriculture, à Milan. Il est un peu plus de 16 heures, les clients sont nombreux, venus effectuer les dépôts de fin de semaine On relève 13 morts, 90 blessés. dont l'on mourra dans la nuit. On a cru d'abord à l'explosion d'une chaudière mais c'est un attentat. Presque au même moment, d'autres trois autres bombes explosent à Rome ne faisant heureusement qu'une quinzaine de blessés. à la Banque nationale du travail et au pied du monument aux morts.

Cette fois, plus de doute. Il s'agit bien d'une action concertée. Des terroristes sont à l'œuvre.

Ce n'est certes pas la première fois. C'est seulement la plus grave. Au cours des cinq dernières années, une trentaine d'attentats au plastic ou avec d'autres explosifs ont été commis contre des trains ou des bâtiments plus ou moins publics : centrales syndicales ou de partis politiques, palais de justice, consulats, entreprises. Même le Vatican, en 1969, et une église de Rome ont été visés.

Immédiatement, la rumeur publique accuse les extrémistes, et ils sont légion en Italie : les autonomistes germanophones du Haut-Adige, les néo-fascistes et les pseudo-partichistes d'extrême droite (on parlait, une semaine auparavant, de la préparation d'un coup d'Etat sur le modèle des colonels grecs en 1967), les gauchistes du type pro-chinois (le parti communiste s'inquiète de leur influence et procède depuis quelque temps à une véritable épuration) et anarchistes.

La police s'est immédiatement mise à l'ouvrage selon un schéma classique : perquisitions et interpellations de suspects déjà connus, tandis qu'à droite comme à gauche on condamnait les auteurs de ces crimes qu'on voulait voir « en face ». « La violence est le fait du fascisme », disent les communistes. « Il faut faire face à la subversion de la gauche », répond-on au MSI (Mouvement social italien, néo-fasciste qui réclame le rétablissement de la peine de mort pour les attentats « aveugles »

La police a fait bonne et prompte besogne. Grâce à un témoin, — chauffeur de taxi — elle a pu confondre l'un des auteurs de l'attentat de Milan, un anarchiste de 36 ans, Pietro Valpedra, déjà soupçonné. D'autres arrestations ont également été pratiquées pendant que l'enquête se poursuit.

Mais, dans les avertissements et les mises en garde, les commerçants, agriculteurs et artisans sont oubliés.

Représentant de ses vieux leitmotive sur l'ordre, M. Pompidou souligne coûte les limites de la politique de concertation : le gouvernement « n'est pas disposé à accepter l'inacceptable ».

Prochain rendez-vous de M. Pompidou avec l'opinion : l'allocution du Nouvel An. Le président de la République nous a promis des paroles d'espérance.

Lundi, il a voulu « exprimer sa détermination ».

L'opposition voit dans cette détermination des menaces.

La majorité, un moment inquiétée par des initiatives gouvernementales, se sent rassurée.

Jean-Noël VILLERS

Punir, mais aussi guérir

Il s'agit autant de découvrir et de punir les coupables que d'enrayer un mouvement qui menace de conduire l'Italie à l'aventure et au chaos, d'assurer le respect de la légalité et de la vie des citoyens.

Pour cela, l'Italie a besoin d'un gouvernement fort non pas dans le sens autoritaire, mais jouissant d'une majorité cohérente et stable au Parlement et de la confiance du pays.

Telle n'est pas présentement la situation du Cabinet Rumor — le 29e depuis la fin de la guerre. Constitué après la crise de fête dernier, il ne comprend que des démocrates-chrétiens, en raison du retrait des ministres socialistes et républicains de l'ancienne coalition de centre gauche Réunifié grâce aux soins de MM Saragat et Nenni, le parti socialiste a éclaté, une fois de plus. Son aile droite (devenue parti socialiste unifié) exige de l'aile gauche (parti socialiste) qu'elle renonce à tout contact avec le parti communiste. Celui-ci souhaite en effet, être associé directement ou indirectement à la conduite des affaires du pays. Le malaise n'est d'ailleurs pas limité aux seuls socialistes, les chrétiens démocrates, eux aussi, sont divisés entre partisans et adversaires d'une certaine collaboration avec le PCI.

Le gouvernement de M. Rumor est minoritaire au Parlement et ne peut compter que sur un soutien extérieur des anciens membres de la coalition, soutien combien précaire, évidemment.

Ce qui ne va pas

Dans cette situation, comment pourrait-il s'attaquer aux grandes réformes rendues nécessaires par la croissance très rapide de l'Italie, sortie à pas de géant de son sous-équipement et tenant une place de choix dans le concert des pays industrialisés ?

L'administration tentaculaire est à réinventer, elle fonctionne mal et pate mal un personnel trop nombreux, mal sélectionné La Sécurité sociale mécontente les administrés, La décentralisation, promise dans la Constitution n'est jamais entrée en vigueur Le programme de logements ouvriers, pour lequel d'importants crédits ont été votés, n'a pas été appliqué

Le mécontentement est grand. Les ouvriers du Sud venus dans le Nord industriel, souffrent de la séparation d'avec leurs familles Les salariés récemment et fort grève L'Université vit un « mal de » larvé depuis les événements français

C'est cependant de la solution de ces problèmes accumulés que dépend l'avenir du pays

Dans les heures graves que traverse l'Italie, on voudrait que chacun fasse preuve de modération et de bon sens, que cesse la désorganisation systématique de la production, qui assure la vie de chacun, que les partis s'accordent sur les grands problèmes de l'heure, leur ordre d'urgence et les moyens d'y faire face

De nouvelles élections, dans le climat actuel ne résoudraient pas le problème politique ; leur préparation ne ferait que donner libre cours à toutes les surenchères à tous les excès.

Albert PAUL-GREGOIRE

M. POMPIDOU : une conception gaulliste du rôle du président de la République

M. POMPIDOU a parlé. Depuis quelque temps, dans les milieux politiques, on commençait à s'interroger : qui gouvernait vraiment la France ? M Pompidou, président de la République, ou M. Chaban-Delmas, premier ministre ?

Cette question prenait une signification beaucoup plus générale que celle des relations entre deux hommes : elle concernait le fonctionnement et le sens même des institutions. Du temps du général de Gaulle, il ne pouvait y avoir de doute possible : le pouvoir était bien à l'Elysée. Cette Constitution serait-elle viable si le président de la République n'était plus un personnage exceptionnel? Ne risquerait-il pas d'y avoir une rivalité ouverte ou latente entre le président et le premier ministre ?

On ne parlait pas de rivalités, ces derniers temps, entre M Pompidou et M. Chaban-Delmas. Mais celui-ci, parlant et agissant publiquement, tandis que l'Elysée demeurait silencieux, on se demandait si le rôle du président de la République n'était pas en train de perdre quelque lustre.

Le sens politique du discours prononcé lundi par M. Pompidou à la radio et à la télévision est de réaffirmer de façon solennelle la prééminence de la fonction présidentielle. En cela, cette allocution est typiquement et fidèlement « gaullienne ».

Des les premières phrases, en faisant de cette intervention une sorte de compte rendu de mandat — six mois pour pour pour après son élection, — M Pompidou rappelle :

— Qu'il est l'élu du peuple ;

— Que c'est lui qui « conduit les affaires de la France » ;

— Que c'est lui qui nomme le premier ministre et le gouvernement

Chapitre par chapitre, il va ensuite préciser quelle est sa part de responsabilité dans les différents secteurs de l'activité politique :

— La dévaluation, il en revendique la responsabilité totale : « Ma première décision. »

— La politique sociale est son « souci ». On remarquera que le président de la République n'a pas repris à son compte l'expression de « nouvelle société » si fréquemment utilisée par son premier ministre. Si M. Pompidou offre la prospérité d'une « société plus humaine et plus juste », la concertation, envisagée comme un moyen d'y parvenir apparaît comme étant l'affaire du premier ministre.

— La responsabilité du président est engagée dans la réforme et l'extension des garanties individuelles. Mais elle ne l'est pas dans la réforme de l'ORTF qu'il a seulement « accepte » et dont il marque les limites (« J'entends que la liberté de l'information ne soit pas détournée de son sens... »). Un avertissement sérieux.

«Domaine réservé»

Comme le général de Gaulle, M. Pompidou a tendance à faire de la politique étrangère ce que l'on appellait autrefois le « domaine réservé ». Il dit : « Je me suis consacré à la politique extérieure de la France. »

Ici les accents sont particulièrement « gaullien ».

M. Pompidou, tout en citant l'Amérique en premier, souligne bien son souci de coopération avec l'URSS et son refus de toute politique de blocs.

Le passage sur l'Europe mérite particulièrement l'attention. Le langage est assez sensiblement différent de celui qu'employa le général de Gaulle vis-à-vis de la Grande-Bretagne en 1963 et en 1967. Or, en dépit-mate, le langage a toute son importance. Mais, malgré le changement de ton, M. Pompidou souligne nettement que la construction européenne ne l'entraînera pas jusqu'à l'acceptation de la « supranationalité ».

M. Pompidou, tout en citant l'Amérique en premier, souligne bien son souci de coopération avec l'URSS et son refus de toute politique de blocs.

Le passage sur l'Europe mérite particulièrement l'attention. Le langage est assez sensiblement différent de celui qu'employa le général de Gaulle vis-à-vis de la Grande-Bretagne en 1963 et en 1967. Or, en dépit-mate, le langage a toute son importance. Mais, malgré le changement de ton, M. Pompidou souligne nettement que la construction européenne ne l'entraînera pas jusqu'à l'acceptation de la « supranationalité ».

Si, dans l'ensemble, ce discours s'inscrit dans la continuité des conceptions gaullistes, tous les observateurs ont souligné qu'il n'y était guère fait allusion au général de Gaulle lui-même. Son nom est seulement évoqué : propos de l'amitié franco-allemande.

Par contre, quelques phrases pourraient laisser entendre que l'arrivée de M. Pompidou « aux affaires » marque bien un commencement.

Le passé est le passé.

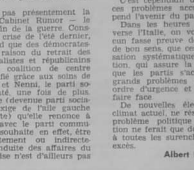

Il « conduit les affaires de la France »

Les efforts

Quant à l'avenir, M. Pompidou s'adresse aux Français pour leur demander des « efforts ». Il se montre particulièrement sévère avec les étudiants pour leur « désordre » et leurs « bavardages infantiles » et avec les grévistes pour les heures de production qui ont été perdues. Il se radoucit un peu pour inciter les patrons à accepter les réformes.

Bretagne

CHAMBRE D'AGRICULTURE : *La session de février de la Chambre régionale d'agriculture s'est tenue à Saint-Ségal (Finistère). Dans le cadre de l'avant - projet du VE Plan agricole breton, les prospections de développement des industries alimentaires et des industries de transformation de la viande porcine ont été exposées : des assurances ont été reçues concernant la mise en œuvre des mesures de « désenclavement » de la Bretagne.*

BATIMENT : *Le Conseil d'administration de la Chambre syndicale du bâtiment de la Fédération nationale des matériaux d'usure en bâtiment vient de se réunir à Rennes. Il a examiné un certain nombre de problèmes propres à la profession : la réforme du permis de construire et la nouvelle réglementation de la construction qui aussi fait l'objet de débats.*

LANGUE BRETONNE : *Les militants et responsables du Comité d'Action interprofessionnelle pour la langue bretonne (GA TV), réunis du Nord (7 800 000 tagne, se sont réunis à Rosbrieuc, pour préparer le développement de leur action en faveur de la langue et de la culture bretonne. En janvier et février, des rassemblements seront organisés à Nantes, Rennes, Lorient, Guingamp, Quimper et Brest.*

EXPORTATION - INNOVATION : *La Jeune Chambre économique de Rennes vient de créer deux prix régionaux destinés à inciter en faveur de l'entreprise de la région qui aura obtenu au cours de l'année les meilleurs résultats à l'exportation, et celle qui aura présenté la meilleure innovation technique ou commerciale.*

NAUTISME. — *Soixante breton Associations sont affiliés à la Ligue Bretagne-Armor de nautisme. Le rapport d'activités présenté à l'assemblée générale réunie à Bénodet a fait état de 6 376 licences délivrées par la Ligue.*

GRAINIERS. — *Les marchands grainiers des quatre départements de la région se sont réunis à Carhaix. Ils ont décidé d'entrer en contact avec les groupements similaires d'autres régions, pour créer un syndicat national des marchands grainiers spécialistes détaillants.*

AVICULTURE : *Les quatre départements de la région économique bretonne ont produit en 1968, 46 millions de poulets de chair, représentant 66 000 tonnes de viande. Le Finistère vient le premier, avec 18 178 000 têtes et 39 430 t. Viennent ensuite le Morbihan (11 585 000 têtes et 23 000 t). les côtes du Nord (7 800 000 têtes et 9 540 t). et l'Ille-et-Vilaine (2 421 000 têtes et 3 940 t).*

FEMMES ET METAYERS : *Le Conseil d'administration de la section régionale des femmes et métayers de l'Ouest s'est réuni près de Rennes. Il a proclamé la nécessité d'un véritable statut de l'exploitation agricole, qui mettrait celle-ci à égalité de chances et de droits avec les autres exploitations.*

TARIFS FERROVIAIRES : *La concession d'un abattement de 15 % sur les transports de marchandises en provenance ou à destination de la Bretagne devait prendre fin le 31 décembre 1969. Le Conseil économique breton, à l'initiative du Comité de développement agricole d'Ancenis, il ressort qu'en quatre ans, dans l'arrondissement, 700 emplois agricoles ont disparu : parmi eux, 436 postes de chefs d'exploitation.*

22 Côtes-du-Nord

Une trentaine d'artisans-créateurs du département viennent de se constituer en association. Ils veulent aimé établir entre eux des liens de solidarité. L'association organisera des voyages d'études et des expositions, constituera des documentations ; elle visera aussi à accroître les moyens de commercialisation de chacun de ses membres, par la constitution de groupements d'intérêt économique, ou de Sociétés civiles immobilières.

Le Bulletin trimestriel de l'INSEE rapporte que sur les 3 391 décès survenus dans le département au cours des six premiers mois de 1969, 720 étaient causés par une maladie de cœur, 584 par une tumeur maligne (cancer), 541 par une congestion cérébrale, 211 par accident ou homicide, 137 par la cirrhose du foie, 73 par l'alcoolisme, 70 par le suicide...

SAINT-BRIEUC. — La Société anonyme coopérative d'abattage (SACA) qui avait obtenu depuis deux ans la concession de l'abattoir a décidé cly renoncer à compter du 1er janvier. Le Conseil municipal a opté pour l'institution d'une régie doté de l'autonomie financière. Le Conseil d'exploitation sera composé de 13 membres, dont 3 désignés par le préfet, et 9 par le maire.

LOUDEAC. — La Maison de repos du « Coisquer » accueille actuellement une soixantaine de pensionnaires. Un nouveau bâtiment moderne et doté de tout le confort doit être mis à leur disposition pour le prochain Noël. Il sera tenu par les religieuses de la Providence, de Saint-Brieuc, qui assure 1 200 soins F.

LANNION. — Une trentaine de chefs d'établissements de télécommunications ont participé au séminaire organisé par la Direction générale des télécommunications, sur les relations publiques.

BINIC. — Deux sessions de formation se sont déroulées à Binic : elles étaient suivies chacune par une vingtaine d'agriculteurs. La première, animée par la Chambre d'agriculture s'occupait de mécanique agricole. La seconde, animée par l'Association départementale de promotion sociale agricole s'intéressait aux rouages de l'économie moderne.

CORSEUL. — Le Conseil municipal a autorisé le maire à demander au ministre de l'Agriculture de bien vouloir prendre toutes mesures utiles pour que le remembrement de la commune soit entrepris et exécuté dans les meilleurs délais.

ETABLES-SUR-MER. — La première réunion du Syndicat d'équipement du canton s'est déroulée à Etables. Après l'élection du bureau, le premier projet à étudier ! Il s'agit de construire un golf, en bordure du bois de La Saule. Le financement sera assuré par les communes, proportionnellement au chiffre de la population : il sera remboursé par la Société gestionnaire.

PLOUEZEC. — Le plan sommaire d'urbanisme avait été rejeté le 7 mars par le Conseil municipal. Malgré certaines améliorations et l'acceptation par les Ponts et Chaussées d'une révision annuelle, le plan a été rejeté pour la seconde fois, et à une voix de majorité.

PLOUBEZRE. — Des cultivateurs sont venus exprimer leur solidarité au fermier de Kerzizy condamné par la Cour d'appel de Rennes à rendre la ferme à son propriétaire, commerçant en matériel agricole. Avec, plusieurs tracteurs ils ont prêté et ensemencé la seconde fois, et la ferme n'a'est vu travailler, dans l'exemplaire où il se trouvait pour l'avenir.

29 Finistère

Le Comité national des sentiers de grande randonnée a défini le tracé du balisage de 8 500 km de sentiers. A l'appel de son président, les responsables d'Associations locales, réunis à la Chambre de commerce de Brest, ont étudié l'action à entreprendre dans le Nord-Finistère. Un itinéraire de 200 km se dire balisé : partant du Faou, il passera par Landerneau, les Abers, Brignogan-Plages, Le Folgoët.

— Au cours d'une réunion organisée par le syndicat CFDT, le personnel de la Coopérative des agriculteurs de Bretagne a déclenché un mouvement de grève. Ce mouvement tend à obtenir une limitation de la hiérarchie des salaires par des augmentations qui ne seient pas calculées en pourcentage.

QUIMPER. — L'Institut universitaire de technologie de Quimper, installé dans des bâtiments provisoires, a été inauguré par le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles. A cette occasion, le recteur d'Académie a annoncé la prochaine plantation effective, dans l'enceinte de l'Institut, des trois départements des techniques du commerce, de l'information et de la documentation industrielle, et de la biologie appliquée (conservateur alimentaire, agricoles et horticoles).

— La direction des « Nouvelles Galeries » a informé le Comité d'entreprise et les délégués du personnel du licenciement de 14 employés. L'ancienne du magasin, route de Brest, devait fermer ses portes le 15 décembre... Finalement, après une table ronde, à la préfecture, entre représentants patronaux et syndicaux, il a été décidé de surseoir au licenciement jusqu'au 1er janvier.

BREST. — *Plus de 300 personnes ont participé au Congrès régional des adhérents du mouvement d'Edouard Leclerc, venu pour célébrer le 20e anniversaire de la création des Centres Leclerc. A cette occasion, le nouveau Centre distributeur de Morlaix-Carhaix, à Guessous, a été inauguré par M. Leclerc.*

MORLAIX. — *L'Association familiale de la région de Morlaix et un « responsable « Jeunes familles » ont écrit au maire pour lui exprimer leur opposition au projet d'immeuble collectif, rue de Cruc'h-Ivoie. Cette construction porterait atteinte à un site remarquable et inciterait la vue panoramique sur l'ensemble de la ville.*

CHATEAULIN. — *Le maire a décidé de soumettre le budget municipal à la population, ainsi de la présenter en vote du Conseil. Dans une salle de la ville, après présentation des différents chapitres, les contribuables sont invités à exprimer leur jugement et à demander les précisions qu'ils estiment utiles. Les décisions ne seront ainsi prises qu'après consultation des intéressés.*

Plusieurs centaines de personnes ont participé à l'assemblée générale annuelle des propriétaires foncierts qui s'est tenue à l'Hôtel de ville. A l'unanimité, les participants ont pris résolution de constitution d'un Foyer socio-culturel, au Centre hospitalier Chubert. Ce Foyer aideraît les grands malades à sortir de leur désœuvrement en leur proposant des activités de loisirs, artistiques, culturelles ou manuelles.

LORIENT. — *Cent-40 parents d'élèves représentant les 36 000 familles de cocper tenu ont participé à l'assemblée générale en vue de l'Union départementale des associations de parents d'élèves. Dans ce cadre, 6 centres autonomes de parents et 16 représentants d'UCL relèvent un chiffre d'affaires de 171 200 000 F qui permet d'assurer une coopérative de consommation de 2 210 000 F, en profits de 1 000 à 1 000 F.*

— Un « Centre culturel de la langue bretonne » fonctionne depuis trois ans à Lorient. Il a été inauguré à l'Institut consulaire. Dès la première séance, plus de centaine d'élèves adultes assistaient au cours de vacances d'été à Paris.

— Depuis quelques semaines, des équipages incendies des chantiers, pages au nom, se tordaient de fous-rires. Mais, à la dernière de leurs besogne, Dimanche, le feu était dévoré de quarante-huit heures et pour le quarantième. La mouvement déclenché par la CFDT a été suivi par tous les ouvriers du chantier.

— La Chambre syndicale des pneumatiques de Lorient et sa région, réunie pour l'assemblée générale, demande que soient libérés les loyers des logements dotés du confort moderne. Ils estiment anormal le blocage de ces loyers alors que les impôts fonciers ne cessent d'augmenter.

35 Ille-et-Vilaine

— L'Association des vieuxes civiles d'Ille-et-Vilaine compte plus de 600 adhérentes. Quinze d'entre elles ont participé au Congrès, situé pour le 30 anniversaire de l'Association nationale.

— L'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) a tenu ses assises annuelles au Cercle Paul-Bert. Le délégué départemental a dressé le bilan des activités de l'USEP au cours de l'année qui s'achève : Il a rappelé que 7 730 licences ont été fournies par les 132 Associations affiliées.

— Le Conseil général a adopté les projets de création, à Rennes, d'un Centre régional de prévention artisanale, et à Saint-Malo, d'un Centre d'apprentissage et de présentation. Il a de même, accepté la construction à Rennes d'un institut médico-pédagogique comprenant 80 places d'internat et 30 places de semi-internat.

— La Fédération départementale de la famille rurale, réunie en assemblée générale à La Lande-du-Breil a fait le point de l'action qu'elle poursuit au service des familles. Des 32 fiches et des 11 Centres éducatifs de vacances ont accueilli 1 567 enfants.

— L'assemblée générale des patrons coiffeurs et coiffeuses du département s'est tenue à la Chambre des métiers d'Ille-et-Vilaine. Parmi les problèmes qui ont retenu l'attention : coût des horaires du personnel des salons de coiffure, et coût de la patente, en sensible augmentation. Les possibilités de démarrage de la part des membres de la Chambre syndicale pour obtenir une diminution du tarif ont été examinées.

— Cent neuf groupements adhérent à l'Union départementale des Sociétés mutualistes. Leurs délégués se sont retrouvés à la Chambre des métiers de Rennes pour l'assemblée générale annuelle. Le rapport financier a signalé que le budget annuel connaît un excédent de 12 515 80 F.

— Le Centre électronique de l'armement, installé à Bruz dispose d'un important Centre de calcul associant sur un même travail deux ordinateurs, l'un numérique, l'autre analogique. Il met ces installations à la disposition des utilisateurs de l'extérieur : Université, administration, industrie.

RENNES. — Le Centre régional des œuvres universitaires et sociales (CROUS) a offert, comme chaque année une réception aux étudiants étrangers. Cette année, 15 nationalités sont représentées. Dans la vie universitaire rennaise, pas environ 300 étudiants et étudiantes.

— Un stage de formation des responsables de Centres de documentation appliquée à la gestion des entreprises vient de se tenir à Rennes. Ce stage organisé par l'Institut européen d'administration des affaires comptait 25 participants sélectionnés parmi une soixantaine de candidats ! Apparté naient à des organisations agricoles.

SAINT - BRICE-EN-COGLES. — La tribune parlante de Fougères s'est prononcé dans le litige opposant le trésorier de la Motte à sa propriétaire. Il a jugé que cellecl n'avait aucune raison valable de refuser l'autorisation demandée par le trésorier de procéder à l'aménagement des bâtiments d'habitation et d'exploitation. Le trésorier est donc autorisé à procéder à ces investissements.

56 Morbihan

La section du Morbihan de la Chambre syndicale du commerce et de la réparation automobiles (CSNCRA) s'est réunie à Landerneau. Les propositions qui ont été émises ont été transmises au bureau de la direction départementale du commerce intérieur et des prix, et en sont de la Chambre syndicale, du maintenir la stabilité des prix pendant six mois. L'engagement est renouvelable par tacite reconduction.

— La section départementale des fermiers et métayers de la FNSEA (Fédération départementale des Syndicats d'exploitants agricoles) a tenu à Ploemeln son assemblée générale. Des motions jugées prioritaires ont été adoptées : Droit à l'exploitation de la terre toute la vie durant ; la sécurité des investissements. Elle propose la création de Commission cantonales, composées d'agriculteurs, propriétaires et fermiers et de bailleurs, pour la répartition des terres disponibles.

— Deux cents agriculteurs, conscrits individuellement, ont participé à l'ensemble d'une « Préfection monitorisation de l'agriculture », rattachée à la « Réforme fonciere ». Les agriculteurs « qui n'ont récemment ce attitude à Paris.

VANNES. *Les locataires de « l'habitat ancien » de Vannes ont tenu leur première réunion à l'Hôtel de ville. Ils ont demandé l'application stricte de la loi du 1er septembre 1948 sur... notamment, l'exonération de la taxe « annuel corrigée » sont l'indication du prix.*

— Une cinquantaine de personnes ont participé à l'assemblée générale annuelle des propriétaires fonciers qui s'est tenue à l'Hotel de ville. A l'unanimité, les participants ont pris résolution de constitution d'un Foyer socio-culturel, au Centre hospitalier Chubert. Ce Foyer aiderait les grands malades à sortir de leur désœuvrement en leur proposant des activités de loisirs, artistiques, culturelles ou manuelles.

— De nombreuses personnes ont tenu à l'Hôtel de ville participer à une réunion destinée à préparer la constitution d'un Foyer socio-culturel, au Centre hospitalier Chubert. Ce Foyer aiderait les grands malades à sortir de leur désœuvrement en leur proposant des activités de loisirs, artistiques, culturelles ou manuelles.

— Un « Centre culturel de la langue bretonne » fonctionne depuis trois ans à Lorient. Il a été inauguré à l'Institut consulaire. Dès la première séance, plus de centaine d'élèves adultes assistaient au cours de vacances d'été à Paris.

— Depuis quelques semaines, des équipages incendies des chantiers, pages au nom, se tordaient de fous-rires. Mais, à la dernière de leurs besogne, Dimanche, le feu était dévoré de quarante-huit heures et pour le quarantième. Le mouvement déclenché par la CFDT a été suivi par tous les ouvriers du chantier.

— La Chambre syndicale des pneumatiques de Lorient et sa région, réunie pour l'assemblée générale, demande que soient libérés les loyers des logements dotés du confort moderne. Ils estiment anormal le blocage de ces loyers alors que les impôts fonciers ne cessent d'augmenter.

Suite page 11

LE PRIX NOEL AU P. ROQUEPLO. — Le prix Noël (prix de Littérature catholique créé en 1967) a été attribué cette année au P. Philippe Roqueplo pour son livre **la Foi d'un mal-croyant** (Ed. du Cerf). Le P. Roqueplo, dominicain, 43 ans, est polytechnicien, ingénieur, aumônier de l'Union catholique des scientifiques français et professeur de philosophie des sciences.

Mgr BADRE, EVEQUE DE BAYEUX. — Mgr Jean Badré, 56 ans, a été nommé évêque de Bayeux et Lisieux. Il succède à Mgr André Jacquemin qui était à ce poste depuis 1954. Mgr Badré, auxiliaire de Paris de 1954 à 1967, était Vicaire aux armées depuis cette dernière date.

ESPAGNE : REMOUS AUTOUR DU PROCES D'UN PRETRE. — Une église de Madrid a été occupée par 300 personnes. 170 prêtres ont écrit à l'archevêque. Mgr Morcillo, en signe de protestation contre le procès dont fait l'objet le P. Gamo, curé d'un faubourg populaire de la capitale espagnole. Il est accusé de « propagande illégale ».

BRESIL : UN EVEQUE EN PROCES. — Mgr Valdir Calheiros, évêque de Volta Redonda, au Brésil, et 16 prêtres de son diocèse, font l'objet d'une instruction judiciaire pour « activités subversives ». C'est la première fois que les autorités militaires s'en prennent aussi directement à un évêque.
D'autre part, plusieurs Dominicains sont toujours emprisonnés à titre préventif, sous l'accusation d'avoir participé aux activités du groupe révolutionnaire de Carlos Marighela, tué récemment par la police. Le P. de Cousenongie, assistant général des Dominicains, réclame de la police des preuves de l'accusation portée contre des religieux qui auraient livré Marighela.

LE HAVRE : BIENTOT UN DIOCESE ? — Le nonce apostolique en France s'est rendu récemment à Rouen et au Havre ; il a rencontré NN. SS. Pailler et Bardonne, et des prêtres des alentours du Havre. On peut penser que la recherche se precise sur le projet de faire du Havre un diocèse. Le Synode diocésain de Rouen avait déjà souhaité une « présence épiscopale » au Havre.

RHODESIE : LES CATHOLIQUES DEFENDENT LES DROITS DES NOIRS. — Un missionnaire suisse, directeur d'un journal en langue « shona », a été condamné à six mois de prison avec sursis pour avoir dénoncé à plusieurs reprises dans son journal le régime dictatorial des Blancs de Rhodésie. Les évêques catholiques avaient d'ailleurs dénoncé la Constitution récemment votée qui légalise ce régime de discrimination raciale.

UNE RELIGIEUSE FRANÇAISE CANONISEE. — Marie-Victoire Couderc (1826-1885), fondatrice des religieuses du Cénacle de La Louvesc (Ardèche), sera canonisée, ainsi qu'une religieuse espagnole et un prêtre italien.

LE SYNDICAT CFTC DE L'ENSEIGNEMENT CHRETIEN : POUR UNE EDUCATION NATIONALE PLURALISTE. — Le Syndicat national de l'enseignement chrétien (CFTC), après la déclaration des évêques français sur l'**éducation et la foi**, soulevait une planification entre écoles publiques et privées, une collaboration des enseignants et un statut de l'Education nationale qui garantisse le pluralisme des divers types d'écoles.

DEUX MAMANS :

Comment nos enfants préparent Noël

Eglise

DS enfants vivent Noël au cœur de la grande ville, où les grands magasins s'illuminent dès la fin de novembre, mais s'éteignent le jour de la fête. A la messe de minuit, la foule reste impersonnelle. Souvent, on y rencontre peu de voisins : une seule famille, parfois, pour tel immeuble de 35 appartements. Nous avons demandé à deux mères de famille de nous raconter ce que font et disent leurs enfants. Voici leurs propos, à bâtons rompus.

— Nous avons quelquefois l'impression que l'atmosphère n'est pas favorable pour qu'ils vivent Noël. Mais ax ne le ressentent pas comme cela, je crois. Noël reste quelque chose de « très exceptionnel et très merveilleux, malgré tout l'aspect commercial qu'ils peuvent voir autour d'eux.

« Nous, on a deux Noëls »

— Cela tient d'abord à ce que c'est pour eux la fête de la naissance d'un enfant. Même s'ils sont trop petits pour avoir une notion précise de la venue du Christ, ils sentent que c'est une fête autour de la venue ou du retour de quelqu'un. Mon mari est en voyage. Laurent, qui a 6 ans, m'a fit l'autre jour : « Cette année, nous, on a deux Noëls : le Noël quand papa revient, et puis le Noël de Jésus. »

— L'attente joue un grand rôle dans la vie de l'enfant. Charles attend ses quatre ans. Quelque chose qu'on attend, c'est que c'est important. Et en attendant, on se prépare et on n'être différent, tout va être différent.

— Et ils n'aiment pas qu'on leur rabaisse le niveau. Laurent, l'autre jour, est revenu de l'école très surprenant : « Oh ! la maîtresse, ce qu'elle est bête ; elle répète tout le temps : il faut avoir de bons carnets et vous aurez des jolis joujoux. » Cela lui paraissait dérisoire, ce ne correspondait pas du tout à ce que Noël est pour lui.

— Charles n'avait pas bien réalisé, l'année dernière. Il avait surtout vu l'arbre de Noël et les jouets. Il a fallu lui expliquer que c'était Jésus qui était dans la crèche. Il connaissait déjà le Seigneur, on en parlait quand on allait à l'église, quand on priait ou lorsque regardait une image. Mais je n'ai pas l'impression qu'il avait fait le lien entre le Seigneur et le petit bébé Jésus. C'est maintenant qu'il a réalisé. Cela m'a frappé, car il me semble qu'autrefois un enfant connaissait d'abord le petit Jésus. Il avait déjà rencontré le Seigneur et je lui ai fait découvrir que c'était bien la même personne.

La bougie est vivante

— Depuis le début de l'année, tous les jeudis, je prends la vie de Jésus illustrée par Napoli avec Laurent. Il y a donc longtemps que nous avons vu Noël. Ces jours-ci, il a voulu faire un dessin de Noël. Il a dessiné la crèche, et, à côté, il a refait le dessin symboli sant la lumière qui vient dans la nuit.

Des symboles comme cela sont très parlants pour des enfants, qu les marque beaucoup plus qu'on ne croit.

Ils sont plus sensibles aux bougies à la maison qu'aux éclairages de la rue.

— Ce qui est assez curieux, c'est que les illuminations des magasins sont entre chose pour eux, surtout pour les plus grands. C'est commercial. Et ils sont tout à fait « dans le coup » ; ils supputent le prix des ampoules, et puis ils ajoutent que ça éclaire les clients et que, donc, on s'y retrouve, etc. Et ce n'est pas péjoratif pour eux, cela fait partie de leur monde, et ils aiment beaucoup ces lumières. Dominique, qui a deux ans, et qui découvre un certain nombre de données scientifiques et historiques, explique que la fête de la lumière existait bien avant la christianisme, qu'on a repris cette fête, etc.

— Chez nous, nous allumons des bougies, sur la table, tous les dimanches de l'Avent. Je crois qu'ils sont bien plus sensibles aux bougies et aux lumières à la maison qu'à tout ce qu'ils voient à l'extérieur.

— Les bougies, surtout. Pendant les grèves, la bougie prend un prestige extraordinaire : ce soir tout dans lequel vient cette petite flamme qui est vivante... Tous mes enfants m'ont dit une fois au l'autre : « On dirait qu'elle danse, on dirait qu'elle vit. » Et à Noël, toute cette richesse symbolique se retrouve sur le plan religieux.

« Noël, ça peut être raté »

— Les enfants sentent très bien aussi — même si ce n'est pas très clairement perçu — que Noël n'est pas seulement l'anniversaire d'une naissance, mais que Noël a un rapport avec leur vie de maintenant.

— La maman qui est catéchiste du groupe où se trouve Pierre-Paul (neuf ans et demi) m'a raconté l'autre jour qu'elle avait insisté là-dessus, et qu'à la fin Pierre-Paul lui a dit : « Si j'ai bien compris (c'est une de ses grandes phrases), il en n'a pas préparé Noël, ça peut être raté. » Jusqu'à, pour lui, Noël arrivait de toute façon, rien ne pouvait gâcher ça. Il a pris conscience qu'il était, lui, responsable, impliqué dans la réussite de Noël.

— Cette préparation personnelle est toujours liée à ce qu'on fait pour les autres. Dans l'immeuble où nous habitons précédemment, le matin de Noël, les enfants prenaient un peu de boue et de gel et ils allaient trouver nos voisins d'en dessus et d'en dessous, comme ils faisaient pas mal de chahut pendant l'année, c'était une façon de faire un geste d'amitié et d'attention.

Cette année, en chose, on a beaucoup parlé à nos filles année des inondations d'Algérie. On a demandé aux enfants de récolter des bouts de laine pour faire des couvertures. Maintenant, elles font des paquets pour les vieux, avec du jolis papiers, des cartes de vœux. Du coup, Anne (douze ans), s'est trouvée ainsée. Je lui ai fait observer qu'on ne pouvait pas tout faire. Elle s'est mise à sangloter. C'est difficile de leur faire prendre conscience que si c'est avec l'argent des parents, ce n'est plus eux qui le font. On lui a fait une avance sur son argent de janvier.

— Pierre-Paul prépare une pièce pour des gens égés. On leur a demandé d'inviter eux-mêmes ces personnes.

— A l'école où vont nos filles, elles font une veillée avant Noël pour laquelle elles apportent de petits cadeaux pour leurs professeurs ; elles tiennent à ces cadeaux aux professeurs, ça les préoccupe beaucoup.

— Je crois que les enfants ont conscience qu'ils vivent chaque année Noël autrement que l'année d'avant. Ils en retirent l'impression que chaque Noël ils seront différents et ils le vivront d'une façon neuve.

— Ils n'ont pas le même rôle à Noël, au fur et à mesure qu'ils grandissent. Petits, ils sont simplement comblés. Et puis peu à peu ils prennent conscience qu'eux aussi interviennent et font quelque chose pour les autres.

Jésus venu pour les pauvres

— Au centre de la fête, il y a la crèche, bien sûr. Je crois que pour les enfants elle se rattache aux images de la campagne. Jamais je ne lui ai vu faire une transposition sur le plan urbain.

— Je suis sûre que si on présentait à mes enfants une crèche en forme de cabane de bidonville, ils seraient très étonnés. Ils savent pourtant que cela représente une naissance dans la pauvreté et que le Christ est venu pour les plus pauvres.

— C'est de la même façon, il me semble, que la crèche ne nous fait pas horreur, parce qu'elle c'est chargée de tant de significations que la réalité de l'instrument de supplice passe à l'arrière-plan...

Les enfants ne voient pas la crèche comme quelque chose de pauvre. Nous lui donnons même un caractère de gloire. C'est pour nous la gloire de Dieu, mystérieuse, mais déjà présente.

Propos recueillis par Bruno GARACH

PAUL VI : Un tour d'horizon sur l'Église et le monde

COMME chaque année, en répondant aux vœux de Nouvel An que lui présentent les cardinaux, le Pape Paul VI a fait un large tour d'horizon des problèmes actuels de l'Eglise et du monde.

Comment se porte aujourd'hui l'Eglise, s'est d'abord demandé Paul VI ?

« Le récent Concile a suscité un état d'attention et sous certains aspects de tension spirituelle. Le développement doctrinal que le Concile a présenté à l'Eglise, l'enseignement pastoral auquel il l'a appelée, la révision liturgique et canonique qu'il lui a imposée, l'ouverture œcuménique à laquelle il l'a invitée, la confrontation apostolique par laquelle il l'a rapprochée des réalités humaines du monde moderne, la vague des transformations culturelles et sociales qui l'ont atteinte elle-même ont obligé l'Eglise à une réflexion intime à laquelle elle est encore astreinte. »

Inquiétude et vigilance

Une certaine inquiétude peut donc se manifester, qui s'appuie à la fois sur des « phénomènes contrastés, négatifs et positifs ».

« A un pluralisme, parfois sans discrimination, d'idées et de formes, qui semble menacer l'harmonie intime, source d'unité, propre à l'Eglise catholique, se joint un dessein accru de recherche théologique et un besoin plus actif de rapports œcuméniques communautaires. A une diminution de ferveur de la vie religieuse personnelle répond un intérêt croissant pour un sens religieux collectif. A un fléchissement vers la sécularisation, qui tend à tout désacraliser, correspond parallèlement un plus grand sens de la responsabilité chrétienne. »

Dans ces conditions, à souligné Paul VI, la vigilance est un devoir d'actualité.

Quelques défections dans un clergé fidèle

Des faits positifs et négatifs réapparaissent dans l'analyse faite par le Pape de la situation actuelle du clergé :

Tandis qu'une « incertitude atteint la foi dans la nature même du sacerdoce », le Pape a remarqué :

« Il est souverainement important de rendre témoignage à la grande majorité du clergé resté fort et fidèle à sa mission et à son devoir, mais aussi de redonner toute sécurité à chaque prêtre au sujet de sa vocation, du choix dont il a été l'objet, de son investiture canonique, de ses rapports avec son évêque, avec ses confrères, avec les fidèles, avec eux « qui sont en doutes. »

Il faut, a poursuivi Paul VI, donner aux prêtres des modèles et des exemples de vie qui les aident à vivre dignement leur vocation.

A ce propos, il est certain qu'il existe un phénomène de « défection d'une partie, minime, quoique toujours impressionnante, de quelques prêtres et religieux qui abandonnent les engagements sacrés que, devant le Christ, devant l'Eglise, devant leur propre conscience, ils avaient assumés solennellement, librement et avec amour. C'est la notre couronne d'épines ».

Le Pape a invité à prier et à ne pas porter de jugements précipités sur « l'attitude intime de ces cœurs malheureux, même si extérieurement de semblables désertions suscitent tant d'amertume et de scandales dans le peuple de Dieu et méritent en soi de sérieux blâmes ».

Paul VI a donc jugé opportun de confirmer sa résolution de « conserver intacte, dans son intégrale beauté, la loi du célibat sacré dans l'Eglise latine ».

Former de vrais hommes

La recherche d'un renouveau de l'éducation des jeunes est aussi un fait notoire époque qui veut « approcher la jeunesse au moyen de méthodes nouvelles qui lui reconnaissent ses légitimes libertés et lui conféreut un sens plus aigu de sa responsabilité... Famille, école, société devront recevoir de l'Eglise une aide nouvelle pour rendre efficace et aimer « l'art des arts », qui consiste à former de vrais hommes ».

Enfin, Paul VI a évoqué les grands conflits actuels.

Au Moyen-Orient, il a remarqué que les rangs des communautés chrétiennes s'éclaircissent dans les territoires occupés par Israël et il a adressé une pensée aux réfugiés, à tous ceux qui souffrent quotidiennement du conflit.

Au Biafra, les derniers échos qu'a reçus le Pape lui font penser que la situation est toujours plus angoissante ; il a pris acte avec douleur que l'on n'enregistre pas de progrès vers un accord sur les conditions de l'aide de la Croix-Rouge internationale.

Enfin, Paul VI a souligné l'écho que trouvent en lui les vœux (oui, du Vietnam, s'adressent à lui, parvenant de « zones sans cesse et déjà trop bouleversées par la guerre, par des massacres et de coutumes actes de terrorisme qui frappent également tant d'humbles citoyens dans l'épreuve ».

Etienne GAU

ANNONCES LÉGALES

SAMEDI 20 — DIMANCHE 21 DÉCEMBRE 1969

22 COTES-DU-NORD

Etude de Me LONGEART, Notaire à LANNION (22).

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me LONGEART, notaire à Lannion, en date à Lannion du 26 novembre 1969, enregistré à Lannion le 1er décembre 1969, bordereau 670/4, M. Louis-Marie CLAIRIN et Mme Angélique ALLAIN, époux, du « Traulet » en Ploubezh (22), ont cédé à M. Louis-Auguste CLAIRIN et Mme Hélène AUDUCO, épouse du « Traulet » en Ploubezh (22), le fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS, HOTEL-RESTAURANT, GARAGE, SERVICE, BONS tous l'année y compris la grande licence, à Ploubezh, commune de Ploubezh (22), moyennant le prix de cent mille francs. Entrée en jouissance le 3 novembre 1969.

Oppositions reçues, en l'étude de Me LONGEART, notaire, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date de la publication au BOAC.

Pour deuxième insertion, Me LONGEART.

Etude de Me LE GOFF, notaire à 22 - CALLAC-DE-BRETAGNE.

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me LE GOFF, notaire à Callac-de-Bretagne, en date du 6 décembre 1969, enregistré à Guingamp le 16 décembre 1969, case 6, bord. 1 202, M. Jean-Marie LE PLOHIC, boulanger, et Mme Christine-Marie-Françoise LORINQUER, son épouse, demeurant ensemble au bourg de 22 - Mael-Pestivien, ont cédé à M. Jean-Paul-Marie DOUCET, brigadier boulanger, et Mme Louise - Marie LE BRAS son épouse demeurant ensemble à « Bodhan » en 22 - Saint-Nicodème-Peulven, le fonds de commerce BOULANGERIE, SON, FARINE, exploité à 22 Mael-Pestivien au bourg, évalué à cinquante mille francs. Entrée en jouissance le 1er février 1970.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC au l'étude de Me LE GOFF, notaire où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion, Me LE GOFF.

Etude de Me GUICHAOUA, notaire à PLEUBIAN.

Suivant acte reçu par Me GUICHAOUA, notaire à Pleubian le 8 novembre 1969, enregistré, Mme veuve LE VAILLANT Jean-Pierre, née GUINARD Alice, demeurant à Pleubian, a cédé à M. LEPAGE Henri, commerçant, demeurant à Villeneuve-Saint-Georges, 14, rue du Petit-Pré, épouse de Mme MARCHAIS Hélène, l'exploitation à titre de location gérance du fonds de commerce de BAR, CREPERIE, situé à Pleubian section de l'Armor, lieudit Le Sillon, connu sous le nom de « **Le Chardon Bleu** », pour une durée de 6 ans, où on les a conjoint du 8 novembre 1969. Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à l'occasion de l'exploitation dudit fonds qui incomberont actuellement au gérant, la bailleresse ne devant en aucun cas être inquiétée ni recherchée à ce sujet.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE DINAN

LIQUIDATION DE BIENS

BONENPANT Jean, HOTEL-RESTAURANT, rue de Le Madeleine, Plancoët, jugement du 9 décembre 1969, date de la cessation des paiements : 11 septembre 1969. Juge-commissaire M. le Président COMBES. Syndic : Me MONTFORT, 14, rue Sainte-Claire à Dinan.

Pour insertion, le greffier en chef, R. DESCHAMPS.

29 FINISTÈRE

Etude de Me Yvon LE MOIGNE, Notaire à PLEYBEN (29 S).

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me LE MOIGNE, notaire à Pleyben, le 28 novembre 1969, enregistré à Châteaulin le 4 décembre 1969, volume A 5, folio 12, bordereau 204/10, M. René RANNOU et Mme Françoise MOTREFF, son épouse, demeurant à Pleyben, 2, rue de Carhaix, ont fait donation à MM. René-Gilles-Marie RANNOU et Jean-Noël RANNOU, leurs enfants, demeurant au bourg de Pleyben, du fonds de commerce de MENUISERIE-EBENISTERIE (ACTIVITE DE PRODUCTION), VENTE DE MEUBLES ET ARTICLES D'AMEUBLEMENT AU DETAIL, exploité à Pleyben, 2, rue de Carhaix, évalué à 20.000 F. Entrée en jouissance le 1er janvier 1970.

Oppositions reçues, en l'étude de Me LE MOIGNE, notaire, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date de la publication au BOAC.

Pour deuxième insertion, LE MOIGNE.

Etude de Me MINGAM, Notaire à PLOUDIRY

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me MINGAM, notaire à Ploudiry, en date du 1er décembre 1969, enregistré à Brest le 3 décembre 1969, folio 36, bord. 1 134-4, Mme POULIQUEN Jeanne, demeurant au bourg de Ploudiry, veuve de M. MORIZUR Yvon, a fait donation à M. MORIZUR Arsène, mécanicien agricole, demeurant au bourg de Ploudiry, son fils, de tous ses droits dans un fonds artisanal de REPARATION DE MACHINES AGRICOLES, FORGE ET MARECHALERIE exploité au bourg de Ploudiry, évalué à 10.700 F. Entrée en jouissance le 1er janvier 1970.

Oppositions reçues, en l'étude de Me MINGAM, notaire, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date de la présente insertion ou de la publication au BOAC.

Pour deuxième insertion, Me MINGAM.

Etude de Me DAMBRINE, Notaire à PONT-AVEN (29 S).

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me DAMBRINE, notaire à Pont-Aven, en date à Pont-Aven du 27 novembre 1969, enregistré à Quimperlé le 3 décembre 1969, folio 97, case 1, Mme Marcel-Françoise Joseph LE GUERN et Mme Anne-Marie - Louise DANIELOU, son épouse, demeurant à Pont-Aven, 5, rue Paul-Sérusier, ont cédé à M. Alexis-Albert-Marie SELLIN, célibataire majeur, demeurant au lieudit « Kerustaten-en-Riec-sur-Belon », une licence de DEBIT DE BOISSONS « cafagoria, exploitée à Pont-Aven, rue Paul-Sérusier, n° 5, évalué à 500 F. Entrée en jouissance le 27 novembre 1969.

Oppositions reçues, en l'étude de Me DAMBRINE, notaire, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date de la présente insertion ou de la publication au BOAC.

Pour deuxième insertion, A. DAMBRINE.

Etude de Me Paul COURSIN, Avoué, 4, rue de Paris, MORLAIX.

SEPARATION DE BIENS

D'un jugement réputé contradictoire rendu par le Tribunal de Grande Instance de Morlaix le 1er octobre 1969.

ENTRE : Mme Marie-Perrine BERTHEVAS, née à Trezilidé le 23 décembre 1937, de nationalité française, épouse de M. Roger QUIOC, avec lequel elle demeure à Saint-Pol-de-Léon, 34, rue de Brest.

Demanderesse, ayant Me COURSIN, Avoué ;

ET : M. Roger QUIOC, né à Plounevez-Lochrist le 28 mai 1937, demeurant à Saint-Pol-de-Léon, 34, rue de Brest.

Défendeur défaillant ;

ET ENCORE : M. Paul SORET, Arbitre de Commerce, pris en sa qualité de syndic de la faillite de M. Roger QUIOC, fonctions auxquelles il a été nommé par jugement du Tribunal de Commerce de Morlaix, en date du 16 mars 1965 ;

Autre défendeur, Me BELZ, Avoué.

Il appert que les époux QUIOC-BERTHEVAS ont été déclarés séparés de biens.

Pour extrait certifié conforme par l'Avoué soussigné.

Me COURSINN.

Suivant acte reçu par Me PODER, notaire à Brest, le 21 décembre 1969, enregistré à Brest-1er AC le 16 décembre 1969, F 81, bordereau 590/19, Mme Marie-Louise LE VOURCH, commerçante, demeurant à Brest, 3, rue du Coulain, veuve de Marcel CURVAL et Mme Monique CURVAL, commerçante, demeurant à Brest, 1, rue Ampère, ont cédé, à titre de licitation à Mme Marie-France CURVAL, sans profession, demeurant à Brest, 30, rue du Mouge, épouse de M. Joachim PILLIP, les droits indivis leur appartenant, indivisément avec l'acquéreur pour moitiés en sus, dépendant d'un fonds de commerce d'ALIMENTATION GENERALE ET PRODUITS LAITIERS exploité à Brest, rue du Coulain, N° 3, moyennant le prix principal de vingt-sept mille cent francs.

Jouissance à compter du 1er janvier 1970.

Oppositions dans les délais légaux en l'étude de Me J. JAMALOT où domicile est élu à cet effet.

Pour première insertion, Y. JAMALOT.

Etude de Me Robert MANCIER, notaire à Brest, 36, rue Jean-Macé.

INSERTION UNIQUE

Location-gérance

Suivant acte reçu par Me Mancier, notaire à Brest, le 10 décembre 1969, enregistré à Brest-1er AC, le 16 décembre 1969, F 81, bordereau 590/18, Mme Jeanne-Marie - Louise CLARENCE, commerçante, demeurant à Brest, rue Clair-Ar-Chaven, a donné en location-gérance à M. Jean-Charles-Joseph André, à Brest, 1, rue Jean-Macé, divorcé de l'exploitation du fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS 1re CATEGORIE, exploité à Brest, rue Coat-Ar-Guevaz, n° 1, dont elle en propriétaire, exploité à compter du 1er janvier 1970 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction, d'année en année, sauf dénonciation, à 1 M. André Pierre PETEL, directeur commercial, demeurant à Brest, 1, rue Chipaudière, divorcé de Mme Raymonde MALLEAC.

Mme Raymonde MALLEAC, née le 4 décembre 1929 à Saint-Vérémine SIMON, représentant, divorcée de M. Francis MAGUEUR, demeurant à Brest, 1, rue Pierre-Loquin ; lesquels renouvellent ledit fonds de commerce sous leur seule responsabilité à dater du 1er janvier 1970.

Opositions reçues, en l'étude de Me Jacques MALGOUZIC, notaire, demeurant à Morlaix, 1, rue du Vieux-Marché, célibataire majeur, d'un camion 11 t 600 et de licence y afférente.

Jouissance du jour de l'agrément du donataire par le CTT du Finistère, condition suspensive de la donation.

Oppositions dans les délais légaux à Morlaix, en l'étude de Me BEUZIT, notaire, domicile élu.

Pour première insertion, A. BEUZIT.

Aux termes d'un acte S. S. P. fait à Morlaix le 26 novembre 1969, enregistré à Morlaix le 2 décembre 1969, folio 83, bordereau 67/15, reçu 56 F, la Société BERTHEMET Frères, 52, rue de Brest, Morlaix (29), a vendu à M. Pierre LE RUYET, transports, Ploimar (56), une partie du fonds de commerce de TRANSPORTS PUBLICS DE MARCHANDISES matérialisée par une licence de classe A zone courte Finistère, avec les éléments corporels et incorporels correspondants.

Moyennant le prix de vingt-quatre mille francs, ci ..... 24.000 F.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites à partir de l'inclusion dans les dix jours de la dernière en date des deux insertions prescrites par la loi et seront reçues au Greffe de la Société BERTHEMET Frères, rue de Brest, Morlaix, nommé séquestre des fonds.

Pour première insertion.

Etude de Me JAMALOT, notaire à BREST, place du Général-Leclerc

PREMIERE INSERTION

LICITATION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Yves JAMALOT, notaire à Brest, le 10 décembre 1969, enregistré à Brest-1er AC le 16 décembre 1969, F 81, bordereau 590/19, Mme Marie-Louise LE VOURCH, commerçante, demeurant à Brest, 3, rue du Coulain, veuve de Marcel CURVAL et Mme Monique CURVAL, commerçante, demeurant à Brest, 1, rue Ampère, ont cédé, à titre de licitation à Mme Marie-France CURVAL, sans profession, demeurant à Brest, 30, rue du Mouge, épouse de M. Joachim PILLIP, les droits indivis leur appartenant, indivisément avec l'acquéreur pour moitiés en sus, dépendant d'un fonds de commerce d'ALIMENTATION GENERALE ET PRODUITS LAITIERS exploité à Brest, rue du Coulain, N° 3, moyennant le prix principal de vingt-sept mille cent francs.

Jouissance à compter du 1er janvier 1970.

Oppositions dans les délais légaux en l'étude de Me J. JAMALOT où domicile est élu à cet effet.

Pour première insertion, Y. JAMALOT.

INSERTION UNIQUE

Location-gérance

Suivant acte reçu par Me Mancier, notaire à Brest, le 10 décembre 1969, enregistré à Brest-1er AC, le 16 décembre 1969, F 81, bordereau 590/18, Mme Jeanne-Marie - Louise CLARENCE, commerçante, demeurant à Brest, rue Clair-Ar-Chaven, a donné en location-gérance à M. Jean-Charles-Joseph André, à Brest, 1, rue Jean-Macé, divorcé de l'exploitation du fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS 1re CATEGORIE, exploité à Brest, rue Coat-Ar-Guevaz, n° 1, dont elle en propriétaire, exploité à compter du 1er janvier 1970 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction, d'année en année, sauf dénonciation, à 1 M. André Pierre PETEL, directeur commercial, demeurant à Brest, 1, rue Chipaudière, divorcé de Mme Raymonde MALLEAC.

Mme Raymonde MALLEAC, née le 4 décembre 1929 à Saint-Vérémine SIMON, représentant, divorcée de M. Francis MAGUEUR, demeurant à Brest, 1, rue Pierre-Loquin ; lesquels renouvellent ledit fonds de commerce sous leur seule responsabilité à dater du 1er janvier 1970.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation dudit fonds de commerce dont il s'agit, seront achetées et payées par les locataires-gérants, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds qui incomberont actuellement aux locataires-gérants, la bailleresse ne devant en aucun cas être inquiétée ni recherchée à ce sujet.

MANCIER.

Etude de Me Pierre BAGOT, avoué à Brest, 25, rue de Siam.

EXTRAIT DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

D'une requête déposée devant le tribunal de grande instance de Brest, il appert que M. Michel-Louis-Gaston BARNIAUX, décorateur-installateur, né à Villermontdé le 16 juin 1930, et Mme Micheline-Gaëlane HARRAULT, née à Schiemery, le 16 octobre 1931, demeurant ensemble à Brest, 10, rue Branda, ont formé une demande d'homologation d'un acte du 29 novembre 1969, au rapport Me DETIL, notaire à Brest, par lequel ils ont convenu de remplacer le régime de la communauté légale par le régime de la séparation de biens, et qu'ils ont constitué à l'effet d'occuper pour eux sur ladite demande en homologation Me Pierre BAGOT, avoué près le tribunal de grande instance de Brest, demeurant dite ville, 25, rue de Siam.

Pour extrait, P. BAGOT.

Etude de Me MOCAER, Notaire à GUIPAVAS (29-N)

UNIQUE PUBLICATION

Suivant acte reçu par Me MOCAER, notaire à Guipavas, le 6 décembre 1969, enregistré à Brest, 2e AC, le 9 décembre 1969, folio 37, bordereau 1193/1, M. Gérard KOSTRZEWA, garçon de café, célibataire majeur, demeurant au Relecq-Kerhuon, 66, boulevard Léopold-Maissin, et actuellement 43, rue Lancrelade, à Brest, a cédé à Mlle Bernadette LE BOTTE, commerçante, célibataire majeure, demeurant au Relecq-Kerhuon, 66, boulevard Léopold-Maissin, un fonds de commerce de CAFE-ALIMENTATION, exploité au Relecq-Kerhuon, 66 boulevard Léopold-Maissin, immatriculé au RCS de Brest, n° 69 A 229, au nom de M. KOSTRZEWA, à lui cédé par acte reçu par Me MOCAER, le 3 mai 1969, ledit bail prorogeable d'un an, à compter du 15 octobre 1970.

Pour unique insertion, MOCAER, notaire.

Etude de Me Pierre PENVEN, Notaire à SAINT-BRIEUC.

PREMIERE INSERTION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me PENVEN, notaire à Saint-Brieuc, le 6 décembre 1969, enregistré à Brest (2 AC), le 15 décembre 1969, folio 36, bordereau 1139/4, M. PELLEAU Yves-Gaëtan-Marie, ouvrier à l'arsenal, et Mme ABJEAN Jeanne-Marie, son épouse, demeurant au bourg de Plounévez-Lochrist, ont cédé à M. Jean-Paul-Marie, employé à la Société BERTHEMET Frères, et Mme Jeanne-Alberte, son épouse, demeurant à Brest, secteur de Lambézellec, 48, rue Robespierre, sous la condition suspensive que M. et Mme PELLEAU seront agréés par l'administration des contributions indirectes en qualité de gérants du débit de tabacs du fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS 1re catégorie, EPICERIE, MERCERIE BONNETERIE, TISSUS, CONFECTIONS, FRUITS ET LEGUMES, avec réserves du DEBIT DE TABACS, compris dans un immeuble au bourg de la commune de Plounévez-Lochrist, sous les éléments concernant le prix forfaitaire de 25.000 F.

Les conditions seront reçues à Saint-Brieuc, en l'étude de Me PENVEN où domicile a été élu à cet effet, dans les délais légaux.

Pour première insertion, Me PENVEN.

Suite page 12

Programmes du 21 au 28 décembre

INFORMATIONS TÉLÉVISÉES :

Première chaîne : Flashes : 12 h 30 ; 18 h 30. Télé-Midi : 13 h 00. Information première : 19 h 45. Télé-Nuit : fin de soirée. Actualités régionales : 19 h 00.

Deuxième chaîne : 24 heures sur la 2 : 20h 30.

DIMANCHE 21

9.10 Télé-Matin.
9.15 *Tous en forme.*
9.30 La source de vie.
10.00 Présence protestante.
10.30 Le jour du Seigneur.

Les jeunes et la drogue. — Aumônier régional des prisons à Toulouse, le P. de Courrèges a pu constater parmi les jeunes dont il a la charge les ravages provoqués par la drogue. Il ne suffit pas de sévir, il faut guérir. Il s'entretient de ce problème avec Jean Bourdarias.

Actualité religieuse. — *Présentation Maurice Herr.*

11.00 Messe du quatrième dimanche de l'Avent, célébrée en l'église Saint-André de Reims.

Prédication du P. Michel Guinchat. Commentaire du P. Dagonet. Chorale paroissiale.

11.53 Midi moins sept.
12.02 La séquence du spectateur.

— La Ciociara. Avec Sophia Loren et Jean-Paul Belmondo.
— Aventures fantastiques (d'après Jules Verne).
— La Grande Vadrouille. Avec Louis de Funès et Bourvil.

12.30 Gutenberg. Les livres de Noël.

La comédienne Odile Versois vient donner des conseils sur un choix de livres pour les jeunes, des petits aux adolescents. Des conseils sont aussi donnés pour un choix de bonnes lectures pour les adultes en ces jours de fêtes.

13.15 Thibaud (feuilleton). « La Châtelaine du ruisseau. »
13.45 Le francophonissime (jeu).
14.15 Histoires sans paroles. « Il cherche après Sally. »
14.30 Télé-Dimanche, avec la participation d'Enrico Macias, Dalida et Dominique Dussault.

Rugby : Agen-Vichy, transmis d'Agen.

17.15 Marinella.

Un film de Pierre Caron (1936), avec Tino Rossi, Yvette Lebon, Julien Carette, Jeanne Fusier-Gir, Duvaleix, etc.
En l'absence d'une vedette, un directeur de boîte de nuit fait débuter un jeune chanteur amateur. C'est un gros succès.

Film assez médiocre, dont le seul intérêt est de revoir Tino Rossi à ses débuts. (Pour adultes et adolescents.)

18.45 Les trois coups (Magazine du théâtre).
19.15 Les chevaliers du ciel (feuilleton) : « Patrouille de France ».

Au Centre national d'essai en vol d'Istres, Tanguy a été chargé de tester le Mirage G à géométrie variable. Laverdure, lui, a été affecté à la « Patrouille de France » de Salon-de-Provence. Et le téléspectateur va suivre, d'abord en parallèle, les essais effectués par Tanguy et l'entraînement du fameux « team » acrobatique français.

20.10 Sports-Dimanche.
20.40 Les Boucaniers.

Un film d'Anthony Quinn, avec Yul Brynner, Claire Bloom et Charles Boyer.
Nous sommes en Louisiane, en 1812 ; la guerre d'Indépendance bat son plein. Un nommé Jean Lafitte, corsaire de son état, vient aider de sa poudre et, pour l'amour d'une jolie demoiselle, les libres défenseurs de la libre Amérique que menacent les Britanniques...

Aventure historique très romancée, comportant de nombreuses scènes de violence. (Pour adultes et adolescents.)

22.35 Ombre et lumière : l'Europe en fête, au XVIe et XVIIe siècle.
23.20 Télé-Nuit.

Deuxième chaîne

9.00 RTS promotion.

9 h : Electricité. — 9 h 30 : Présentation des nouvelles séries : automatisme ; méthodes de travail intellectuel ; statistiques. — 10 h : Anglais. — 10 h 30 : Mathématiques pour tous. — 11 h : Présentation des séries nouvelles de février.

13.50 Le Grand National.

Un film de C. Brown (1944), avec Mickey Rooney et Elisabeth Taylor.
Aidé par un jeune orphelin que sa famille a recueilli, une jeune fille gagne la course de chevaux du Grand National...
Bon film, dans une ambiance agréable. (Pour tous.)

15.50 (c) L'invité du dimanche : Mgr Marty.

Présenté par Michel Péricard, le cardinal-archevêque de Paris est entouré de : Just Fontaine (le joueur de football) ; Gilbert Bécaud ; Gérard Mausel, qui chante Je suis Dieu ; John Littleton qui chante des negro spirituals, et de divers autres participants.

18.00 (c) L'enfance du Christ.
19.00 Reportage sportif.
19.40 (c) Voyage au fond des mers (feuilleton).
21.05 (c) Portrait of Petula.

Variétés, avec Petula Clark, Sacha Distel, Andy Williams, etc.

22.10 Bibliothèque de poche : Henry Miller (suite).
22.50 (c) A propos, une émission de Michel Droit.

LUNDI 22

12.30 Midi-Magazine.
13.40 Magazine féminin.
14.10 Le Chouchou du Professeur.

Un film de George Seaton (1957), avec Clark Gable et Doris Day.
Rédacteur en chef d'un grand quotidien new-yorkais et self-made man, James Gannon retourne à l'école pour les beaux yeux d'un charmant professeur...
Comédie pleine d'humour et de fantaisie. (Pour adultes et adolescents.)

16.00 Emissions pour les jeunes : C'est Noël.
18.05 Dernière heure.
18.20 Le Schmilblic (jeu).
18.35 Tac au tac, avec les dessinateurs Jean By, Cardon, Philippe et Urs.
18.55 Pépin la Bulle.
19.25 Le petit monde de Marie-Plaisance (feuilleton).
20.20 L'Arbalète de Noël.
20.35 L'Homme de fer (feuilleton). L'Homme aux abois.
21.25 L'HOMME HANTE.

Conte de Noël de Charles Dickens, avec : Jean-Roger Caussimon (le professeur Redlow), Edith Scob (Mme William), Etienne Bierry (M. William), Colette Ripert (Mme Tetterby), Henri Poirier (M. Tetterby), Pierre Risch (Philippe Swidger), Yves-Marie Maurin (l'étudiant), etc.

22.35 La porte ouverte : Françoise Mallet-Joris.
22.55 Télé-Nuit.

Deuxième chaîne

18.10 (c) Le monde merveilleux de la couleur (n° 2). Fantaisie à ski.
19.00 Actualités régionales ou court métrage.
19.20 (c) Emissions pour les jeunes : *Sourissimo ; Les Aventures de Saturnin.*
19.40 (c) Allez au cinéma avec Georges de Caunes.
20.05 (c) Monsieur Cinéma.
21.05 (c) Les Contes du sapin vert : Sam Song.

Ce feuilleton musical est diffusé chaque jour, à 21 h 5, du 22 au 27 décembre. Un enchanteur (interprété par Billy Nancioli) vient en aide à sept enfants qui, à leur manière, veulent résoudre des problèmes d'adulte.

21.20 (c) Le Vent de la Plaine.

Un film de John Huston (1960), avec Burt Lancaster et Audrey Hepburn.
Western classique avec, pour toile de fond, l'affrontement entre blancs et Peaux-Rouges, au Texas, vers 1865.
Film de bonne qualité, qui lutte contre les préjugés raciaux. (Pour adultes et adolescents.)

23.20 Un quart d'heure avec...

Nana Mouskouri, Harry Bellafonte et Pierre Jourdan.

MARDI 23

12.30 Midi-Magazine.
16.00 Emissions pour les jeunes : C'est Noël.
18.15 Dernière heure.
18.20 Le Schmilblic (jeu).
18.35 Je voudrais savoir... L'alcoolisme des jeunes : apéritifs et digestifs.
18.55 Pépin la Bulle.
19.25 Le petit monde de Marie-Plaisance (feuilleton).
20.20 L'Arbalète de Noël.
20.35 JEAN-ROCH COIGNET.

Premier d'une série de sept épisodes, d'après les Cahiers du capitaine Coignet.

21.35 La grande parade.

A Ermenonville, au zoo de Jean Richard, avec : les Parisiennes ; Lupino and Lane, peintres burlesques ; les Barios ; Maurice Baquet ; Hal, Norman and Led ; Micheline Dax ; Christian Duvaleix ; Chantal et Dumont.

22.50 La porte ouverte : Lieutaghi, écrivain berger.
23.10 Télé-Nuit.

Deuxième chaîne

18.10 (c) Le monde merveilleux de la couleur : Les aventures de Tic et Tac.
19.00 Actualités régionales ou court métrage.
19.20 (c) Emissions pour les jeunes. *L'Univers de M. Touchatou.*
19.40 (c) Ma sorcière bien-aimée (feuilleton) : Le procès de tante Clara.
20.10 (c) Sept jours de sports.
21.05 (c) Les Contes du sapin vert.
21.20 (c) Des loups et des faucons.

Mario Ruspoli présente un portrait de l'illustre naturaliste espagnol, le docteur Félix Rodriguez de la Fuente, en montrant de ses activités, ainsi que certains de ses films.

22.50 (c) Jazz.

Récital donné en l'église de Saint-Tropez au cours du Festival (août 1969).

23.20 (c) On en parle.

MERCREDI 24

12.30 Midi-Magazine.
16.00 Emissions pour les jeunes : C'est Noël.
18.15 Dernière heure.
18.20 Le Schmilblic (jeu).
18.35 Pépin la Bulle.
18.40 LA PISTE AUX ETOILES.

Les dromadaires, présentés par Willy Meyer. — Les Hassani, sauteurs arabes. — Les Rosarios, équilibristes sur échelles libres. — Dangolys, jongleur. — Les Tissa, sauteurs à la bascule. — Les Bento, clowns. — Monroe, équilibriste sur rouleaux. — Les Vétérans, cascadeurs.

20.20 L'Arbalète de Noël.
20.35 Au théâtre ce soir : L'amour des quatre colonels.

Comédie de Peter Ustinov, avec Jess Hann, Robert Bazil, Louis Velle, André Thorent, Teddy Billis, J.-P. Darras et Christiane Minazzoli.
Au temps de l'occupation alliée en Allemagne, un colonel français, un anglais, un américain et un russe se disputent les faveurs d'une mystérieuse Belle...

22.50 A l'écoute des bergers.

Veillée de Noël dans les Pyrénées, avec André Voisin.

23.55 MESSE DE MINUIT A PLEYBEN (Finistère).

Messe concélébrée par le P. Ollivier, curé de Pleyben ; le P. Louvel, le P. Riou, Supérieur des prêtres du Sacré-Cœur ; le P. Guiavarc'h, Supérieur des Montfortains, et l'abbé Guiavarc'h, vicaire à Pleyben. Sermon du P. Louvel, illustré avec des images du Calvaire. Chorales paroissiales de Pleyben et de Saint-Matthieu de Morlaix, sous la direction du P. Abjean.

1.00 FOLKLORE BRETON : Fest-Noz à Pleyben.

Deuxième chaîne

18.10 (c) Le monde merveilleux de la couleur : Elsa et Yani, chiens errants.
19.00 Le Père de la Mariée.
19.20 (c) Emissions pour les jeunes. *Mon papa et moi.*
19.40 (c) Ma sorcière bien-aimée (feuilleton) : Une mémoire extraordinaire.
20.10 (c) Les animaux du monde : Les animaux d'étrennes.
21.05 (c) Les Contes du sapin vert.
21.20 (c) L'ENVOLEE BELLE.

Evocation poétique d'Alexandre Rivemale et Jean Prat, avec Dominique Rollin (Amédée), Laurence Imbert (Rose), Jean Pignol (Rebuffel), Jacques Préboist (le facteur)...

22.55 (c) Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté.
23.55 (c) La mystique des pierres précieuses.

C'est devant le trésor immense de pierres précieuses réunies dans les coffres de la joaillerie Cartier, devant les collections de minéraux de la taillerie de Royat, et sur un fond de tableaux de Guardi, ou de Carzou, que Jacqueline Plessis illustre le texte de Paul Claudel, l'Œil écoute.

0.05 UNE SOIREE AVEC NANA MOUSKOURI ET SES AMIS.

Nana Mouskouri chante ses plus grands succès, et reçoit les Athéniens, Félix Blaska, Dimitri Stayas et Harry Belafonte.

10.55 Messe de Noël, transmise de Rome.

JEUDI 25

10.00 Présence protestante.
10.10 Le Noël des Petits Frères des Pauvres, présentation Maurice Herr.
10.55 Messe de Noël à Rome.

Messe célébrée par le Pape Paul VI, en la basilique Saint-Pierre.

11.55 MESSAGE DU PAPE PAUL VI et BENEDICTION URBI ET ORBI.
12.30 Gilbert Bécaud.

Entouré de Nathalie Delon et des mannequins de Catherine Harley, Gilbert Bécaud interprète quelques-unes de ses chansons à succès : Monsieur Winter ; les Petites Mademoiselles ; les Créatures de rêve ; les Tantes Jeanne ; Sili Symphonie.

13.15 Histoires sans paroles : Le Cousin d'Ecosse, avec Laurel et Hardy.
13.35 La séquence du jeune spectateur.

— Le Père Noël et la Fusée *(dessin animé de l'Allemagne de l'Est).*
— Les Demoiselles de Rochefort, *avec Catherine Deneuve.*
— Une famille explosive, *film espagnol de Fernand Palacios.*
— Bambi, *de Walt Disney.*

14.35 Concert Duke Ellington, en l'église Saint-Sulpice.
15.15 LE MASSACRE DE FORT APACHE.

Un film de John Ford (1948), avec John Wayne et Henri Fonda, qui rapporte un épisode de l'histoire des Etats-Unis : le massacre, par la faute de son chef, de la garnison de Fort Apache, attaqué par les Indiens.
Très beau western. (Pour adultes et adolescents.)

17.00 S. V. P. Disney.
17.45 Etudes (ballet).
18.35 Les yeux de l'innocence.

A l'occasion de la fête de Noël, il a semblé intéressant de poser des questions à plusieurs enfants, âgés de 5 ans 1/2 à 6 ans 1/2, à propos de ce qu'ils savaient de cette fête.

19.05 Ivan Rebroff chante Noël.

Belle Nuit, Douce Nuit ; Mon beau sapin ; les Cloches du soir ; Dans le bois, il y avait un sapin ; Prière.

19.25 Le petit monde de Marie-Plaisance (feuilleton).
20.20 L'Arbalète de Noël.
20.35 JEAN-ROCH COIGNET (2e épisode).
21.35 Une nuit à Paris (variétés).

Avec : Serge Marquand, Marika Green, Marcel Dalio, Léon Zitrone, Jean Constantin, Jacques Van Dooren, les Parisiennes, José Artur, Rika Zaraï, Gianni Esposito, Xavier Depraz, Samson François, Roger Coggio, Jeanie Bennett, Martine Kelly, Gérard Palaprat, Eva Rehfuss, Catherine Sauvage, les Swingle Singers, le grand orchestre philharmonique de l'ORTF, Serge Gainsbourg, Jane Birkin, Michèle Mercier, Anna Karina.

23.45 La porte ouverte : Raymone, ancienne comédienne.
0.05 Télé-Nuit.

Deuxième chaîne

14.45 (c) Notre-Dame des Chemins.

Evocation de Marianne Oswald. Le thème en est simple, appartenant au domaine du merveilleux, le merveilleux de la nature, le merveilleux des chefs-d'œuvre de l'art.

15.30 (c) LE VOYAGE EN BALLON.

Film d'Albert Lamorisse, avec Maurice Baquet, André Gilles et Pascal Lamorisse (Prix de l'OCIC à Venise).
Une merveilleuse découverte de la France du haut du ciel. (Pour tous.)

16.50 (c) Grand-mère Noël : Noune Judlin.

Album d'images, de chants et d'histoires pour Noël, en Provence et dans le monde.

19.00 (c) Emissions pour les jeunes.

Pop Noël ; Père Dodo.

19.40 (c) Ma sorcière bien-aimée (feuilleton) : Le piège aux souhaits.
20.10 (c) Le mot le plus long.
21.05 (c) Les Contes du sapin vert.
21.20 (c) LE SONGE D'UNE NUIT D'ETE.

Comédie-féerie de Shakespeare, réalisée par J.-C. Averty.

23.20 (c) Coda spécial Noël.

VENDREDI 26

12.30 Midi-Magazine.
16.00 Emissions pour les jeunes.
18.15 Dernière heure.
18.20 Le Schmilblic (jeu).
18.35 Phrase-clé.
18.55 Pépin la Bulle.
19.25 Le petit monde de Marie-Plaisance (feuilleton).
20.20 L'Arbalète de Noël.
20.35 SALVES D'OR.

Dans des décors... japonais, Henri Salvador reçoit : Mireille Mathieu, Joe Dassin, Cliff Richard, Georges Moustaki, les Compagnons de la Chanson, Barbara, Barry Ryan, Liza Minelli, Annabel Buffet, les ballets de Jean Moussy, les Petits Rats de l'Opéra.

22.00 PROVINCIALES : Les derniers moines de Senanque.

L'abbaye de Senanque, dans le Vaucluse, est maintenant silencieuse et vide. Cette abbaye cistérienne, qui existait depuis huit cents ans, a vécu une lente agonie...

23.00 La porte ouverte : Le professeur Lhermitte.
23.20 Télé-Nuit.

Deuxième chaîne

18.10 (c) Le monde merveilleux de la couleur : La cavalcade sportive de Goofy.
19.00 Actualités régionales ou court métrage.
19.20 (c) Emissions pour les jeunes.

Projet Z ; Pirouli et ses amis.

19.40 (c) Jouez sur deux tableaux.
20.10 (c) L'amour de l'art.
21.05 (c) Les Contes du sapin vert.
21.20 (c) D'ARTAGNAN : Milady.

La deuxième époque de D'Artagnan, d'après le célèbre roman de cape et d'épée d'Alexandre Dumas, les Trois Mousquetaires, est axée sur le personnage de Milady et il a pour théâtre le siège de La Rochelle, que Richelieu veut enlever aux Huguenots et à leurs alliés étrangers, dont Buckingham...

22.50 (c) Dim, dam, dom.

Avec : Michèle Mercier, Ivan Rebroff, Antoine, Dalio, Julien Clerc, France Gall, Dani, Serge Gainsbourg, Szabo, Leny Escudero, etc.

SAMEDI 27

12.30 Midi-Magazine.
13.30 Magazines artistiques régionaux.
15.00 Reportage sportif.
16.00 Samedi et Compagnie.
17.50 Dernière heure.
17.55 Le Schmilblic (jeu).
18.10 Micros et caméras.
18.55 Pépin la Bulle.
19.25 Accordéon-variétés.
20.20 L'Arbalète de Noël.
20.35 JEAN-ROCH COIGNET (3e épisode).
21.35 FRIC-FRAC A LA NAPOLITAINE.

Comédie de Sammy Fayad, avec : Jacques Jouanneau (le père), Harry Max (le grand-père), Dominique Blanchard (la mère), Marguerite Cassan (la veuve Altavilla), Raymond Baillet (le directeur de la banque), Georges Audoubert (le médecin), Patricia Villon (la fille), Jean Ségol (le fils).

22.50 La porte ouverte : Le « Ravi ».
23.10 Télé-Nuit.

Deuxième chaîne

18.10 (c) Le monde merveilleux de la couleur.
19.00 Actualités régionales ou court métrage.
19.20 (c) Emissions pour les jeunes.

Le tour du monde des marionnettes ; Petit poisson mon ami.

19.40 (c) Contes fantastiques : Le Fataliste.

Des officiers d'un régiment cantonné dans le Caucase discutent un soir du destin. Voulitch veut prouver que le sort de l'homme est fixé d'avance...

20.10 (c) Des chevaux et des hommes.
00'12 (c) Les Contes du sapin vert.
21.05 (c) Musicolor : Arlequinade.

Avec : Serge Reggiani, Gianni Esposito, Dupont et Pondu, Henri Tachan, Perrette Pradier, Catherine Sauvage, Maria de Rossi, Dorthe, Christine Monsenis.

22.00 (c) Chapeau melon et bottes de cuir : Clowneries.
23.10 (c) On en parle.

DIMANCHE 28

PREMIERE CHAINE

11 h : Messe célébrée en la chapelle du carmel Saint-Saulve, près de Valenciennes (Nord).
17 h 25 : Le Signe de Zorro, film avec Tyrone Power et Linda Darnell. (Pour tous.)
20 h 55 : Sous le plus grand chapiteau du monde, film de Cecil B. de Mille, avec James Stewart, Betty Hutton, Dorothy Lamour, etc. (Pour tous.)

DEUXIEME CHAINE

14 h 40 : L'Aventurier du Texas, western, avec Randolph Scott et Craig Stevens. (Pour adultes et adolescents.)
16 h : L'invité du dimanche : le dessinateur Hergé, « père » de Tintin.
21 h 5 : L'Etoile, opéra bouffe d'E. Chabrier, avec l'orchestre radio-lyrique de l'ORTF.

ÉMISSIONS RÉGULIÈRES

Inter-Services

FRANCE-INTER met à la disposition de ses auditeurs plusieurs services de renseignements auprès desquels on peut aussi se renseigner directement par téléphone, en dehors des heures d'intervention à l'antenne.

INTER-EMPLOI : En semaine 6.45. Tél. : 224-26-17 ou 224-26-20.

INTER CONSOMMATEURS : En semaine, vers 9.5. Tél. : 224-26-93.

INTER-SERVICE RURAL : En semaine, 12.20 (Inter-Variétés). Dimanche, 8.35 Dimanche à la campagne. Tél. 224-38-97.

INTER-SERVICE JEUNES : En semaine, 7 h Tél. : 224-26-60 et 224-26-66.

METEO : 6.59, 7.59 (sauf dimanche), 11.59 et 19.59.

INTER-SERVICE ROUTE : En semaine, 1.15, 4.45 (5.5 le vendredi), 5.50, 7.55, 11.57, 20.20. Dimanche, 1.15, 4.45, 5.50, 8.50, 11.57, 15 h, 16 h, 17 h, 18 h, 19 h, 20.20. Tél. 224-33-30.

INTER-NUIT : 1 h à 5 h.

INTER-SERVICE SOCIAL : En semaine, 6.10. Tél. : 224-26-17.

INTER-BOURSE : En semaine, 12.58.

France-Musique

DIMANCHE

7 h Nos disques sont les vôtres. — 7.30 Informations. — 9 h Contemporains discophiles. — 10.30 Actualité du microsillon. — 12.35 Informations. — 12.40 Sur les deux voies. — 13.15 Concert symphonique. — 17.45 Concert. — 19.30 Informations. — 19.35 Rendez-vous avec le jazz. — 20.30 Beethoven en stéréophonie. — 22 h Reprises symphoniques. — 23.15 Musique pour vos images.

SEMAINE (sauf samedi)

7 h Matinales. — 7.30 Informations. — 7.35 Prélude pour vous. — 8.25 Informations musicales. — 8.30 La musique et ses classiques. — 10 h Que savons-nous de... — 11.30 Nos disques sont les vôtres. — 12.30 Informations. — 12.35 Déjeuner-concert. — 13.30 Les intégrales. — 18.30 Le club du jazz. — 19 h Informations. — 20.30 Grande musique.

SAMEDI

7 h Singuliers contrastes. — 7.30 Informations. — 8.30 L'âge d'or du romantisme. — 10 h Pour l'amateur de stéréophonie. — 12 h Invitation au concert. — 12.30 Informations. — 12.40 Guitare. — 13 h Actualités d'hier. — 14 h Vous entendrez demain. — 15.30 Evénements musicaux. — 16.35 Démonstration stéréophonique. — 17.30 Récital d'orgue. — 18 h Récital d'orgue. — 18.30 Récital de piano. — 19 h Informations. — 19.15 Jazz. — 20 h Esquisses. — 20.30 Concert. — 22 h Transfigurations musicales.

France-Culture

DIMANCHE

7.30 Informations. — 7.35 Réveil musculaire. — 8 h Orthodoxie et christianisme oriental. — 9.30 Soli Deo gloria. — 11 h Regards sur la musique. — 12.30 Informations. — 12.37 Concert. — 19.30 Informations. — 20.15 Atelier de création. — 23 h Tels qu'en eux-mêmes.

SEMAINE

7 h Réveil musculaire. — 7.30 Informations. — 8 h Culture française. — 9.15 Les matinées de France-Culture. — 12.30 Informations. — 13.15 Panorama culturel de la France. — 18 h Notre temps. — 19 h Informations. — 22 h Un livre, des voix.

Dimanche 21

14.05 (Cult.) Poèmes à dire et à chanter.

Emission enregistrée au Festival de Provins, sur les remparts. Récital de poèmes choisis et interprétés par Simone Valère et Jean Desailly. Sélection de nombreux poèmes qui égrennent la littérature française, du XVe siècle à l'époque contemporaine, de Charles d'Orléans à Prévert, chaque œuvre étant représentative d'un siècle, d'un courant de pensée et d'une forme de langage.

16.30 (Cult.) Récital de piano.

Donné au Théâtre Gérard-Philipe par Daniel Wayenberg. Au programme : Fantaisie chromatique et fugue (J.-S. Bach) ; 2 rapsodies, opus 79 (Brahms) ; Sonate (H. Dutilleux) ; Polonaise, opus 26, n° 2 (Chopin) ; Barcarolle, opus 60 (Chopin) ; Petrouchka (Strawinsky).

18.33 (Mus. et Cult.) Orchestre philharmonique de l'ORTF.

Concert donné sous la direction de Charles Brück, avec le concours de Christian Ferras, violoniste : 2e Concerto, opus 51, pour violon et orchestre (Jean Martinon) ; 1re Symphonie « Jean de la Peur » (Marcel Landowski).

Lundi 22

10 h (Mus.) Théâtre Bolchoï.

Grands chanteurs de l'âge d'or du Bolchoï : Chaliapine, L. Sobinov, D. Smirnov, A. Nejdanova, L. Lipkovskaïa, M. Davydova, H. Bronskaïa, M. Karakach.

15.15 (Cult.) Récital de piano.

Donné par Eugène Reuchsel : Œuvres de Liszt : Fantaisie et fugue sur B. A. C. H. ; Ballade en si mineur ; Funérailles ; Canzonetta del Salvator Rosa ; le Lac de Wallenstadt ; Rakoczy-marche.

20.45 (Cult.) « Il est né le divin enfant ».

Pièce en un acte de Marc Bernard. — C'est la nuit de Noël. Pour ce petit garçon de 8 ans et sa maman, c'est une nuit qui s'annonce comme les autres..., car ils sont pauvres. Mais l'imagination de l'enfant et l'amour maternel auront raison même de la pauvreté.

Mardi 23

10 h (Mus.) « Les Souliers de la reine ».

Opéra en 4 actes, de Tchaïkovsky, d'après la Nuit de Noël, de Gogol. Avec : Hélène Krouglisova, Hélène Antonova, Guéorgui Nelepp, Alexeï Ivanov. Solistes, chœurs et orchestre du Théâtre Bolchoï.

14 h (Cult.) « Le Casino de Barbazan ».

D'après le roman de Pierre Benoit. — Une petite station thermale des Pyrénées sert de décor à une intrigue en demi-teinte où chaque mot, chaque pas des héros les pousse lentement mais sûrement vers le drame.

20 h (Cult.) Orchestre de chambre de l'ORTF.

Concert donné sous la direction d'André Girard, avec le concours de Clara Wirz, contralto ; Edith Selig, soprano ; Camille Maurane, baryton ; et les chœurs de l'ORTF, Stéphane Caillat, chef des chœurs. Marie-Madeleine Duruflé, à l'orgue.

Mercredi 24

20.25 (F.-I.) « Soirée de Noël pour le baron de Trenck ».

La Tribune de l'Histoire présente aujourd'hui 24 décembre le baron de Trenck qui, célèbre pour ses nombreuses évasions, parvint même à s'évader une nuit de Noël. Pour terminer, la Tribune évoque les grands « Noëls » de l'Histoire, le sacre de Charlemagne, le dernier noël de Louis XVI...

21 h (Mus.) Noël dans le monde.

La soirée du 24 et la journée du 25 décembre offriront aux mélomanes un voyage musical réalisé grâce à de nombreuses émissions spéciales ayant pour thème la « Noël dans le monde » : œuvres diverses inspirées par le thème de la Nativité, musiques traditionnelles ou folkloriques seront présentées au cours de nombreux programmes. A 21 heures : Chœur d'oratorio ; à 23 heures : Cloches à toute volée.

22.40 (Eur.) Veillée œcuménique.

Organisée dans le grand hall de Parly II sous forme de célébration animée par le pasteur Richard-Molard et l'abbé Berthier. Une partie des Mariachis qui assurent chaque dimanche les chants liturgiques à la cathédrale de Cuernavaca au Mexique prêteront leur concours à cette veillée.

Jeudi 25

10 h (Mus.) « La Nuit de Noël ».

Opéra en 4 actes, de Rimski-Korsakov, N. Schpiller ; Oxana ; Dmitri Tarkhov ; Vakoula ; Nathalie Koulaguina ; Solokha ; Sergueï Migaï ; le maire ; Piotr Pontriaguine ; le diable. Solistes, chœurs et orchestre du Théâtre Bolchoï.

11.30 (Mus.) Noël dans les campagnes.

Les coutumes de Noël dans les provinces françaises. Un voyage dans les diverses régions de notre pays avec les veillées traditionnelles de nos campagnes.

14.45 (Mus.) Noël à Weimar.

Arbre de Noël *(Liszt)* et Lieder de Noël *(Cornélius). Pierre Pontier, piano ; Danielle Galland et Carlos Turen-Bang.*

15.15 (Cult.) « Aucassin et Nicolette ».

Chantefable du Moyen Age qui conte l'amour d'un jeune noble pour une esclave sarrasine.

17.30 (Mus.) Arbre de Noël.

Les enfants pourront participer à un jeu musical qui leur permettra de gagner leur cadeau de Noël offert par France-Musique.

20.05 (Cult.) « La Confession du capitaine Le Gall ».

Pièce de Loys Masson. — Le prétexte en est la trouvaille, en pleine mer, d'un caisson renfermant une bande magnétique sur laquelle est imprimé le récit d'un voyage fantastique.

20.30 (Mus.) Noël franco-allemand.

Dans le village de Merlebach, sur la frontière franco-allemande — où une chaussée sépare deux rangées de maisons dont l'une est allemande et l'autre française, — aura lieu, grâce à la musique, une veillée de Noël amicale entre jeunes des nations voisines.

Vendredi 26

20 h (Cult.) « Ariane à Naxos ».

Opéra en un acte, avec un prologue de Hugo von Hofmannsthal. Musique de Richard Strauss. Orchestre lyrique de l'ORTF.

20.30 (Mus.) Soirée lyrique.

Werther *(Massenet). Avec : Victoria de Los Angeles, Nicolai Gedda, Roger Soyer, Mady Mesplé et l'orchestre de Paris.*

Samedi 27

20.30 (Mus.) Semaines musicales de Budapest.

Musique de chambre de Bartok, avec le concours de Lorand Szucs, piano ; Miklos Szenthelyi, violon ; Bela Kovacs, clarinette ; et du chœur Kodaly du lycée Loëvey Klara.

20.30 (Cult.) Répertoire dramatique.

Un caprice, *d'Alfred de Musset. Avec : Nelly Borgeaud, Jean-Pierre Cassel, René Fleur, Isabelle Ehni.*

Émissions religieuses

DIMANCHE 21 DECEMBRE

7.35 (Sud-Rad.) Magazine catholique.
8 h (Cult.) Orthodoxie et christianisme oriental.
8.02 (M.C.) Eglise d'aujourd'hui. « La foi en péril », par le cardinal Danielou.
8.30 (Lux.) Un chrétien vous parle.
8.45 (Suisse Rom.) Messe.
10 h (Cult.) Grand-messe célébrée en la chapelle de l'Institut national des jeunes aveugles, avec le concours d'un ensemble vocal sous la direction de l'abbé Bihan. Commentaires et sermon par le P. Carré. A l'orgue : Gaston Litaize. Propre du 4e dimanche de l'Avent.
18.10 (Sott.) Foi et vie chrétienne.
19.30 (M.C.) Art et foi.

MERCREDI 24 DECEMBRE

MESSES DE MINUIT

Culture. — Messe célébrée en l'église latine Sainte-Catherine de Bethléem, par S. B. Mgr Gori, patriarche latin de Jérusalem, avec le concours de la chorale des Franciscains, sous la direction du P. Raphaël Angelisanti. Commentaires et sermon par le P. Lelong. A l'orgue : Gaston Litaize.

Luxembourg. — A partir de trois messes célébrées dans trois communautés humaines souffrantes (les enfants polios de Garches, les travailleurs étrangers au Mans et les prostituées chez les Dominicaines de Béthanie), messe faite de fragments provenant de ces trois messes.

Monte-Carlo. — Messe célébrée en la cathédrale de Monaco, une messe « méditerranéenne » marquée par l'antique tradition de l'Ouferta provençale.

Sud-Radio. — Messe célébrée en l'église Saint-Etienne de Palaja dans l'Aude.

JEUDI 25 DECEMBRE

8.45 (Suisse Rom.) Messe.
10 h (Cult.) Messe célébrée en l'église latine Sainte-Catherine de Bethléem par S. Exc. Mgr Beltritti, coadjuteur du patriarche latin, avec le concours de la chorale des Franciscains sous la direction du P. Raphaël Angelisanti. Commentaires et sermon par le P. Lelong. A l'orgue : Gaston Litaize. Propre du jour de Noël.
10.30 (Lux.) Messe des malades (sur 208 m seulement et ondes courtes 49,25 m).

SAMEDI 27 DECEMBRE

19.30 (Lux.) « Au plus profond ».

Radio-Vatican

Dimanche 21 : Message de Noël de Paul VI.
Lundi 22 : Présence de Dieu.
Mardi 23 : La mission contestée.
Mercredi 24 : Noël de Paix ?
Jeudi 25 : Noël à Rome.
Vendredi 26 : Editorial du Vatican.
Samedi 27 : Noël dans le monde.

reportage

Vue de Bethléem : en haut à gauche, basilique de la Nativité ; au premier plan, à droite, tombeau de Rachel. (Dessin à la plume d'un artisan arabe chrétien.)

BETHLÉEM 1969

AU sud de la grande place, la construction d'arcades d'un nouveau marché s'achève ; à l'opposé stationnent quelques jeeps de la police israélienne. C'est Bethléem 1969 que je retrouve en cette mi-novembre. Le reste a peu changé, du moins à l'entour de cette place où commence l'esplanade dalle qui conduit à la basilique de la Nativité. Les quartiers périphériques croissent sans cesse : avec sa 32 000 habitants, à quatre kilomètres de Jérusalem, Bethléem est en quelque sorte une ville satellite de la capitale. Mais son caractère est resté tout à fait original.

Jérusalem, c'est pour les musulmans une ville sainte, puisqu'en une nuit la jument El Bourag conduisit de la Mecque ici le prophète Mahomet ; Jérusalem, c'est pour les chrétiens une ville sainte, puisqu'en trois jours Jésus y souffrit la passion et se manifesta vainqueur de la mort par sa résurrection ; Jérusalem, c'est une ville sainte pour les juifs, qui vénèrent les restes du Temple dans l'attente de la venue du Messie.

Bethléem n'est pas partagée. Les musulmans y ont une mosquée ordinaire, les juifs s'arrêtent à la tombe de Rachel, l'épouse préférée de Jacob surnommé Israël. Seuls les chrétiens ont reconnu dans l'enfant de la crèche le Messie prophétisé par Isaïe (9-5) : « *Un enfant nous est né au fils nous a été donné, il a reçu l'empire sur les épaules, on lui donne ce nom : conseiller merveilleux, Dieu fort, Prince de la paix.* »

Les soucis des Bethléémites chrétiens

Quand, en juin 1967, les armées israéliennes se répandirent dans les territoires de l'ancienne Palestine, attribuée vingt ans plus tôt aux Etats arabes, ils trouvèrent Bethléem, seule ville chrétienne, avec maire et notables chrétiens. Acceptant le pouvoir soit, ceux-ci demandèrent le rattachement de leur cité à la Jérusalem unifiée, sous souveraineté israélienne.

Cela est très important pour les Bethléémites. Si, un jour, ils redevenaient Jordaniens, les musulmans n'hésiteraient pas à exercer de sévères représailles. Il y a donc autour de la crèche du Prince de la Paix une angoisse profonde, voire de la peur.

Si Bethléem vit la naissance du Messie, elle fut aussi le point de départ de la fuite en Egypte. Aujourd'hui l'exode s'organise, surtout vers l'Amérique latine. Depuis longtemps déjà, des relations existent et il y a à Bethléem un certain nombre de marchands grecs qui ont vécu en Amérique du Sud ; j'en ai rencontré plusieurs. Mais j'ai vu aussi un jeune couple en partance pour le Venezuela : ou bien ils acceptaient Israël et ils étaient menacés par des musulmans, ou bien ils optaient pour la résistance mais se trouvaient sans travail ; ils préféraient s'exiler.

Déjà après la guerre de 1948, des familles avaient été divisées. Une fois par an, précisément pour Noël, la frontière s'ouvrait ; les uns d'Israël retrouvaient les autres de Jordanie, pour quelques heures ; cependant, toutes les demandes de laisser-passer n'étaient pas honorées.

Depuis la fameuse guerre des Six Jours, la circulation est libre. Israël fait tout pour créer un climat dynamique et paisible. Son désir que tout le monde soit à l'aise sur les territoires administrés est sincère et ses efforts réels. Pour le visiteur, le pèlerin, c'est totalement vrai ; il ne court aucun risque, il est partout accueilli avec la bonne grâce orientale. Pour le Bethléémite, les soucis ne sont pas dissipés !

Rentrons courbés par la porte basse qui donne accès au narthex de la basilique constantinienne. Elle est la seule encore debout en Terre Sainte car les Perses destructeurs du VIIe siècle, reconnaissant leurs propres costumes dans la mosaïque de l'Adoration des Mages, décidèrent pour cela de la respecter ; avec elle, tout l'édifice demeura en place.

Quinze lampes au-dessus d'une étoile

Comme en tant d'autres lieux saints, les Grecs, les Latins, les Arméniens occupent des parcelles bien délimitées du sanctuaire. Les querelles meurtrières entre chrétiens ont disparu, les algarades autour d'un tapis ou d'une vitre se sont atténuées, mais l'étalage de la division demeure.

Dans le sous-sol, dans la grotte transmise par la Tradition comme étant la crèche où Joseph et Marie trouvèrent refuge, le tintamarre des schismes retentit toujours malgré les lourdes tentures d'amiante dont Mac-Mahon fit revêtir le rocher. Jusque dans la niche où une seule étoile d'argent annonce : « *Ici, Jésus-Christ est né de la Vierge Marie* », il faut avec beaucoup de soin distinguer les quatre lampes des Latins, les cinq des Arméniens, les six des Grecs.

D'autres grottes plus calmes entourent celle-ci qui est privilégiée. Obstruées, remplies de terre à l'époque des Turcs, elles ont été ouvertes au public à la fin de 1964. Cet ensemble d'hypogées s'ouvre sur des couloirs tortueux qui se terminent dans la chapelle de Saint-Jérôme. C'est dans cette cellule, d'après une autre tradition fort ancienne que le célèbre biblisté écrivit sa traduction latine et les vastes commentaires sur les Ecritures saintes.

A Bethléem, en effet, le chrétien comprend mieux le message du Fils de Dieu né d'une femme, authentiquement incarné, ayant pris tout de l'homme, à commencer ici par son état de nouveau-né.

Il y aura toujours des nouveau-nés dans des crèches

Des grottes il en existe toujours à Bethléem, et des familles vivent encore dans la pauvre simplicité du Noël d'il y a près de 2 000 ans. Avec un Père Franciscain qui les connaît bien, j'ai rendu visite à plusieurs familles. Ici la femme, assise sous une toile, s'est levée à notre arrivée et les enfants ont surgi de je ne sais où ; ils s'appellent Issa et Myriam — Jésus et Marie — comme beaucoup d'autres de la contrée, chrétiens ou musulmans.

Un peu plus bas, la route va vers la petite vallée où Booz épousa Ruth, la bisaïeule de David, vers le champ où des bergers entendirent l'appel des anges. Là, sur ce chemin, dans une autre grotte, c'est une famille de sept enfants, et le lit du petit dernier n'est autre qu'une mangeoire creusée à même le rocher.

Ailleurs, les accessoires sont plus confortables. Les deux pièces formées de deux grottes sont fermées par une légère maçonnerie. Les paillasses sont bien rangées, tout est propre. Je dois goûter les galettes, appelées ici *pain de la Vierge*, barattes le lait dans la peau de chèvre cousue, suspendue à une branche d'olivier, admirer les broderies des robes.

N'est-ce pas le contact avec ces vraies crèches le véritable pèlerinage à Bethléem ? pas des personnages de cire ni du papier rocher, pas de fausse émotion ni de vaines rêveries, mais un dénuement sur le vif. C'est Bethléem 1969.

Combien de temps faudra-t-il pour que les petits Issa, les petites Myriam soient instruits, nourris, développés, dans la joie et la paix ?

R. LETERTRE

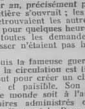

noël noël

LES téléspectateurs d'une dizaine de pays d'Europe auront les yeux tournés sur des images de Bretagne dans la nuit de Noël. La Messe de minuit, transmise en 1967 de la cathédrale de Munich, en 1968 d'une petite chapelle d'Ecosse, se déroulera cette année dans le merveilleux ensemble architectural de Pleyben.

☆

Les téléspectateurs auront aussi leurs oreilles à l'écoute de la Bretagne. Si quelques chants (**Kyrie, Gloria, Credo**) seront chantés en la langue liturgique internationale de l'Eglise occidentale, le latin, quelques refrains et acclamations en français, c'est en breton que seront donnés le chant d'entrée, le psaume responsorial entre les lectures, les acclamations « l'Evangile, divers cantiques pendant la communion ainsi que le chant de sortie.

C'est la célèbre **CHORALE SAINT-MATTHIEU**, de Morlaix, que dirige l'abbé Roger Abjean, qui exécutera ou entraînera les chants. Dès dimanche 21, chez elle, Nedeleg-Noël, sera en honneur. Depuis quelques années en effet, la chorale donne un concert spirituel de Noël le dimanche qui précède la fête de la Nativité.

☆

Au programme, deux grandes œuvres classiques pour soli, chœurs et deux orgues : le motet de Henry du Mont, « **Christus Natus est** », et d'importants extraits d'une messe polyphonique de Marc-Antoine Charpentier : **Messe de minuit sur des Noëls populaires**. La forme de ces œuvres et leur durée font qu'elles ne trouvent pas place au cours d'un office liturgique, mais elles sont remarquables pour un concert spirituel.

☆

Après cette partie classique, la chorale chantera quelques Noëls populaires allemands et surtout une nouvelle série de Noëls bretons. Peu d'auditeurs pourront se trouver dans l'église Saint-Matthieu dimanche, mais tout le monde pourra entendre ces Noëls.

Sous le titre **NOUEL-NOUEL** vient en effet de paraître le troisième disque de la série **Noëls populaires de Bretagne** rassemblés et harmonisés par l'abbé Abjean. Noëls de Cornouaille, du Léon et du Trégor, ces cantiques étaient publiés dans deux recueils intitulés « **Kantikou brezoneg eskopti Kemper ha Leon** » et « **Kantiegu sant Brieg ha Landregar** ».

Le texte breton, quelquefois signé d'un nom de recteur de paroisse ou de missionnaire, la plupart du temps anonyme, était toujours simple et concret, comme la musique elle-même, à la mesure de ceux qui la chantaient. On s'inquiétait fort peu d'en connaître l'auteur ; les recueils bretons sont fort discrets sur ce point... Les appellations d'origine sont d'ailleurs difficilement contrôlables.

☆

Dans le même temps paraissent deux autres disques où la chorale Saint-Matthieu de Morlaix se retrouve avec d'autres mais toujours sous la direction de l'abbé Abjean.

L'un est l'enregistrement public réalisé en la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon au cours du Bisun-Bring du juillet dernier. Pris sur le vif, le disque fait revivre ces heures d'été avec les chorales de Léon mais aussi la chorale gallaise « **Cor Ygtol uwchradd Tregaron** ».

☆

L'autre est également un enregistrement public, réalisé cette fois en l'église Saint-Louis de Brest lors du XVIIe Festival international des cornemuses en août. A côté de chorals gallois et allemand, on y retrouve un noël breton : **Diskennit euz an nevoa.**

Sûrement l'abbé Abjean rassemblera encore de nombreux noëls bretons, et le disque **Noël-Noël** ne sera pas le dernier de la série.

Georges LANGLADE

Disques : Chorale Saint-Matthieu, 30, rue Basse — 29 N Morlaix.

joseph le menuisier

Noël à Télé-Bretagne Actualités

DEPUIS une semaine, Télé-Bretagne-Actualités consacre trois minutes chaque soir à évoquer Noël, du moins à retrouver les téléspectateurs dans leurs façons de préparer le 25 décembre.

C'est aussi bien une séance de coiffures pour réveillon que la visite d'un fabricant de jouets, tel celui de Loguivy-Plougras (célèbre dans toute la France pour ses « petits chimistes », « petits naturalistes », « petits électriciens », etc.) ou d'artisans de cadeaux, de bijoux, de gadgets. C'est la question posée aux gosses : qu'est-ce que tu souhaites à Noël ? On encore des idées pour faire des crèches avec des matériaux bien bretons. Nous voici alors un peu plus près du mystère de la Nativité.

Un travail d'équipe

Mais, pour le 23 décembre, des journalistes des Actualités bretonnes ont préparé une émission hors de leur ordinaire ; elle suivra les trois minutes qu'ils consacreront à présenter, en direct de Pleyben, le cadre extérieur de l'église d'où sera retransmise en eurovision la messe de minuit. Il y a quelques jours, ils ont invité leurs confrères de la presse écrite à visionner leur montage.

Jean-Pol Guguen intitule la séquence *Joseph le Menuisier*. Avec une équipe d'une douzaine, il s'est rendu à Châteauneuf-du-Faou et, en quelques heures, l'émission était pratiquement montée. C'est le premier montage de cette importance réalisé pour Noël au Journal télévisé. Rarement, travail d'équipe, nous a-t-il dit, s'est déroulé dans une telle ambiance, chacun y mettant du sien ; cette nuit de préparation a été pour nous déjà une nuit de Noël. Les téléspectateurs ne verront rien de cette ambiance de travail, qui a été différente du travail normal parce que le sujet était exceptionnel, mais le fait, qu'il faut souligné, il est un vrai témoignage de Noël.

Dans l'atelier de Pen-Ar-Roz

Il n'y a donc pas de rôles, de personnages, dans ce court métrage. C'est une visite impromptu chez Yann, dans son atelier de Pen-Ar-Roz, à Châteauneuf-du-Faou. Il travaille le bois, comme le faisait Joseph, mais il ne joue pas à Joseph. Entouré de quelques amis, Arthur le ferronnier, Germaine, qui modèle des santons, un peintre, Robert, Yann s'entretient avec Jean-Pol.

La scène se passe la nuit, devant un pétillant feu de bois dans la cheminée, autour d'une table rustique et d'accueillantes bolées de cidre. Yann achève de monter une petite crèche avec quelques roudins et des feuilles de fougères ; Germaine y placera bientôt les santons autour de la mangeoire laissée vide.

En introduction, Glenmor a chanté en breton un « appel à la nuit celtique ». La nuit peut être belle au regard du barde, du poète, elle l'est parce que le créateur l'a faite merveilleuse. Pourtant, elle a aussi un caractère effrayant ; mais, la lumière a déchiré les ténèbres, une étoile a brillé, Jésus est né.

La Bonne Nouvelle n'est pas annoncée explicitement, mais pourquoi tout cet intérêt pour Noël ? Pourquoi ces illuminations de rues — elles servent de fond au générique final, — pourquoi ces cadeaux, ces réveillons ? Parce qu'elle existe, l'émission pose ces questions.

Chez Yann, dans son atelier de Pen-Ar-Roz, à Châteauneuf-du-Faou.

Voilà ce que c'est, mon vieux Joseph

Noël est sur les lèvres, mais, de façon anecdotique, c'est pour évoquer les départs dans la nuit à la lueur des flammes - tempête, la double ration accordée aux bêtes cette nuit-là... Cette histoire prend d'ailleurs de l'importance. Jean-Pol Yann raconte comment la légende veut que les bêtes parlent pendant que les maîtres sont à la messe de minuit, comment un fermier allant « riboter » avec un ami oublie aussi de donner leur ration aux animaux qui se lamentent et précisent l'accident qui ne manquera pas de faire mourir le patron. Pour faciliter la compréhension, un sous-titrage en français donnera, pendant ces deux minutes, non la traduction littérale, car le breton ne se laisse pas traduire aisément, mais le sens du récit. C'est encore un conte en marge de la Nativité, mais la coutume se retrouve, de Châteauneuf-du-Faou à Saint-Malo, de donner double ration aux bêtes avant de partir à minuit. Il risque, en effet, d'y avoir du retard le lendemain matin et les bêtes sauraient le rappeler par leurs cris.

Et Joseph, dans tout cela ? Yann en parle ; c'était un ouvrier du bois, un connaisseur, sans doute, familier de ce noble matériau, c'était un menuisier consciencieux, sérieux, un « type valable, quoi ! ». Il fait aussi figure de père de famille. Il incarne le rôle du père, et le sien a été particulièrement délicat.

« *Voilà ce que c'est, mon vieux Joseph.* » La chanson de Moustaki, reprise par deux fois, apporte encore d'autres éléments de réflexion. « *Pourquoi a-t-il fallu, Joseph, que ton enfant, cet innocent, sait en ces étranges idées qui ont tant fait pleurer Marie...* » Ces « étranges idées », elles n'ont pas entraîné que des pleurs, elles ont secoué le monde pour un renouveau des relations entre les hommes, des frères, tous ; elles ont apporté la paix, la joie, l'espérance.

Telle qu'elle se présente, l'émission sort des sentiers battus. Elle brique le projecteur sur Joseph, habituellement dans l'obscurité, et pourtant actif dans ces temps de la Nativité ; c'est lui qui veille sur Marie, lui qui doit trouver une crèche libre, lui qui organise l'exode, lui qui trouve de quoi manger...

L'évocation par le chant est juste : Joseph, c'est chacun des chrétiens qui attendent le nouveau-né de Bethléem, qui décide de lier sa vie à celle de Marie et de Jésus. C'est la seule façon de totalement fêter Noël.

François ALET

(Suite de la page 5)

RADIO-TELEVISION REGIONALE

Chaque jour. — 7 h 15 : Ouest-Première ; Actualité de Bretagne et Pays de Loire ; La radio à votre service ; 12 h 30 : Ouest-Midi ; le fait du jour ; 19 h 50 : Ouest-Soir.

Dimanche 21 décembre. — 13 h 30 : « Ar Vreizenel o Komz Breizoneg » ; 14 h 30 : « Choses et gens de l'Ouest » ; 19 h 30 : « Les sports dans l'Ouest ».

Lundi 22 décembre. — 19 h 15 : « Du côté de la Maison de la culture » ; « Le Prisonnier de la merveille » ; 20 h 35 : « Morlaix, ville ouverte ».

Mardi 23 décembre. — 19 h 15 : « Cœur des Celtes », avec les « Contes celtiques ».

Mercredi 24 décembre. — 19 h 15 : « Les lettres et les ondes », émission littéraire.

Jeudi 25 décembre. — 19 h 15 : « 6e Bang, 9e Parteuil » (magazine des spectacles) ; 20 h 25 : « Ainsi va la France » ; 20 h 45 : « Solitère promotion », interpoviscos ; 21 h 45 : « Parenthèses ».

Samedi 27 décembre. — 19 h 15 : « Faites vos jeux ».

TELEVISION REGIONALE

Chaque jour (sauf dimanche). — 19 h 15 : Télé-Bretagne actualités ; du 13 au 22 décembre, trois minutes sont consacrées chaque soir à un sujet évoquant Noël.

Samedi 27 décembre. — 13 h 30 : « Au Bois Dormant », conte pour le temps de Noël.

BRETAGNE

SYNDICALISME AGRICOLE : *Au cours d'une réunion à la Chambre d'agriculture de Lorient, les délégués des fermiers et métayers des neuf départements de l'Ouest ont demandé que les bailleurs soient exclus de la FNSEA (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles).*

SECURITE AGRICOLE : *L'Association de sécurité et de prévoyance agricole du Morbihan et de Loire-Atlantique a tenu son assemblée générale à Châteaubriant. Créée pour permettre aux agriculteurs de répondre à la loi sur l'assurance obligatoire, elle compte environ 1 300 sociétaires.*

DEMENAGEMENT : *Diverses entreprises de toute la Bretagne viennent de se constituer en Groupement d'intérêt économique « Armor Déménagements ». C'est le premier groupement du genre en France.*

FINISTÈRE

SAINT-POL-DE-LEON. — *Un atelier de « prêt-à-porter » féminin vient de s'installer provisoirement dans les locaux désaffectés de l'école publique, rue de la Vieille-Retraite : il fournira du travail à 70 personnes environ. L'atelier définitif occupera 3 000 mètres carrés sur la zone industrielle des Carmes : 300 personnes, des femmes surtout, y trouveront un emploi.*

POULDREUZIC. — *Depuis plus d'un an, cinq artisans du bâtiment, un maçon, un menuisier-charpentier, un couvreur, un électricien-chauffagiste, un peintre et un plâtrier ont constitué un groupement d'intérêt économique, sous le nom de « Constructions artisanales bigoudènes ». Le groupement — et son succès — ont attiré l'attention d'artisans qui viennent, partout de loin, étudier son organisation et son fonctionnement.*

SIZEREY. — *Après avoir laissé au « Syndicat de défense » contre le remembrement un délai d'un mois pour présenter un contre-projet, la direction départementale de l'agriculture a donné ordre de reprendre les travaux, avec, au besoin, l'appui de la force publique. Le Syndicat de défense, qui a recueilli 300 signatures, déclare qu'il s'opposera aux travaux : il espère obtenir la démission des conseillers municipaux.*

ILLE-ET-VILAINE

CHATEAUGIRON. — Après l'inauguration d'un pavillon de 27 lits, la Maison de retraite de Châteaugiron est en mesure d'accueillir 115 personnes. La commune dispose en outre, à Bel-Air, sur le territoire de Veniffles, de 40 logements destinés aussi aux « personnes du troisième âge ».

FOUGERES. — Le Journal Officiel annonce la création d'un Collège d'enseignement technique, annexé au lycée rationalisé polyvalent de Fougères. En fait les cours étaient déjà donnés rue du Général Mabeul, à 300 élèves dans les différentes branches : commerciales, industrielles, etc. Mais les sections fonctionnaient en tant que sections techniques du lycée : elles formeront désormais un établissement spécial, lui-même annexe au lycée.

MORBIHAN

PONTIVY. — *Près de deux cents personnes, parmi lesquelles une centaine d'élèves de l'enseignement agricole ont participé à la Journée d'information sur les fourrages, organisée dans la salle des Fêtes. Les techniques de l'ensilage et de la déshydratation ont été présentées, avec leurs exigences, leurs avantages et leurs inconvénients respectifs.*

HENNEBONT. — *Pour protester contre la mise à pied, pour trois jours, d'une employée surprise à parler aux pensionnaires, les 300 ouvrières des établissements BSAF (confection) ont décidé une grève d'avertissement.*

CREDIN. — *Le Centre de Kerel vient d'organiser une session de trois jours sur la construction des bâtiments d'élevage. Cette session comportait un ensemble d'informations sur les ciments, les maçonnerie préfabriquée et autres, et divers travaux pratiques : coffrage, coulage de ceintures en béton armé, construction d'une case à truies.*

Noël chez vous, grâce à
Record Spécial Noël.
Commandez-le à Claude Verrien, 22, cours Albert-Ier, Paris-8e, contre 3 F en timbres.

EMPRUNT S.N.C.F.
8 % 1969
Obligations de 500 F
garanties par l'Etat
Jouissance du 15 Décembre 1969
★ ★
• Intérêts payables annuellement le 15 juin.
• Remboursement, à la suite de tirages au sort annuels, le 15 juin de chacune des années 1971 à 1985.
SOUSCRIVEZ
dans les Banques, chez les Comptables du Trésor et Agents de Change, dans les Bureaux de Poste, Caisses d'Epargne et Gares.
(B.A.O. du 11 décembre 1968)

ANNONCES LÉGALES

SAMEDI 20 – DIMANCHE 21 DÉCEMBRE 1969

35 ILLE-ET-VILAINE

Etude de Me Jacques DELPERIER Notaire à RENNES, 7, rue Victor-Hugo.

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me DELPERIER, notaire à Rennes, le 26 novembre 1969, enregistré à Rennes A.C. le 1er décembre 1969, volume 1 305, folio 87, bordereau n° 864/3, contenant liquidation et partage de la communauté de biens meubles et acquêts ayant existé entre M. Dominique-Jean-Marcel-Victor NOEL, commis administratif, et Mme Marcelle-Marie-Marguerite CHEMIN, commerçante, son épouse, demeurant ensemble à Rennes, 47, rue Vasselot, à la suite de leur changement de régime matrimonial en vertu duquel ils ont opté pour le régime de la séparation de biens pure et simple, il a été attribué en pleine propriété avec entrée en jouissance à compter rétroactivement du 25 juillet 1969, à Mme NOEL, née CHEMIN, notamment le fonds de commerce de VETEMENTS DE TRAVAIL connu sous le nom de « **Vêtements de travail dépôt Adolphe-Lafont** », exploité à Rennes, 47, rue Vasselot avec le mobilier commercial, et les marchandises à l'entrée en jouissance, le tout évalué 133 000 F.

L'attribution de ce fonds et de divers autres beins mobiliers et immobiliers, a eu lieu moyennant le paiement d'une soulte de 74 980 F à la charge de Mme NOEL, au profit de M. NOEL.

Oppositions dans les dix jours de la présente insertion ou de la publication au BOAC à Rennes, 7, rue Victor-Hugo, en l'étude de Me DELPERIER, notaire, où domicile est élu.

Pour deuxième insertion, Me J. DELPERIER.

Etude de Me HAMARD, Notaire à BRUZ.

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me HAMARD, en date du 13 novembre 1969, enregistré à Rennes AC le 27 novembre 1969, folio 87, n° 857, bord. 857/1/6 352, M. Julien BOURGEAIS, horticulteur, demeurant à Champ-Fleuri-en-Bruz, veuf de Mme Andrée BEAUCHE, a cédé à M. André BORE et Mme Renée GUILLOU, son épouse, demeurant actuellement à Rennes, 63, rue Bigot-de-Préameneu, un fonds de commerce de FLEURISTE exploité à Rennes, 63, rue Bigot-de-Préameneu, moyennant son prix déterminé à l'acte. Entrée en jouissance le 13 novembre 1969.

Oppositions reçues, en l'étude de Me HAMARD, notaire, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date de la présente insertion ou de la publication au BOAC.

Pour deuxième insertion, J.-P. HAMARD.

ETUDE DE LA SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL A LA RESIDENCE DE PLEURTUIT ET DENOMMEE « C. LANCIEN et A. GAUTIER, notaires associés ».

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me GAUTIER, notaire, associé à Pleurtuit le 5 décembre 1969, enregistré à Saint-Malo (A. C.) le 9 décembre 1969, folio 61, numéro 1 219/8, M. Antonio PADILLA, marin - pêcheur, et Mme Charlotte DELORME, son épouse demeurant ensemble à Pleurtuit, rue Creuse, ont cédé à M. Auguste BUCHON, marin du commerce, et Mme Marguerite GAILLARD, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Pleurtuit, 6, rue Saint-Guillaume, un fonds de commerce de POISSONNERIE-VOLAILLES-CONSERVES (sédentaire et ambulant) sis et exploité à Pleurtuit, rue Creuse, immatriculé au R. C. de Saint-Malo sous le numéro 54 A 297 moyennant le prix principal de 15 000 francs.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er janvier 1970.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date de la présente insertion ou de la publication au BOAC à Pleurtuit, en l'étude de la Société civile professionnelle « C. LANCIEN et A. GAUTIER, notaires associés », où domicile a été élu à cet effet.

Pour seconde insertion, A. GAUTIER.

SOCIETE IMMOBILIERE DE L'ŒUVRE DE TOUTES-GRACES
Société Anonyme au capital de 1 650 F
Siège à RENNES, 135, rue d'Antrain.
RC RENNES N° 58 B 71

JOURNAUX PUBLICATEURS : PETITES AFFICHES DE BRETAGNE ET DE NORMANDIE du 15 juin 1929

Mise en harmonie des statuts avec les nouvelles dispositions légales et réglementaires et modifications statutaires.

I. — Suivant délibération en date du 21 juin 1969, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé :

— De procéder à la mise en harmonie des statuts avec la nouvelle législation sur les Sociétés anonymes.

— A cette occasion, de modifier l'article 2 des anciens statuts (objet social) et de prévoir la possibilité pour la Société de se transformer en Société civile, soit même en Association régie par la loi du premier juillet mil neuf cent un, d'insérer une clause restrictive à la cession des actions et d'incorporer la nouvelle rédaction dans le texte refondu des statuts.

A cet effet, elle a arrêté et approuvé le nouveau texte, entièrement refondu (sauf en ce qui concerne les apports) des statuts qui régiront désormais la Société avec effet du jour où la décision aura été régulièrement publiée.

Et constaté que la refonte réalisée n'apportait, au pacte social, aucune modification susceptible d'entraîner la création d'un être moral nouveau.

II. — Le nouveau texte ne comporte pas, par rapport au texte antérieur (à l'exception des modifications sus-indiquées de l'objet social, de la restriction à la cession des actions et des possibilités de transformation ultérieure de la société) d'autres modifications que celles rendues nécessaires pour réaliser la mise en harmonie des statuts prescrits par la loi.

En conséquence, sont sans changement : la forme de la société, sa dénomination sociale, sa durée, son siège, le nombre des actions qui composent le capital social et son mode de gestion, le tout déjà régulièrement publié.

En raison des modifications sus-énoncées et pour satisfaire aux nouvelles prescriptions réglementaires, il est extrait, tant des nouveaux statuts que des documents sociaux, les mentions suivantes qui complètent celles figurant dans les avis publiés antérieurement :

Capital social : 1 650 F entièrement libéré.

Objet social : L'objet social est défini par le nouvel article 2 des statuts comme suit :

En vue, notamment, de favoriser le maintien, la création ou le fonctionnement d'organismes de caractère social, charitable, éducatif, scolaire, culturel ou sportif, principalement en mettant à leur disposition les immeubles dont ils ont besoin,

La Société continue d'avoir pour objet :

L'administration, l'exploitation, l'aménagement et la mise en valeur, notamment par l'édification ou la transformation de toutes constructions et par tous travaux ,soit par elle-même, soit par location ou autrement, tant des immeubles appartenant à la Société que de tous autres immeubles qui pourraient lui appartenir par la suite à quelque titre que ce soit.

L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la prise à bail ou la location, de tous autres immeubles bâtis ou non et leur exploitation dans les conditions ci-dessus précisées.

Et, généralement, toutes autres opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus spécifié ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Siège social : Le siège social reste fixé à Rennes, 135, rue d'Antrain

Clause d'agrément de cession. — Sous le nouvel article 14, paragraphe 2, il a été dit notamment :

Que les cessions d'actions entre actionnaires, ainsi que les transmissions d'actions par voie de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession, soit à un conjoint, soit à un ascendant ou un descendant, pouvaient être effectuées librement.

Et que toutes autres cessions ou transmissions d'actions étaient soumises à l'agrément préalable du Conseil d'administration dans les conditions prévues à cet article.

Droit de vote. — Le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres remis en gage par l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et par le nu-propriétaire dans les Assemblées générales extraordinaires ou spéciales.

Accès aux Assemblées générales : L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles. Un actionnaire ne peut se faire représenter que par un autre actionnaire ou par son conjoint. Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il représente d'actions, tant en son nom personnel que comme mandataire sans limitation. Toutefois, aux Assemblées appelées à vérifier des apports en nature ou des avantages particuliers, chaque actionnaire ne peut disposer de plus de 10 voix.

Les propriétaires indivis d'actions doivent être représentés par un seul d'entre eux ou par un mandataire unique.

Transformation de la Société. — L'Assemblée générale extraordinaire peut transformer la Société en Société de toute autre forme et, éventuellement, en Association régie par la loi du premier juillet mil neuf cent un, sous réserve que cette transformation soit opérée conformément aux règles résultant de la législation en vigueur.

Fixation et répartition des bénéfices. — Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice tels qu'ils sont constatés annuellement, déduction faite des frais généraux et de toutes autres charges sociales, ainsi que de tous amortissements de l'actif social et de toutes provisions. Sur les bénéfices nets de chaque exercice diminués des pertes antérieurs, s'il y a lieu, il est d'abord prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social ; il reprend son cours si, pour une raison quelconque, la réserve est descendue en dessous du dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement pour la réserve légale s'il y a lieu et augmenté des reports bénéficiaires.

Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé successivement :

a) Toute somme que, sur la proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décidera de reporter à nouveau sur l'exercice suivant ou d'affecter à la création de tous fonds de réserve extraordinaire, de prévoyance ou autre, avec affectation spéciale ou non.

b) Le surplus est réparti aux actions, en proportion du capital qu'elles représentent, à titre de dividende.

En outre, l'Assemblée générale peut décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves facultatives, soit pour fournir ou compléter le dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont opérés.

III. — CONSEILS D'ADMINISTRATION :

M. l'abbé POCQUET du HAUT-JUSSE Bertrand Jacques-Henri-Anna, 20, rue P.-Hévin, à Rennes.

M. LAUMAILLER Jules-Francis, 57, rue de Paris, Rennes.

M. HYON Francis Louis-Marie, 7, rue Bernard-Palissy, Rennes.

M. QUIMBROT Toussaint-Louis-Marie-Joseph, 8, rue Pierre-Gourdel, à Rennes.

M. OLLIVIER Louis-Edouard-Marie, 72, rue de Fougères, à Rennes.

Président directeur général : M. l'abbé POCQUET DU HAUT-JUSSE Bertrand, 20, rue Pierre-Hévin, à Rennes.

Pouvoirs du Conseil d'administration. — Il est rappelé qu'à l'égard des tiers le Conseil d'administration est investi des pouvoirs de gestion les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée générale par la loi et les statuts est de sa compétence.

Commissaires aux comptes :

Titulaire : M. LESNE André-Marie-Joseph, 3, rue des Francs-Bourgeois, à Rennes.

Deux copies de la délibération du 21 juin 1969, précitée, enregistrée à Rennes le 3 juillet 1969, volume 649, f° 7 n° 686/5, et deux exemplaires des statuts refondus ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes, le 3 juillet 1969.

Pour avis et publication, Le Président-Directeur général.

Société immobilière de la Bouexière SA au capital de 400 F
Siège social : A la Bouexière rue Jean-Marie-Pavy (école privée de filles)
RC RENNES
Journaux publicateurs : **Le Nouvelliste**, du 21 octobre 1928.

Mise en harmonie des statuts avec les nouvelles dispositions légales et réglementaires et modifications statutaires.

1. Suivant délibération en date du 14 juin 1969, l'Assemblée générale extraordinaires des actionnaires a décidé :

— De procéder à la mise en harmonie des statuts avec la nouvelle législation sur les Sociétés anonymes.

— A cette occasion, de modifier l'article des anciens statuts (objet social) et de prévoir la possibilité pour la Société de se transformer en Société civile, soit même en Association régie par la loi du premier juillet mil neuf cent un, d'insérer une clause restrictive à la cession des actions, et d'incorporer la nouvelle rédaction dans le texte refondu des statuts.

A cet effet, elle a arrêté et approuvé le nouveau texte entièrement refondu (sauf en ce qui concerne les apports) des statuts qui régiront désormais la Société avec effet du jour où la décision aura été régulièrement publiée.

Et constate que la refonte réalisée n'apportait, au pacte social, aucune modification susceptible d'entraîner la création d'un être moral nouveau.

2. Le nouveau texte ne comporte pas par rapport au texte antérieur (à l'exception des modifications sus-indiquées de l'objet social, de la restriction à la cession des actions et des possibilités de transformation ultérieure de la Société), d'autres modifications que celles rendues nécessaires pour réaliser la mise en harmonie des statuts prescrite par la loi.

En conséquence, sont sans changement : la forme de la Société, sa dénomination sociale, sa durée, son siège, le nombre des actions qui composent le capital social et son mode de gestion, le tout déjà régulièrement publié.

En raison des modifications sus-énoncées et pour satisfaire aux nouvelles prescriptions réglementaires, il est extrait tant des nouveaux statuts, que des documents sociaux les mentions suivantes qui complètent celles figurant dans les avis publiés antérieurement.

Capital social :
400 F entièrement libéré.

Objet social : L'objet social est défini par le nouvel article 2 des statuts, comme suit :

En vue notamment de favoriser le maintien, la création ou le fonctionnement d'organismes de caractère social, charitable, éducatif, scolaire, culturel ou sportif, principalement en mettant à leur disposition les immeubles dont ils ont besoin. La Société continue d'avoir pour objet : l'administration, l'exploitation, l'aménagement et la mise en valeur, notamment par l'édification ou la transformation de toutes constructions et par tous travaux, soit par elle-même, soit par location ou autrement, tant des immeubles appartenant à la Société que de tous autres immeubles qui pourraient lui appartenir par la suite, à quel que titre que ce soit.

L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la prise à bail ou la location de tous autres immeubles bâtis ou non, et leur exploitation dans les conditions ci-dessus précisées.

Et généralement, toutes autres opérations pouvant se rattacher directement, ou indirectement à l'objet ci-dessus spécifié ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Siège social : Le siège social reste fixé à la Bouexière (I.-et-V.), rue Jean-Marie-Pavy (école privée de filles).

Clause d'agrément de cession, sous le nouvel article 14, paragraphe 2, il a été dit notamment :

Que les cessions d'actions entre actionnaires, ainsi que les transmissions d'actions par voie de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de cession, soit à un conjoint, soit à un ascendant ou un descendant, pouvaient être effectués librement.

Et que toutes autres cessions ou transmissions d'actions étaient soumises à l'agrément préalable du Conseil d'administration, dans les conditions prévues à cet article.

Droit de vote : Le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres remis en gage, par l'usufruitier, dans les assemblées générales ordinaires et par le nu-propriétaire dans les assemblées génèales extraordinaires, ou spéciales.

Accès aux assemblées générales : l'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles, un actionnaire ne peut se faire représenter que par un autre actionnaire ou par son conjoint. Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il représente d'actions, en son nom personnel que comme mandataire sans limitations. Toutefois, aux assemblées, appelé à vérifier des apports en nature ou des avantages particuliers, chaque actionnaire ne peut disposer de plus de dix voix.

Les propriétaires indivis d'actions doivent être représentés par un seul d'entre eux ou par un mandataire unique.

Transformation de la société. L'Assemblée générale extraordinaire peut transformer la société en société de toute autre forme et éventuellement en association régie par loi du 1er juillet 1901, sous réserve que cette transformation soit opérée conformément aux règles résultant de la législation en vigueur.

Fixation et répartition des bénéfices. Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice tels qu'ils sont constatés annuellement, déduction faite des frais généraux et de toutes autres charges sociales, ainsi que de tous amortissements de l'actif social et de toutes provisions. Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués des pertes antérieures, s'il y a lieu, il est d'abord prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social, il reprend son cours si pour une raison quelconque la réserve est descendue en dessous du dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement pour la réserve légale s'il y a lieu et augmenté des reports bénéficiaires.

Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé successivement :

a) Toute somme que, sur la proposition du Conseil d'administration, l'assemblée générale décidera de reporter à nouveau sur l'exercice suivant, ou d'affecter à la création de tous fonds de réserve extraordinaire, de prévoyance ou autre avec affectation spéciale ou non.

b) Le surplus est réparti aux actions en proportion du capital qu'elles représentent, à titre de dividende.

En outre, l'assemblée peut décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter le dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle, en ce cas la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont opérés.

III. — Conseil d'administration.

Mlle LE HO Marie-Mélanie-Constance-Augustine, 82, rue de Dinan, à Rennes.

Mme VALLE Théophile, née COCHET Perrine-Anne-Marie-Joseph, route de Servon, à La Bouexière.

M. HAMEL Jean-Marie, demeurant lotissement communal, à Acigné (Ille-et-Vilaine).

Président directeur général : Mlle LE HO Marie-Mélanie-Constance-Augustine, 82, rue de Dinan, à Rennes.

Pouvoirs du Conseil d'administration. Il est rappelé qu'à l'égard des tiers le Conseil d'administration est investi des pouvoirs de gestion les plus étendus pour agir en toutes circonstances, au nom de la Société, et pour faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée générale par la loi et les statuts est de sa compétence.

Commissaires aux comptes :

Titulaires : M. SAUTON Jean-Ange-Marie, au bourg de La bouexière (Ille-et-Vilaine).

Deux copies de la délibération du 14 juin 1969, précitée, enregistrée à Rennes le 3 juillet 1969, vo-

ANNONCES LÉGALES

SAMEDI 20 – DIMANCHE 21 DÉCEMBRE 1969

lume 649, f° 7, n° 686/7 et deux exemplaires des statuts refondus ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Rennes le 3 juillet 1969.

Pour avis et publication, Le président directeur général, Mlle LE HO.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA RUE DUMANEGE
Société civile par actions, au capital de 4 020 F
Siège à Rennes, 11, rue du Père-Grignon. RC RENNES 57 B 79

Par délibération de l'Assemblée générale extraordinaire du 21 juin 1969, enregistrée à Rennes le 3 juillet suivant, vol. 649, f° 7, n° 686/8, les membres de cette Société ont décidé, en conformité de l'article 14 des statuts et de l'article 221/3 du Code général des impôts, de transformer la Société civile par actions en Société civile immobilière par parts d'intérêts, qui sera régie par les articles 1382 et suivants du Code civil.

Le gérant, J. LEPRETRE.

56 MORBIHAN

Etude de Me GEHAN, Notaire à ERDEVEN (56).

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me GEHAN, notaire à Erdeven (Morbihan) le vingt novembre mil neuf cent soixante-neuf, enregistré à Auray le vingt-quatre novembre mil neuf cent soixante-neuf volume 428, folio 16, numéro 574/21, contenant donation partage anticipé par M. Adrien-Pierre-Marie NICO, artisan, veuf de Mme CORLAY Germaine-Madeleine, demeurant à Etel, rue de La Fontaine n° 16, à ses deux enfants.

Il a été attribué à M. Pierre Eugène NICO, charpentier naval, demeurant à Etel, rue de La Fontaine n° 16, époux de Mme Jacqueline GUENNEC, le fonds artisanal de CONSTRUCTION ET DE REPARATIONS DE BATEAUX sis en la commune d'Etel, rue de La Fontaine, exploité par M. Adrien NICO et pour lequel il est inscrit au registre des Métiers sous le n° 333. La prise de possession a eu lieu le premier octobre mil neuf cent soixante-neuf. La valeur estimative de ce fonds a été fixée à huit mille francs

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la présente insertion à Erdeven, en l'étude de Me GEHAN, notaire, où domicile a été élu.

Pour deuxième insertion, Me GEHAN, notaire

Etude de Me PRODHOMME, Notaire à LORIENT (56).

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me PRODHOMME, notaire à Lorient, le 27 novembre 1969, enregistré à Lorient AC le 1er décembre 1969, folio 52, numéro 1 049/47, M. Alain GUERNALEC hôtelier, époux de Mme Jeannine DANIEL, demeurant à Lorient, 1, rue Pierre-Maël, a cédé à Mme Christiane COSPEREC, sans profession, épouse de M. Gilbert WOITIERZ, demeurant à Chartres-de-Bretagne, 16, rue de Larmor, un fonds de commerce d'HOTEL, RESTAURANT, CAFE, DANCING, exploité à Larmor-Plage, boulevard des Touristes, n° 5, connu sous l'enseigne « **La Potinière** », immatriculé au Registre du Commerce de Lorient sous le numéro 58 A 471, moyennant le prix de 105 000 F. Entrée en jouissance à compter du jour de l'acte.

Oppositions reçues en l'étude de Me PRODHOMME, notaire à Lorient, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date de la présente insertion ou de la publication au BOAC.

Pour deuxième insertion : Me PRODHOMME, notaire.

Etude de Me PRODHOMME, notaire à LORIENT (56)

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me PRODHOMME, notaire à Lorient, le 4 dcembre 1969, enregistré à Lorient AC le 8 décembre 1969, folio 53, n° 1 065/27,

M. Jean QUILLIOU, charcutier, et Mme Marie MOULINEC, son épouse, demeurant ensemble à Lorient, 8, rue de la Patrie, ont cédé à M. Robert FOUGEANET, charcutier, et Mme Renée SAUVENT, son épouse, demeurant ensemble à Argentat, route Nationale, un fonds de commerce de CHARCUTERIE COMESTIBLES exploité à Lorient, 8, rue de la Patrie, immatriculé au RC de Lorient sous le numéro 59 149, moyennant le prix de 180 000 F.

Entrée en jouissance à compter du 1er janvier 1970.

Oppositions reçues, en l'étude de Me PRODHOMME, notaire à Lorient, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date de la présente insertion ou de la publication au BOAC.

Pour deuxième insertion, Me PRODHOMME, notaire.

Etude de Me Pierre JOSSE, notaire à CARNAC (56).

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me JOSSE, notaire à Carnac, le 28 novembre 1969, enregistré à Auray le 1er décembre 1969, volume 428, folio 17, bordereau 583/22, Mme Léontine-Joséphine-Jeanne HENON, demeurant à Kerhino, commune de La Trinité-sur-Mer, veuve de M. Joseph-Marie KERVARREC, a fait donation entre vifs en avancement d'hoirie à M. Raymond-Eugène-Auguste KERVARREC, mareyeur, époux de Mme Jacqueline-Vincente CORITON, demeurant à Kerguille, commune de La Trinité-sur-Mer, de ses droits tant en pleine propriété qu'en usufruit, dans un fonds de commerce de MAREYEUR EXPEDITEUR ET MAREYEUR AMBULANT exploité à La Trinité-sur-Mer, cours des Quais, inscrit au registre du commerce, sous le n° 58 A 407, avec entrée en jouissance au jour de l'acte.

Oppositions reçues à Carnac, en l'étude de Me JOSSE, notaire, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date de la présente insertion ou de la publication au BOAC.

Pour deuxième insertion, G. THIERRY.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE VANNES

REGLEMENT JUDICIAIRE LANIO

Les créanciers du règlement judiciaire de M. Lucien LANIO, transporteur, demeurant au Moulin-Neuf-en-Saint-Dolay, qui n'ont pas encore produit leurs titres de créances, sont invités à les adresser dans la quinzaine de l'insertion au **Bulletin Officiel des Annonces Commerciales** (qui va paraître prochainement) à Me ROUBENNE, Agréé, à Vannes, 10, rue de la Coutume, syndic du règlement judiciaire, avec un bordereau indicatif des pièces remises à des sommes réclamées.

Le Greffier.

Etude de Me Eugène JEGU Notaire à Auray

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me JEGU, notaire à Auray, en date à Auray du 25 octobre 1969, enregistré à Auray le 18 novembre 1969, vol. 428, folio 16, case 561-3, la société « Les Hotelleries de Belle Vue », Société anonyme au capital de dix mille francs, ayant son siège à Auray, 46, rue Clemenceau, a cédé à M. Daniel-Benoît-Joseph-Marie LE BARON, ostréiculteur, célibataire, demeurant Locmariaquer, place Evariste-Frick, un fonds de commerce de PRESTATION DE SERVICE, TERRAIN DE CAMPING, dit « Camping LOCKER », exploité aux dépendances du bourg de Locmariaquer, évalué à 5 000 F. Entrée en jouissance le 25 octobre 1969.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC, en l'étude de Me JEGU, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion, JEGU.

Etude de Me Jean HILLION, notaire à SERENT (56).

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me Jean HILLION, notaire à Sérent (56), en date du 1er décembre 1969, enregistré à Ploërmel le 9 décembre 1969, folio 30, bordereau 638/7, M. Adrien-Jean-Baptiste GUE, charron, et Mme Marie-Joseph-Françoise-Augustine GUILLARD, son épouse, demeurant ensemble, à la Rampe de Rocalet, en la commune de Sérent, ont fait donation à Mlle Colette-Anne-Marie GUE, célibataire, demeurant à la Rampe de Rocalet, en la commune de Sérent, du fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS « 2e catégorie » à la Rampe de Rocalet, en la commune de Sérent, exploité et évalué à 1 050 F. Entrée en jouissance le 1er janvier 1970.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC, en l'étude de Me Jean HILLION, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion, K. SERENT.

Etude de Me BOUTEILLER, notaire à VANNES

UNIQUE PUBLICATION

Suivant acte reçu par Me BOUTEILLER, notaire à Vannes, le 3 décembre 1969, enregistré à Vannes AC, le 8 décembre 1969, volume 539, folio 45, n° 852/21, M. LE BOULICAUT Edouard, mareyeur, et Mme Reine-Rose GUEDAS, son épouse, demeurant à Vannes, 25, rue Ferdinand-Le-Dressay, ont donné à bail à titre de location-gérance à M. BELLAMY André-Marcel, entrepreneur de maçonnerie, et Mme Pierine-Marie CANNAZA, son épouse, demeurant à Vannes, 25, rue Ferdinand - Le - Dressay, le fonds de commerce de CAFE ET DEGUSTATION exploité à Vannes, 25, rue Ferdinand-Le-Dressay, à compter du 1er septembre 1969, pour une durée de un an, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation.

En vertu de ce contrat, Mme et M. BELLAMY exploiteront ce fonds à leurs risques et périls et sous leur entière responsabilité, et M. et Mme LE BOULICAUT, bailleurs, ne seront tenus à aucune dette ni à aucun des engagements contractés par les gérants, et ce fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage par des créanciers des locataires ou des gérants libres.

Pour unique insertion, BOUTEILLER, notaire.

Etude de Me BOUTEILLER, Notaire à Vannes (56).

UNIQUE PUBLICATION

Suivant acte reçu par Me BOUTEILLER, notaire à Vannes, le 7 novembre 1969, enregistré à Vannes AC le 8 décembre 1969, vol. 539, folio 45, n° 852/25, M. DAVID Jean-Marie, demeurant à Vannes, avenue Edouard-Herriot, n° 97, époux de Mme MARTIC Theresel-Raymonde-Marie - Bernadette, a donné à bail, à titre de location-gérance, à Mme AUDIC Anne-Marie, épouse de M. Joachim-Bernard LE PAIH, menuisier, avec lequel elle demeure à Quiberon, 47, rue du Manemeur, le fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS exploité à Vannes, 97, avenue Edouard-Herriot, à compter du 1er janvier 1970, pour une durée de deux ans, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation.

En vertu de ce contrat, Mme LE PAIH exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité, et M. DAVID, bailleur, ne sera tenu à aucune dette ni à aucun des engagements contractés par le gérant, et ce fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage par les créanciers du locataire ou du gérant libre.

Pour unique insertion, Y. BOUTEILLER, notaire.

Etude de Me MOCAER, Notaire à GUIPAVAS (29 N).

CONSTITUTION D'UNE SOCIETE
à responsabilité limitée régie par la loi du 24 juillet 1966 sur les Sociétés commerciales

Suivant acte reçu par Me MOCAER, notaire à Guipavas (29 N), le 25 novembre 1969, enregistré à Brest (2 AC), le 2 décembre 1969, fol. 36, bord. 1 148/2, il a été constitué sous la dénomination sociale « SANI-FRANCE » une société à responsabilité limitée ayant pour objet la création et l'exploitation de tous fonds artisanal de plomberie, chauffage et toutes installations sanitaires, et généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptible d'en faciliter le développement ou la réalisation.

Le siège social est fixé à 56 - Lorient, 2, rue de la Réunion.

La durée de la société est de 25 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce, sauf dissolution ou prorogation.

Le capital social, formé des apports des associés, s'élève à la somme de 20 000 F ; il est divisé en 200 parts sociales de 100 F chacune entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports.

La société est gérée et administrée, pour 4 ans, par M. René-Marie QUERE, commerçant, demeurant à Brest (29 N), 1, rue Victor-Hugo, désigné aux termes d'une délibération de l'assemblée générale des associés reçue par Me MOCAER, notaire à Guipavas, le 25 novembre 1969, et qui a accepté.

Le gérant a tous les pouvoirs pour engager la société dans la limite de l'objet social.

La société sera immatriculée au registre du commerce tenu au greffe du tribunal de commerce de Lorient.

Pour avis et mention, Me MOCAER, notaire.

Etudes de Me BROUSSEY, avoué, 13, r. Richemont, VANNES
Me MALINGE, huissier, PLOERMEL,
administrateur au règlement judiciaire de M. Elie LE CALONNEC, Kervenic Saint-Jean-Brevelay et Me THOMAS, notaire à BIGNAN.

VENTE SUR SURENCHERE DU DIXIEME

Mardi 13 janvier 1970, à 15 h (heure légale) en la mairie de Saint-Jean-Brévelay, par le ministère de Me THOMAS, notaire.

Commune Saint-Jean-Brévelay, village Kervenic et dépendances

Propriété rurale, comprenant maison d'habitation et d'exploitation, cour, aire, issue, jardin et terres de diverses natures, le tout figurant au cadastre de la commune de Saint-Jean-Brévelay sous la section YM n° 27 Kercado 1 ha, YN n° 6 Landouar 11 ha 54 a 20 ca; YN n° 14 Kervenic 28 a 40 ca; YN n° 15 Kervenic 5 ha 54 a 80 ca; YN n° 26 Kervenic 68 a 60 ca; YN n° 27 Kervenic 4 ha 60 a 40 ca; YN n° 12 Kervenic 0 a 54 ca; YN n° 13 Kervenic 0 a 95; YN n° 25 Kervenic pour 1 a, contenance totale 23 ha 68 a 89 ca.

Petite propriété aux dépendances de Landouar, comprenant maison d'habitation en pierres sous ardoises, avec déports, cour et une parcelle de terre, le tout cadastré section YM n° 23, 56 a 30 ca YM n° 22, 64 ca soit au total 56 a 94 ca.

Mise à prix .... 177 650 F

Pour tous renseignements, s'adresser à Me THOMAS, notaire à Bignan ou à Me BROUSSEY, avoué ; Me BALINGE, Ploërmel.

Etude de Me PRODHOMME, Notaire à LORIENT

PREMIERE INSERTION

Aux termes d'un acte reçu par Me PRODHOMME, notaire à Lorient, le 9 décembre 1969, enregistré à Lorient, AC, le 15 décembre 1969, folio 54, n° 1094/27, la Société MAGASINS KERJOUAN, S. A., dont le siège social est à Lorient, 16, rue des Fontaines, immatriculée au RC de Lorient sous le N° 67 B 75, a cédé à M. Michel TRETOUT, horloger-bijoutier, demeurant à Lorient, 28, rue L.-Cren, époux de Mme Nicole LE GALOUDEC, tous ses droits pour le temps en restant à courir à compter du 31 décembre 1969, au bail de divers locaux dépendant d'un immeuble sis à Lorient, 32, rue la Patrie, moyennant le prix de 180 000 F.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC, en l'étude de Me PRODHOMME, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion, Me PRODHOMME.

En raison des fêtes de Noël, le tirage sera avancé de vingt-quatre heures. Nous vous serions obligés de bien vouloir nous faire parvenir vos insertions pour le mercredi matin au plus tard.

CONSTRUCTIONS R. BRANELLEC
Société à responsabilité limitée au capital de 30 000 francs.
Siège social : 17, place Maurice-Marchais à VANNES (Morbihan).

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 15 décembre 1969, enregistré à Vannes le 17 décembre 1969, il a été constitué, sous la dénomination sociale CONSTRUCTIONS R. BRANELLEC, une Société à responsabilité limitée ayant pour objet l'étude, la construction, l'aménagement, la restauration, l'aménagement et la vente de tous immeubles ou maisons d'habitation et de tous locaux à usage commercial ou professionnel. Le siège social est fixé à Vannes, 17, place Maurice-Marchais. La durée de la Société qui prendra cours à dater de son immatriculation au registre du commerce est fixée à quarante années.

Les associés n'ont effectué que des apports en numéraire dont le montant s'élève à la somme de 30 000 francs.

Le capital social, formé par les apports des associés, s'élève à la somme de 30 000 francs : il est divisé en 300 parts de 100 francs chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports.

La Société est gérée et administrée par M. Richard BRANELLEC, cadre commercial, domicilié 47, rue des Patriotes à Vannes, et M. Michel DESBOIS, délégué régional, domicilié 90, rue de Fougères, à Rennes, désignés en qualité de gérants associés, lesquels jouissent, vis-à-vis des tiers, des pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la Société et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social sans limitation.

La Société sera immatriculée au registre du Commerce tenu au Greffe du Tribunal de commerce de Vannes.

Pour avis et mention, Richard BRANELLEC. Michel DESBOIS, gérants

Etude de Me PRODHOMME, Notaire à LORIENT (56).

La location-gérance consentie par M. Roger PASCAUD, négociant en textiles, et Mme Yvonne PLANCHE, son épouse, demeurant ensemble à Lanester, 4, rue Solomon, à la Société PASCAUD Père et Fils, S. A. R. L. au capital de 40 000 F dont le siège social est à Lanester, 4, rue Solomon, immatriculée au R.C. de Lorient sous le n° 69 B 116, bordereau 116, prend effet à compter du 1er octobre 1969, rétroactivement.

Le présent avis est destiné à compléter l'insertion parue dans Bretagne-Dimanche du 14 décembre 1969.

Pour avis, Me PRODHOMME, notaire.

Veuillez noter notre nouveau numéro de téléphone : (99) 30-35-09.

pomme d'api
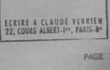
GARÇONS ET FILLES A PARTIR DE 3 ANS
ECRIRE A CLAUDE VERRIEN 22, COURS ALBERT-Ier, PARIS-8e

sports

DEUX PIONNIERS

LA disparition d'êtres qui furent jeunes, actifs, pionniers provoque entre autres réflexions celle d'une comparaison entre leur époque et la nôtre.

A quelques heures d'intervalle, deux apôtres en leur genre, l'un de la marche, Emile Anthoine (88 ans), l'autre du sport scolaire, Jean Petitjean (80 ans), ont laissé sur leurs pas le blanc d'une action.

Créateur de l'Union la Pédestrienne française de marche, fondateur de la fameuse compétition Paris-Strasbourg (370 km), recordman marcheur des 50 et 100 kilomètres, écrivant sans se lasser et auteur d'une pittoresque Anthologie olympique, Emile Anthoine fourmillait d'idées et de contacts : c'était l'antithèse du technocrate.

Président de Paris Universitaire Club de 1913 à 1925, initiateur des jeux Universitaires mondiaux, bâtisseur de l'Office du sport scolaire et universitaire, président d'honneur de la Fédération internationale du sport universitaire, Jean Petitjean avait été pour le sport chez les potaches ce qu'Anthoine fut pour les marcheurs.

L'un et l'autre ont probablement abandonné de leur temps et de leurs fonds une part qui ravirait aujourd'hui des professionnels du sport. Celui-ci est maintenant structuré, comme on dit, avec des cadres enseignants (pédagogiques dans les établissements, techniques dans le possscolaire) catégorisés, définis et qui n'existaient point lorsque Anthoine et Petitjean détrichaient le sport français et le sport international.

Le premier fut récompensé du titre de grand prix du Dirigeant sportif en 1964. Ce palmarès livre les noms de Georges Hébert, de Jean Borotra, du professeur Chailley-Bert, des docteurs Ruffier et Voivenel, du commandant Bontemps — le plus grand animateur de l'escrime — pour citer les plus pittoresques.

L'un dernier, le nom de Jean Petitjean avait été prononcé, mais il n'aura finalement pas obtenu cette récompense, et celle-ci n'est pas accordée à titre posthume. C'est dommage : la mission de Petitjean fut de faire comprendre que le sport partait non seulement de l'école, mais devait s'implanter dans l'université. L'exemple américain, qui se traduit par un épanouissement olympique quadriennal incontesté, nous montre la voie à suivre.

Apôtres dès leur jeunesse (Petitjean était président du PUC à 27 ans et Anthoine débutait en athlétisme à 8 ans), ces deux pionniers nous rappelèrent que le sport, dans sa pratique et dans sa direction, reste une affaire de promoteurs en pleine vitalité. Ces deux noms cités ne disent sans doute pas grand-chose aux « 20 ans » de 1969, mais l'exemple de la lucidité qu'ils manifestèrent, à une époque donnée, demeure prodigieux.

Il n'agit de l'adapter. Les cadres des Associations sportives, de leurs Comités régionaux, de leurs Fédérations nationales sont en général trop âgés — pour le simple fait que les champions ou les candidats dirigeants d'aujourd'hui recherchent prématurément le profit. Rappelons le mot d'Amperat : « Si le vrai président de la Fédération du cyclisme, je demanderais à être retribué. »

Le bénévolat est-il quelque chose pour autant ? Ce que Brest Anthoine et Petitjean, d'autres peuvent le faire encore. Il suffirait d'orienter vers ce violon d'Ingres de jeunes cadres « nourdus » de sport.

Le premier pas consisterait à rendre la pratique sportive quasi obligatoire à l'Université. Pour bien d'autres raisons d'ailleurs !

Robert DUJOURDY

L'ÉQUIOEMENT DE LA S.N.C.F. EN 1970

Nouvelle année, nouveaux efforts pour la SNCF vers la recherche de la compression des prix de revient et de l'amélioration de la qualité des services rendus. On peut rappeler que les démons du Pr Feas ont été mobilisés par la création des moyens de traction, de transport et de manutention nécessaires pour l'infrastructure.

Dès maintenant, cette modernisation est presque complètement accomplie, sur les locomotives à vapeur apparemment au passé, et son délégué-fossile remplacées par des locomotives électriques et des locomotives diesel.

Nous avons en précédemment l'occasion de souligner les conséquences de ces modifications qui ont nécessité un investissement immédiatement et facilement rentable : les économies qu'elles procurent portent à la fois sur la consommation d'énergie-carburant et la consommation d'énergie. Un chiffre suffira pour illustrer les résultats obtenus : en 1968, pour assurer un trafic double de celui de 1938, l'énergie utilisée est tombée de 100 à 36.

Or, l'accroissement de la productivité que représentent ces données doit être comparé avec d'autres chiffres de vigueur que la SNCF se trouve devant la nécessité, à partir de 1970, de prendre en quatre ans à la réforme de son régime administratif et financier, et cette réforme, tout en lui conférant une plus grande liberté commerciale, lui impose un équilibre de gestion d'équilibre sans compte d'exploitation. Pour le prochain exercice, le budget d'équipement s'élèvera à 1175 m (hors taxes) se décomposant en 780 m pour achat de matériel roulant en cliché pour modernisation et 395 m pour achat de 120 km de voie complétant l'électrification, désormais très avancée.

Ce budget, inférieur à celui de 1968 (1465 m?) apparaît modéré, compte tenu de la taille de l'entreprise et de son chiffre d'affaires. La traction électrique présente, on le sait, de multiples avantages, mais elle exige des investissements considérables dont la rentabilité n'est assurée que sur les lignes à trafic important ; bien que le « seuil de rentabilité » ait été sensiblement abaissé par la chute du point de l'électrification en courant industriel dont le coût ne représente que 70 % de celui d'une électrification en courant continu.

Les locomotives diesel, quant à elles, ont un rendement plus grand des locomotives en service et il est intéressant de souligner que l'adoption d'engins modernes entraîne des économies substantielles ; ainsi, dans les « familles » de locomotives comparables, les moteurs de gros diesels (1000 ch) du type le plus puissant (6 000 ch) permettent de réaliser une économie annuelle de conduite et d'entretien dépassant 12 % du prix d'acquisition des locomotives neuves. Pour des lignes de banlieue, où les fréquentes manœuvres en gare exigent des locomotives d'appoint, les rendements perfectionnements hydraulique à base électronique. Citons notamment la conduite de plus en plus automatisée par l'adoption du « dimmitif de vitesse imposée » ou de celui de « conduite rationnelle ».

Quant à la traction à moteurs électriques, qui concerne toutes les lignes non électrifiées, elle a bénéficié d'une étape décisive par la mise au point de moteurs Diesel de grande puissance. Elle marche en outre, actuellement, une recrudescence d'intérêt pour la traction électrique, dont le gaz, qui est donné naissance au « turbotrain » français dont les premières réservations commerciales auront lieu en 1970. La voie ouverte par ces nouveaux engins laisse entrevoir des perspectives quasi-illimitées en matière de vitesse commerciale dans les lignes de pointe et transports limités par d'autres impératifs, il convient cependant d'attirer l'attention sur des recherches typiques concernant la construction de turbines susceptibles de circuler à 200 Km/h, techniques intéressantes relatives aux voitures à voyageurs permettent de transformer des voitures ordinaires en voitures « voitures pour transports internationaux, conçues suivant des normes internationales, voitures par services intérieurs équipées de fauteuils individuels à dossiers inclinables, voitures « Trans-Europe Express », climatisées, en acier inoxydable (Metral), voitures restaurant « Intercité » (Metral), voitures « Grand Confort », d'un grand confort. Enfin, « Pour le parc de wagons à marchandises, un effort particulier a été fait depuis plusieurs années et 6 174 nouveaux wagons ont été acquis pour les 10 premiers mois de 1969.

Il l'on examine les résultats de gestion économique que les opérations ci-dessus ont nombreuses et diverses ; il n'est parfois, notamment dans la banlieue parisienne, d'investissements très coûteux. Le plus souvent, le but recherché est d'augmenter la productivité (travaux de modernisation ou de transformation des ateliers, mise au point d'outillages spécifiques, etc.) ou d'assurer une adaptation aux besoins de la clientèle (embranchement particulier, ports, maintenation des grands comptes).

Enfin, les installations de sécurité (mise en place de signaux à lecture en cabine, de signaux à leur actif, de signaux, les blocks automatiques lumineux, les postes d'aiguillage modernes (postes tout relais à transit automatique, les détecteurs de hautes chaudes, et surtout l'équipement des passages à niveau en disposition de signalisation automatique lumineuse et sonore) ont pour but de réduire au maximum le risque de accidents et 6 à 8 kilogrammes de kainite.

LA PEUR D'ÊTRE ADULTE

Relations Formation

Noël, fête de l'enfance. Pour le croyant, il est difficile de se recueillir devant l'image de la crèche tout en se drapant dans sa dignité illusoire de grande personne. « Si vous n'êtes comme ces enfants... » Yahvé était pour les Hébreux un père sévère et redouté ; le Dieu des chrétiens est un père juste, mais toujours prêt à pardonner : dans l'Ancienne comme dans la Nouvelle Alliance, Dieu est toujours Père, et ses fidèles sont ses enfants émerveillés de sa gloire, soumis à sa justice, attentifs à sa volonté.

Dans le moment même — celui de Noël — où le chrétien est invité à méditer sur son attitude devant l'autorité et la paternité de Dieu, comment ne pas réfléchir ici à nos attitudes dans la relation d'autorité vécue avec les jeunes.

JE pense d'abord au trouble de bien des parents et de nombreux professeurs devant l'évolution apparente de la jeune génération : on ne comprend plus, on n'ose plus agir, on ne sait plus que dire... on a peur. Tout concourt à accroître notre trouble : de bons apôtres, et ils sont nombreux, ne cessent de nous répéter que tout est au nouveau et que l'ancien n'a plus cours. Les politiciens annoncent une **nouvelle société** ; les psychologues semblent **dénoncer l'autorité** ; les pédagogues veulent mettre en place de **nouvelles méthodes** d'enseignement... La contestation est dans l'air : les adultes n'osent plus être adultes devant les enfants, sans bien voir que ces derniers leur demandent précisement et plus que jamais d'être adultes. Je citerai ci deux anecdotes, deux parmi cent autres, qui peuvent illustrer mon propos.

Lors d'une réunion de parents d'élèves organisée par l'Association du lycée, deux médecins « spécialistes » de l'éducation sexuelle étaient venus expliquer aux parents pourquoi et comment ils avaient l'intention d'entreprendre des séances d'éducation sexuelle dans chaque classe du lycée. Et de justifier leur action en précisant aux parents qu'ils ne s'étaient décidés à une intervention éducative portant sur un sujet si important et si délicat qu'après **plusieurs années** (sic) de travaux, de recherches et de discussions au sein de leur équipe d'animateurs.

Mystifications

Les pauvres parents, ravis mais rompus, ne pouvaient qu'applaudir à tant de dévouement sans voir la mystification dont ils devenaient l'objet : si des médecins doivent consacrer plusieurs années à se préparer à leur rôle d'informateurs sexuels, que peuvent faire de pauvres parents qui ne sont ni médecins, ni psychologues, ni éducateurs patentés livrés à leur seule bonne volonté ? Il ne leur reste qu'à démissionner entre les mains de ceux qui prétendent savoir. Comment, dès lors, oseront-ils jouer spontanément, avec vigueur et maladresse, leur rôle de parents ?

Ma seconde anecdote est d'un autre ordre : il s'agit d'un des membres qui me rapportait qu'au début d'une série de séances de psychothérapie avec un gamin de 14 ans, il avait précisé à ce garçon que lui, psychothérapeute, n'avait pas à rendre compte aux parents de son jeune patient de la présence ou de la non-venue de ce dernier aux séances de psychothérapie... parce que, lui expliqua-t-il, « à mes yeux, tu es un adulte ; je te traite donc comme un adulte ». Voilà bien une mystification d'un autre genre : cette fois, C'est l'enfant qui est mystifié. Des adultes, auréolés de l'autorité attachée à leur fonction, nient la réalité et tentent de faire croire à un garçon de 14 ans qu'il est ce qu'il n'est pas.

Sans être expert

Il faut plaider et plaider encore au nom du bon sens et d'une psychologie qui a fait ses preuves et que les plus grands maîtres ont respectée : l'enfant a besoin d'être traité d'abord en enfant ; la « jeunesse » n'est pas un brevet d'intelligence ; être adulte n'est pas une maladie honteuse. Il est possible d'éduquer ses propres enfants sans être expert en psychologie.

Bien des contestations dans la vie familiale ne sont que des oppositions et des contradictions. La véritable contestation s'exaspère en un refus et un rejet du passé : c'est ce que l'enfant et l'adolescent refusent le moins, le souvenir qu'ils gardent d'être nos enfants. Ne les en privons pas par démagogie ou par anxiété.

Cela dit, il est vrai que l'adulte, lui aussi, porte en lui un enfant, l'enfant qu'il a été. Mais sur ce chapitre nos propres enfants ne nous demandent pas de confidences. Ils attendent de nous tout autre chose.

Olivier COTINAUD

jardin

LE POIS POTAGER : Semis d'automne et d'hiver

LES pois s'accommodent de tous les terrains, pourvu qu'ils soient frais et riches. Ils viennent généralement en fin de rotation après les légumes feuillus et racines.

Du point de vue de leurs exigences, rappelons-nous que les cendres vives, qui contiennent 7 à 9 % d'acide phosphorique et 8 à 12 % de potasse, leur conviennent très bien. On 'en applique à la dose de 10 à 12 kilogrammes à l'are ; à leur défaut, on emploie, à l'automne, 4 à 5 kilogrammes de scorfis et 6 à 8 kilogrammes de kainite.

Échelonner les semis

On commence les semis à l'automne avec les variétés rustiques *Michaux* ou *Sainte-Catherine* ; dès fin de janvier, avec le *pois nain hâtif* cultivé sous châssis ; dès fevrier-mars, avec les variétés hâtives, cultivées en gadels, dans un local chauffé (*prince-Albert, express, caractacus, nange-tout hâtif*, dont la variété *quarante jours* est l'une des meilleures) (1).

Les pois d'automne ou de fin d'hiver doivent être semés dru, pour parer aux dégâts des vers : il faut compter un litre de semence par 20 à 25 m de rayon ; après, on peut réduire la dose de moitié.

Ne pas trop serrer les lignes

C'est une erreur très répandue, à la campagne, de trop serrer les lignes de pois dans les jardins clos.

Les lignes de rayons ou de paquets sont espacées de 60 cm pour les variétés naines, de 80 cm pour les variétés de vigueur moyenne et de 1 m pour les variétés vigoureuses. De nombreux essais comparatifs ont démontré que ce sont la les écartements optima.

Quant aux rames, elles doivent être placées en dedans des lignes, après buttage, quand les pois ont atteint 10 cm de hauteur.

Beaucoup de praticiens considèrent qu'il est également bon de pincer les tiges sur sept à huit fleurs pour hâter la maturité des gousses et obtenir de plus beaux produits. Enfin, une utile précaution à prendre est de ne récolter les goussses qu'avec des ciseaux.

En vert, les rendements sont variables ; mais si l'on s'inspire des conseils que nous venons de donner, on peut s'attendre à récolter de 80 à 200 litres de cosses à l'are, du poids moyen de 80 kilogrammes l'hectolitre, et susceptibles de livrer environ un cinquième de pois écossés.

Paul ARES

(1) Passé le mois de mars, on procède aux **semis d'été**, également étagés, jusqu'à fin juillet, afin de s'assurer des récoltes de pois verts pendant toute la belle saison, jusqu'au début d'automne.

jeux

Mots croisés n° 189

Horizontalement. — I. Cri d'un petit animal. — II. Prénom féminin ; relative à certain orifice. — III. Marque l'infinitif anglais ; saint normand ; riche pierreuse légère. — IV. Prompte réparties ; personnel. — V. Convivialité ; quelles richesses ! — VI. Elles sont reçues par le système nerveux. — VII. Fleuve d'Afrique ; qualité d'une chose. — VIII. Peut être du Bel ; possédé ; vieilles habitudes. — IX. On les rencontre souvent en bandes ; la bouche peut le porter. — X. Coordination ; périodes d'études pratiques.

Verticalement. — 1. Il a sa place dans le massage. — 2. Il peut constituer une défense ; ensemble de lettres. — 3. Fleuve de France ; arrêts de fonctionnement. — 4. Ils occupent les jours de congé. — 5. Pays de l'Extrême-Orient ; article imposé ; préposition. — 6. Personnel ; à l'aube ; cardinal. — 7. Il entre dans toute construction d'ouvrage. — 8. Désigné ; à la superficie d'une croûte ; dans une bougie. — 9. On les trouve dans les églises ; bien attachée. — 10. Les crimes relèvent de leur cour.

Cet arbre de Noël va disparaître après la fête... en laissant une de ses lettres (SAPIN) à chacun des mots qui l'entourent. Et voilà que ces mots se changent en d'autres mots courants ! Quels seront-ils alors ?

Solutions

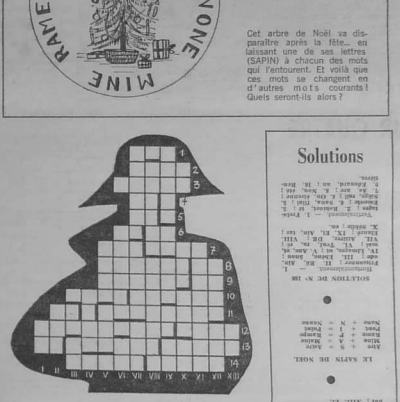

SOLUTION DE N° 188

LE SAPIN DE NOEL

LE GUILLE « EMPIRE »

PETIT CALENDRIER

DECEMBRE

D. 21 IV° DIMANCHE DE L'AVENT. S. Thomas.
L. 22 De la Bienh. B. Gradon. S. Honorat.
M. 23 De la Bienh. Ste Victoire.
M. 24 Vigile de Noël. Ste Adèle et Irmine.
J. 25 NOEL, NATIVITE DE N.-S. JESUS-CHRIST. (Emmanuel.)
V. 26 St. Etienne, premier martyr.
S. 27 S. JEAN, apôtre et évangéliste. Ste Fabiola.
D. 28 DIMANCHE DANS L'OCTAVE DE NOEL. Les Saints Innocents, martyrs.

UNE GRILLE « EMPIRE »

Horizontalement. — I. Il se déclara pour Napoléon Ier aux Cent Jours. — 2. Mer. — 3. Souvent joint à l'agréable. — 4. Romains. — 5. Lac des Pyrénées. — 6. Temps d'une Révolution ; article. — 7. Le septième sacra l'empereur ; petite terre. — 8. Napoléon y dit à ses soldats une phrase restée célèbre ; chargente. — 9. Unis par un pacte ; clé. — 10. Coule en Italie ; pourvoira d'un courant. — 11. Moulé ; énoncé. — 12. Demeure impériale ; Napoléon s'y retira. — 13. Forme d'avoir ; l'empereur l'institua pour l'honneur ; obligatoire, du soldat à son chef. — 14. Engin de guerre ; pays asiatique.

Verticalement. — I. Possessif. — II. Moment de l'année. — III. Personnel ; Romains. — IV. Tous les chemins y mènent. — V. Chant de guerre ; vieux (anagramme). — VI. Il fut le héros d'un drame d'Edmond Rostand ; aimée par Zeus. — VII. Communauté d'hommes ; Napoléon y défit les Russes et les Prussiens ; possessif. — VIII. Victoire de Bonaparte au-delà des Alpes ; région italienne. — IX. Port de Crimée ; article étranger ; pour la troisième fois ; dans ; sur la portée. — X. Pan ; sur la rose ; époque ; en épelant ; ecclésiastique. — XI. Petit ouvrage fortifié servant d'abri au char de combat. — XII. Etoile ; objectif. — XIII. Agent de liaison.

PETITES ANNONCES

ENSEIGNEMENT

OFFRES

Internat petits garç. Vosnes recherche. 1er instit.* avec CAP ou le préparant. 2e maît. surv. ; 1er 3.027, La Croix, 90, r. P.-Charron, Paris.

LOCATIONS VACANCES

OFFRES

Chalet équipé 4s pens. 20.5 j. ou gîtes familles Libre Pèr. Pâq. Etd. - Fil noirs sur place Pour aller aux stat. avoir voit. Aff. 220 m. Curé St Jean de Thélème-74.

ORGANISMES DE MARIAGES

ALLIANCE CHRETIENNE PSYCHOLOGIE, 16 av. Joinville Nogent/Marne-94 - Dijon c. 3 1. Discr. sérieuse.

CATHOLIQUES écrivez sa centre des alliances (Service LF), 5, rue Goy, QUIMPER-29. Documentation de 24 pages c. 3 timbres. 140 MARIAGES PAR MOIS.

ANNONCES DIVERS.

OFFRES

METHODE PRATIQUE D'ACCOMPAGNEMENT

Simple et aisément — à l'usage des organistes de paroisses Prix 12 F + Port : Abbé Paquet, 31, Quai Cauchoise Delaigue Le Houlme-76. CCP. ROUEN 18-61-V.

jardin

Quand faut-il s'adresser au pépiniériste ?

LES particuliers, les amateurs qui ont seulement en vue la plantation d'un petit verger ou d'un jardin fruitier de faible étendue, ont intérêt à acheter leur plant chez un spécialiste, pour les raisons suivantes :

— La production des quelques sujets nécessaires, exigerait beaucoup plus de temps et de soins qu'ils ne valent, commercialement parlant. On est, en outre, astreint à une attente de plusieurs années avant de pouvoir les mettre en place, et leur dressage, assez compliqué, exige des connaissances que ne possèdent généralement pas les « plantures » occasionnels.

— D'autre part, pour créer un fruitier d'amateur, il faut des arbres de plusieurs espèces, comprenant de nombreuses variétés ; ces arbres nécessitent des soins différents et surtout la recherche de greffons qu'il est souvent difficile, voire impossible de se procurer.

Aller sur place

Toutefois, lorsqu'on veut être absolument certain d'être bien servi quant on s'adresse à un pépiniériste, il est bien préférable d'aller sur place choisir ce dont on a besoin. Ce spécialiste vous posera des questions relatives au climat de votre région, à la nature du terrain où vous voulez planter, et vous répondra, l'aiguillonnant vers telle ou telle variété, à l'exclusion de telle autre qui périclitérait dans la situation considérée.

D'autre part, quand on a en vue la plantation d'un grand verger, et quand on dispose de tout son temps et des indispensables connaissances techniques, on a souvent intérêt à dresser ses arbres soi-même ; cette manière de faire est presque obligatoire, notamment s'il s'agit d'élever des pépinièrements importants, comme pour la création d'un vignoble, par exemple.

L'adaptation au sol

La plupart des arbres fruitiers se multiplient par greffage. Un certain sombre cependant (la vigne, le groseillier etc.), se reproduisant par boutures et marcottes. Quant aux égrains, issus des graines, ils sont recommandables quand ils proviennent de pieds mères vigoureux et qu'on les transplante dans un milieu qui leur convient. Car il faut se souvenir qu'il y a des *arbres de plaine* et *de montagne*, des *arbres calcicoles, siliciques*, etc., il est toujours mauvais de vouloir contrarier la nature.

CONSULTATIONS

Nos lecteurs peuvent nous demander des renseignements sur des questions d'ordre juridique en rapport avec notre rubrique : « Consultations sur droits », Il leur sera répondu avec un certain délai, par lettre ou dans le journal. Ils voudront bien accompagner chaque question de la somme de 4 F en TIMBRES-POSTE et de leur nom et adresse écrits très lisiblement, si possible en lettres majuscules.

Adresser les demandes à : M. René VALLERY, Service « Consultations », 22, cours Albert-Ier, Paris-8e.

pour une mise en place rapide dans votre paroisse du

NOUVEAU MISSEL DES DIMANCHES

disponible en librairie

format de poche, édition collective, pour la nouvelle année liturgique, 414 p., 7 F (8,20 F avec liseuse verte).

Vous trouverez ce missel CHEZ VOTRE LIBRAIRE. A défaut, nos services sont à votre disposition pour vous faire parvenir dans les meilleurs délais les exemplaires qui vous sont nécessaires. Dans ce cas, veuillez remplir et nous faire parvenir le bon de commande ci-dessous à l'adresse :

SEDIM, 17, rue de Babylone, Paris-7e.

NOM .....

ADRESSE (très lisible) .....

.....

désire recevoir ..... ex. du Nouveau Missel des dimanches au prix total de ..... f, dont la vous adresse ci-joint le règlement à votre CCP : Paris 20-779-19.

Le Centurion - Sedim

L'UN des traits essentiels de l'agriculture bretonne, ou plus exactement d'une partie de l'agriculture bretonne, est actuellement son **dynamisme.**

Dynamisme au niveau des productions : durant les quinze dernières années, la valeur de la production à l'hectare a augmenté de 345 % en Bretagne, pour une moyenne française de 224 % ; en 1966, la production brute à l'hectare était en Bretagne de 65 % supérieure à la moyenne française. La Bretagne est la région où les productions animales intensives se sont le plus développées : on y trouve par exemple 25 % des porcheries de 100 porcs à l'engrais et plus ; 36 % des élevages de 10 truies et plus ; 38 % des poulaillers de 10 000 poulets et plus ; 30 % des élevages de 5 000 poules pondeuses et plus...

Dynamisme également sur le plan de l'organisation : ce sont toutes les formes d' « agriculture de groupe » qui ont connu un développement plus ou moins spectaculaire (CETA, CUMA, GAEC, ateliers collectifs, groupements coopératifs et SICA, etc.).

Parmi ces groupements, une forme particulière qui concerne le stade de la commercialisation occupe une place privilégiée par son importance : ce sont les **Groupements de producteurs**, auxquels nous consacrons ce bref dossier.

En Bretagne, UN AGRICULTEUR (seulement) SUR QUATRE FAIT PARTIE D'UN GROUPEMENT

QU'EST-CE QU'UN GROUPEMENT DE PRODUCTEURS ?

Les « groupements de producteurs » ont fait leur apparition avec la loi complémentaire du 8 août 1962 ; il ne s'agit pas d'un nouveau type d'organisme au statut particulier, mais d'une qualification, d'un « label » accordé à certaines organisations de producteurs (coopératives, sociétés d'intérêt collectif agricoles, associations ou syndicats), qui justifient de certaines exigences (dimension minimum, disciplines de production, etc.) qui les rendent aptes à répondre au rôle assigné aux groupements de producteurs : contribuer efficacement à l'organisation des marchés en orientant les productions en fonction des exigences quantitatives et qualitatives des acheteurs et, accessoirement, renforcer le pouvoir économique des producteurs vis-à-vis des firmes industrielles, commerciales et financières situées en aval des exploitations.

Les groupements de producteurs bénéficient d'une aide de l'Etat, par l'intermédiaire du FORMA (Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles) : aides partielles, transitoires et dégressives, l'objectif des pouvoirs publics étant que les groupements prennent progressivement en charge la totalité de l'organisation des marchés et procèdent eux-mêmes à la « planification » de leur secteur de production, ce qui ne va pas sans problèmes (soutien des prix, retrait des invendus, concurrence interrégionale, etc.).

LA BRETAGNE, RÉGION PILOTE

C'est en Bretagne que les trois premiers groupements de producteurs ont été reconnus en février 1964 (SICA du Nord-Finistère à Saint-Pol-de-Léon, Coopérative de Landerneau, Union des coopératives du rayon de culture de Saint-Pol-de-Léon) : c'est d'ailleurs à la suite des manifestations de l'été 1961 et de la « bataille de l'artichaut » que les groupements de producteurs ont été institués.

Les quatre départements de la région économique « Bretagne » regroupent actuellement près de 100 groupements, soit plus de 12 % de l'effectif reconnu en France. La carte ci-contre et le tableau statistique précisent la localisation géographique de ces groupements, leur répartition par branches de production et par département. On remarquera notamment que :

— Les groupements sont particulièrement nombreux dans le Finistère, plus faibles en Ille-et-Vilaine ;

— Ces groupements concernent essentiellement trois secteurs : la production légumière, la production avicole (poulets de chair et œufs de consommation), enfin les productions animales (porcs et bovins).

C'est en matière de production légumière que l'organisation est la plus poussée : les groupements bretons contrôlent la totalité des artichauts et choux - fleurs commercialisés, 90 % des pommes de terre de primeur, 99 % des plants de pommes de terre, ceci par l'intermédiaire des SICA de ventes aux enchères, de coopératives exerçant dans le secteur depuis de longues années, enfin de syndicats qui regroupent les anciens « indépendants » qui s'étaient tout d'abord opposés à l'organisation des marchés.

Le secteur avicole est lui aussi relativement organisé : les groupements contrôlent 75 à 80 % de la production bretonne de poulets de chair (France : 20 %), mais seulement 25 % de la production d'œufs, où la production fermière demeure importante (France : 10 %). Le Comité économique Volailles de Bretagne-Pays de la Loire représente à lui seul 60 % de la production organisée en France.

Contrairement aux deux branches précédentes pour lesquelles le nombre de groupements tend nécessairement à plafonner, dans le secteur porcin et bovin, qui a connu un démarrage assez lent, le nombre de groupements est passé de 7 au 1er janvier 1966 à 30 actuellement, chaque groupement augmentant, en outre, considérablement son effectif d'adhérents et plus encore sa production. La production porcine organisée est ainsi passée de 240 000 porcs commercialisés en 1967 à environ 600 000 en 1969. Le taux d'organisation par rapport à la production totale demeure cependant faible : de 15 à 20 % pour le porc (France : moins de 10 %), moins de 10 % pour les bovins.

EN REGARDANT LA CARTE

Les principaux groupements sont soit des coopératives, soit des SICA. Il s'agit de coopératives polyvalentes importantes reconnues en tant que groupements de producteurs dans plusieurs branches (Coopérative des agriculteurs de Bretagne à Landerneau, UNCOPA à Morlaix, CECAB - Centrale coopérative agricole de Bretagne à Vannes, Coopérative agricole de Rennes, etc.) ou de coopératives spécialisées, en particulier dans les productions animales (COOPERL de Lamballe, COPAVIT de Vitré-La Guerche, Coopérative de l'Argoat à Guingamp, etc.). Les SICA les plus importantes exercent dans le secteur légumier : SICA de ventes au cadran de Saint-Pol-de-Léon, de Paimpol et de Saint-Méloir-des-Ondes, SICA-GOPEX à Quimper pour les plants de pommes de terre.

Au total, quelque 40 000 agriculteurs bretons font partie d'un groupement de producteurs, soit environ 30 % des exploitants, ce qui est relativement faible, mais dépasse le pourcentage français, qui se situe autour de 20 % (300 000 producteurs). Il faut, en fait, distinguer deux types de groupements en fonction des agriculteurs qui y adhèrent :

— Les groupements légumiers qui rassemblent la quasi-totalité des producteurs de choux-fleurs, artichauts, pommes de terre primeurs et de sélection ; c'est ici que l'on trouve le plus grand nombre d'adhérents ;

— Les groupements de productions animales (volailles, œufs, porcs et bovins), pour lesquels les adhérents sont essentiellement des producteurs spécialisés ayant des élevages importants de type plus ou moins industriel. Aussi leur nombre est-il très limité par rapport à l'ensemble des producteurs artisanaux (environ 4 500 aviculteurs intensifs et 5 000 producteurs de porcs organisés).

LA BRETAGNE, VICTIME DE SON ORGANISATION ?

L'intérêt des groupements est évident (rationalisation, contrats collectifs, plus grand pouvoir économique des producteurs groupés, etc.). Cependant, un grand nombre de problèmes se posent à leur sujet, nous en évoquerons ici quelques-uns parmi les plus généraux.

La Bretagne victime de son organisation ? Telle est la question que se posent certains, en particulier dans le domaine légumier. En effet, tant que les règles communes aux groupements ne sont pas étendues à tous, les organisés sont pénalisés : ils supportent seuls les frais d'une organisation (soutien des prix, retrait et destruction des invendus, etc.) qui profite surtout aux inorganisés. Ceci se retrouve aussi bien au niveau local qu'entre régions (la Bretagne organisée et le Midi méditerranéen inorganisé), entre pays (la France organisée dans certains domaines et l'Italie qui ne compte pas d'organisation de ce type).

Cette inégale organisation aggrave les conditions de la concurrence au détriment des organisés ; ainsi, pour certains légumes, la Bretagne fait-elle les frais de l'organisation pour les autres régions productrices. Dans le même ordre d'idée, on peut se demander si les principaux bénéficiaires de l'organisation de la production, en matière avicole et porcine, par exemple, sont, non pas les producteurs, mais les firmes industrielles et commerciales...

Nous avons constaté que les groupements de producteurs intéressaient essentiellement les productions spécialisées et les exploitants dynamiques : la production légumière, l'aviculture intensive, la production porcine « industrialisée », etc. Les exploitations artisanales traditionnelles de polyculture, c'est-à-dire l'essentiel des agriculteurs bretons, restent à l'écart de ce courant qui représente les agriculteurs modernistes en voie (ou en tentative ?) de mutation vers une agriculture « efficace ».

Le développement des groupements de producteurs est donc l'occasion d'un *clivage* de plus en plus net à l'intérieur de l'agriculture bretonne entre une minorité qui a les moyens (intellectuels et financiers) de se moderniser et la masse des agriculteurs artisanaux acculés dans une position chaque jour plus marginale, d'autant plus que, de plus en plus, les subventions sont réservées aux groupements de producteurs reconnus (cf. Plan de relance de la production porcine) et que, pour adhérer à un groupement, il faut avoir un atelier d'une certaine taille (50 à 60 porcs par exemple). Les groupements de producteurs posent donc en définitive tout le problème de l'avenir de l'agriculture bretonne, en particulier en ce qui concerne le « secteur social ». Que deviendront ces agriculteurs « inutiles » et « inefficaces » en l'absence d'une industrialisation ?

L'avenir de l'agriculture bretonne est également posé à un autre niveau ; l'un des traits essentiels de cette agriculture est le *dynamisme*, disions-nous au début de cet article, dynamisme imposé par l'environnement économique et humain. L'autre trait est sa *fragilité*, liée au sous-équipement général de l'infrastructure, à la situation « périphérique » par rapport à un Marché commun libéral et continental ; il suffit ici de rappeler les transferts de productions (petits pois, poulets de choix...) au détriment de la Bretagne vers des régions mieux placées. Dès lors, la question se pose : les efforts d'organisation entrepris par les agriculteurs bretons dynamiques suffiront-ils à assurer le développement et le *maintien* d'une agriculture moderne en Bretagne ?

Si les céréaliers du Bassin parisien, à la suite d'une baisse relative du prix de leurs productions traditionnelles ou pour réaliser des profits supplémentaires, décidaient de s'intéresser à la production porcine, les éleveurs bretons seraient-ils en mesure de résister longtemps à cette concurrence de la part d'entrepreneurs situés à proximité à la fois des aliments du bétail et des centres de consommation ? Cette hypothèse (du moins pour le moment) fixe la limite des groupements de producteurs dans un système fondé sur le libéralisme.

Corentin CANEVET

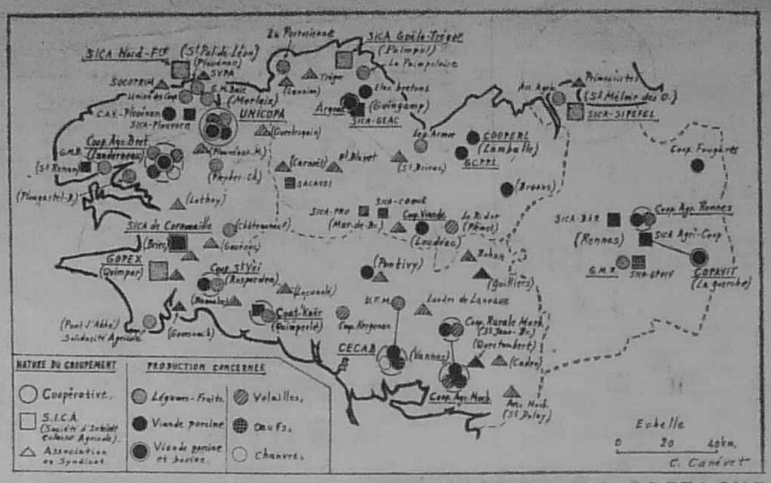

LES GROUPEMENTS DE PRODUCTEURS EN BRETAGNE

Produits	C.d.N.	Fère	I. et V.	Mhan	Région
Légumes et fruits	4	16	4	2	26
Volailles	7	10	1	6	24
Oeufs	3	3	1	2	9
Viande porcine	7	8	5	6	26
Viande bovine	1	3	1	0	5
Chanvre	0	1	0	1	2
Total	22	41	12	17	92

PAR DÉPARTEMENT

Les artichauts arrivent au marché de ventes aux enchères de Saint-Pol-Kérisnel. Le mouvement qui a suscité les groupements de producteurs est parti d'ici.